

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

DOSSIER : R-4167-2021 - VOLET 2

RÉGISSEURS : Me NICOLAS ROY, président
Me LISE DUQUETTE
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 5 JUILLET 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 10

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me LOUIS LEGAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - Panel 4 - CÉR	
Dépenses en capital dans la perspective du MRI de	
deuxième génération	
STÉPHANE VERRET	
MARCO VÉZINA	
JEFF D. MAKHOLM	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	21
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	71
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	78
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	100
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	115
EXAMINATION BY Me LOUIS LEGAULT	147
EXAMINED BY THE FORMATION	155
PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - PANEL 5 -	
Balisage de la rémunération globale des employés	
d'Hydro-Québec	
RENÉ BEAUDRY	
ÉTIENNE BOUCHER	
MARIE-PIERRE MAILLOUX	
FRANÇOIS BÉDARD	
WAHIBA SALHI	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	200

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (HQT)	Fournir la valeur des mises en services des immobilisations corporelles et incorporelles en exploitation pour les mois de novembre et décembre 2021 et confirmer la valeur de ce que représentait le 30 % de mises en service effectuées au 31 octobre 2021, dont il est question à la présentation B-110 (demandé par AQCIE-CIFQ)	88
-----------	--	----

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce cinquième
2 (5e) jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du cinq (5) juillet
8 deux mille vingt-deux (2022) par visioconférence
9 volet 2 du dossier R-4167-2021 : Demande du
10 Transporteur de modification des Tarifs et
11 conditions des services de transport pour les
12 années 2021 et 2022. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Monsieur Specte. Il me fait plaisir au nom
15 de mes collègues, maître Lise Duquette et monsieur
16 Jocelin Dumas et du mien de vous souhaiter la
17 bienvenue pour cette audience relative aux éléments
18 du volet 2 du dossier R-4167-2021 n'ayant pas été
19 couvert lors de l'audience du dix (10) juin
20 dernier. En plus des régisseurs, l'équipe de la
21 Régie est composée de madame Geneviève Rivard,
22 chargée de projet; madame Maria-Ramona Gheorghe;
23 messieurs Daniel Mongeon, Yacine Toulait, Martin
24 Parent et de monsieur Christian Garneau.

25

Les avocats de la Régie au dossier sont

1 maître Louis Legault, maître Alexandre de
2 Repentigny et maître Jean-François Ouimette.
3 Monsieur Claude Morin agit comme sténographe.
4 Enfin, comme vous l'avez constaté, monsieur Specte
5 agit comme greffier pour cette audience.

6 Permettez-moi de procéder aux consignes
7 d'usage qui ont généralement cours à la Régie.
8 L'horaire de l'audience est de neuf heures (9 h) à
9 plus ou moins quinze heures (15 h) avec une pause
10 en matinée et pour le dîner.

11 À l'exception des trois régisseurs, de la
12 personne faisant des représentations, des témoins
13 lorsqu'ils témoignent seuls ou en panel, nous
14 demandons que les caméras des autres personnes
15 présentes demeurent fermées, sauf lorsque l'un ou
16 l'autre d'entre vous est invité à intervenir ou si
17 vous souhaitez intervenir.

18 Par ailleurs, l'avocate ou l'avocat qui
19 représente un témoin doit garder sa caméra ouverte
20 lors du contre-interrogatoire de son témoin.
21 Également, nous demandons à ce que tous les micros
22 demeurent fermés, sauf lorsque l'un ou l'autre
23 d'entre vous est invité à intervenir ou si vous
24 souhaitez intervenir. Rappelons que monsieur Specte
25 peut en tout temps fermer tous les micros.

1 L'audience est diffusée sur YouTube en
2 contenu audio seulement et est enregistrée. Aucun
3 participant n'a par ailleurs demandé la tenue d'un
4 huis clos. J'inviterais maître Fréchette, lorsqu'il
5 prendra la parole sous peu, de réitérer s'il le
6 souhaite au bénéfice des participants ses
7 recommandations énoncées à sa lettre du vingt-sept
8 (27) mai deux mille vingt-deux (2022), la pièce
9 B-0237, relativement à l'utilisation d'informations
10 confidentielles lors d'une séance publique.

11 Les notes sténographiques seront déposées
12 sur le site Internet de la Régie dans les meilleurs
13 délais. Tout comme pour les audiences en personne à
14 la Régie, il est interdit de filmer l'audience, de
15 prendre des captures d'écran ou encore d'en
16 enregistrer le contenu audio.

17 Par ailleurs, si vous éprouvez un problème
18 technique majeur, par exemple une perte de
19 connexion, vous pouvez communiquer avec monsieur
20 Specte à l'aide de la fonction « clavardage » ou
21 par courriel à l'adresse suivante :
22 julien.specte@regie-energie.qc.ca.

23 La Régie vous a communiqué les coordonnées
24 de connexion le sept (7) juin dernier. Elle
25 rappelle aux participants de s'assurer du respect

1 des directives publiées et qui étaient jointes à
2 cette lettre.

3 La Régie rappelle à nouveau qu'elle a pris
4 connaissance de l'ensemble de la preuve déposée par
5 les participants et demande donc à ces derniers de
6 cibler en l'audience les aspects les plus
7 pertinents de leur preuve en regard des sujets du
8 volet 2 du dossier en titre et les conclusions
9 recherchées.

10 La Régie s'attend également à ce que tous
11 les participants respectent le temps qu'ils ont
12 demandé et fassent preuve de flexibilité pour tenir
13 compte des imprévus qui pourraient survenir dans le
14 cadre de cette audience. La Régie s'attend
15 également, comme toujours, à ce que tous les
16 participants s'efforcent dans leurs interventions
17 de faire preuve de concision et de pertinence.

18 La Régie a tenté, comme à son habitude, de
19 tenir compte de l'ensemble des disponibilités des
20 participants. Cela dit, il se peut qu'en fonction
21 de la progression du dossier, le calendrier se
22 trouve modifié. Nous comptons sur votre
23 collaboration pour négocier entre vous les
24 arrangements nécessaires à la réorganisation de vos
25 participations respectives. Si vous souhaitez

1 proposer des modifications je vous prierais de nous
2 en informer dès que possible.

3 Seul un participant a manifesté le souhait
4 de recourir à l'usage de salle virtuelle d'équipe
5 privée sur Teams, qui peuvent être utilisées par
6 les participants durant les pauses. Monsieur Specte
7 a depuis pris les mesures appropriées.

8 La Régie précise par ailleurs que ces
9 salles ne peuvent être utilisées aux fins de
10 consultations entre les membres d'un panel de
11 témoins durant leur témoignage.

12 Dans sa lettre du sept (7) juin dernier, la
13 pièce A-0091, la Régie précisait les sujets devant
14 être traités lors de l'audience débutant à ce jour,
15 soit : le CÉR, dépenses en capital, le panel 4;
16 balisage de la rémunération globale des employés
17 d'Hydro-Québec, le panel 5; les modifications
18 demandées à l'annexe 8 des Tarifs et conditions
19 relatives au service de réglage de vitesse,
20 régulation de fréquence primaire, ainsi que les
21 deux nouveaux indicateurs exigés par les décisions
22 D-2020-41, soit le panel 6.

23 Le déroulement de l'audience est précisé au
24 calendrier d'audience qui vous a été communiqué le
25 sept (7) juin dernier. Il s'agit de la pièce

1 A-0092.

2 L'administration de la preuve se fera de la
3 manière habituelle, soit par la présentation de la
4 preuve en chef du Transporteur, suivie de la
5 présentation de la preuve des intervenants. La
6 présentation de la preuve des intervenants débutera
7 par la présentation de monsieur Saint-Laurent et se
8 poursuivra selon l'ordre établi par la Régie, tel
9 qu'elle peut le modifier selon les besoins.

10 La Régie rappelle que monsieur Lowry a été
11 reconnu à titre d'expert en mécanisme de
12 réglementation incitative dans le cadre du volet 1
13 du présent dossier. L'AQCIE-CIFQ ayant manifesté
14 son intention de ne pas produire comme témoin
15 monsieur Lowry lors de la présente audience, la
16 Régie a demandé dans sa lettre du trente et un (31)
17 mars dernier aux autres participants de préciser
18 s'ils entendaient contre-interroger monsieur Lowry.
19 Aucun participant n'a confirmé une telle intention.

20 Maître Fréchette, dans le cadre du volet 1,
21 le témoignage du Transporteur était à l'effet qu'il
22 ne prévoyait pas déposer une demande relative à un
23 MRI de deuxième génération dans le prochain dossier
24 tarifaire et que le dossier tarifaire - soit le
25 dossier tarifaire 2023 - qui devrait être déposé,

1 selon la coutume fin juillet, début août, en serait
2 donc un établi uniquement en coûts de service.

3 La formation souhaite donc que le
4 Transporteur précise, soit par des propos
5 préliminaires de votre part ou, si vous préférez,
6 en déférant à monsieur Verret de répondre à ce
7 qu'il en est du dépôt par le Transporteur d'un
8 dossier tarifaire 2023. Rappelons que monsieur
9 Verret a témoigné au mois décembre vingt vingt et
10 un (2021) et qu'il est l'un de vos témoins du panel
11 4.

12 Alors à moins d'une question préliminaire
13 autre, la Régie est prête à débiter. J'inviterais
14 maître Fréchette, s'il vous plaît, à nous faire
15 part de ses commentaires préliminaires.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, alors bonjour à tous. Me donnez-vous un petit
18 instant, deux instants avant de débiter.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Tout à fait.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Pardonnez-moi ce léger... cette légère
23 interruption. Alors bonjour, Yves Fréchette pour
24 Hydro-Québec. Alors très heureux d'être ici encore
25 une fois. Et évidemment mes salutations sont celles

1 de toute l'équipe qui m'accompagne, là, dont la
2 liste apparaît au... à l'icône participants, si
3 vous me permettez.

4 Vous avez fait mention de quelques sujets
5 d'intendance. Si vous me permettez, Monsieur le
6 Président, avant de me rendre à la question que
7 vous m'avez posée directement sur la suite des
8 choses pour le dossier tarifaire de l'année deux
9 mille vingt-trois (2023). Alors rapidement un
10 rappel d'une demande de reconnaissance de statut
11 d'expert. Vous avez la correspondance du
12 Transporteur du vingt-cinq (25) février deux mille
13 vingt-deux (2022) pour monsieur Makhholm, où il
14 était demandé d'accueillir la demande de le
15 reconnaître à titre d'expert, « Economic expert
16 concerning the economic net regulation of network
17 industries ». Cette... il n'y a pas eu de
18 contestation à cette demande. Je ne sais pas si
19 maître Legault veut intervenir? Ah, disparu.

20 Maintenant il y avait éga... il y avait
21 également... il y avait également la lettre du
22 seize (16) mars deux mille vingt-deux (2022), qui
23 concernait la demande d'accueillir... la demande de
24 reconnaissance pour monsieur René Beaudry et
25 monsieur Boucher. Alors pour monsieur Beaudry

1 c'était expert en avantages... en avantages sociaux
2 et régimes de retraite. Et pour monsieur Boucher
3 c'était d'expert en rémunération globale.

4 Alors, si vous me le permettez, là. Mais il
5 n'y a eu aucune contestation dans ces deux cas.

6 Nous apprécierions que la Régie déclare ces
7 personnes à titre d'experts selon les titres
8 réclamés.

9 LE PRÉSIDENT :

10 On pourrait le faire lorsqu'ils seront assermentés?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Comme vous le voulez, pas de souci. Je voulais
13 simplement vous le réitérer.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Maintenant, vous m'aviez demandé de mettre en
18 place, également, les services de traduction.
19 Alors, la plate-forme WebSwitcher pour les témoins
20 qui s'exprimeront en anglais est disponible et
21 fonctionnelle. Alors, n'hésitez pas à l'utiliser.
22 Je remercie encore madame ***, pour son
23 accompagnement pendant la période.

24 En ce qui concerne, maintenant... avant
25 d'arriver à la question que vous me posiez, il y a

1 deux aspects, là, où vous m'avez demandé de revenir
2 rapidement, mes collègues, sur l'aspect de
3 confidentialité, également.

4 Je voulais vous mentionner que le panel 4,
5 qui est prêt à être entendu ce matin, nous avons
6 une particularité, si je peux m'exprimer ainsi.
7 Alors, monsieur Vézina est affecté par la COVID.
8 Alors, il n'est donc pas avec nous.

9 Vous connaissez les consignes et notre
10 façon de faire qui a été toujours la même depuis la
11 mise en place des audiences virtuelles. C'est-à-
12 dire qu'on se retrouvait tous ensemble dans une
13 grande salle en respectant, à l'époque, les
14 consignes de distanciation. Mais cette fois,
15 monsieur Vézina est à distance. Alors, il
16 participera à l'audience de son domicile.

17 Alors ne soyez pas surpris si vous voyez,
18 pendant les témoignages, des conciliabules de
19 monsieur Verret, par exemple, à l'aide de son
20 cellulaire. Ça sera la seule façon qu'ils auront de
21 communiquer entre eux pour offrir, soit à la Régie
22 ou soit aux participants, une réponse complète à
23 l'égard d'une question qui est posée.

24 Alors, ne vous formalisez pas, si vous me
25 permettez, de l'usage de ce canal de communication

1 pour qu'ils puissent échanger entre eux. C'est le
2 meilleur moyen, c'est le seul moyen que nous avons
3 à notre disposition, ce matin, pour aller de
4 l'avant avec ça. Je vous rappelle...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Je vous rappelle...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Non, non, allez-y, ça va. C'est bien.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Allez-y.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Maintenant, je vous rappelle également que monsieur
13 Makholm va témoigner à distance. Alors, là aussi,
14 là, il y aura peut-être un petit délai pour
15 permettre, selon le cas, un petit conciliabule, si
16 c'était le cas. Alors, dites-vous que ce n'est pas
17 dans notre configuration régulière. C'est ce que je
18 voulais vous mentionner, il peut y avoir un petit
19 peu de délai.

20 Maintenant, rapidement, vous me
21 demandiez... Si vous avez des questions ou quoi que
22 ce soit, faites-moi signe, vous m'interrompez,
23 Monsieur le Président. Je vais demander,
24 rapidement, là...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va aller.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... je... J'ai entendu des... en tout cas, peu
5 importe.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Il y aurait quelqu'un d'autre qui aurait son micro
8 ouvert?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Est-ce que monsieur Specte, peut-être? Est-ce que
11 monsieur Specte pourrait intervenir, peut-être,
12 pour fermer tout le monde, là?

13 LE GREFFIER :

14 Je vais regarder ça et intervenir.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien, merci. Maintenant, rapidement, un court
17 rappel. Mes collègues sont tous expérimentés, mais
18 comme vous me l'avez demandé, Monsieur le
19 Président, au niveau des aspects liés à la
20 confidentialité. Évidemment, ni moi-même ni aucun
21 de mes collègues n'avons identifié de moments où un
22 huis-clos serait nécessaire pour la tenue, pour
23 l'usage d'informations confidentielles.

24 Mais cela peut survenir, on a toujours...

25 d'usage, nous le savons tous, l'obligation de

1 caviarder les informations confidentielles, dans le
2 cadre de nos documentations. Ça, c'est vraiment
3 acquis.

4 Mes collègues, pour la plupart, on souscrit
5 déjà à l'engagement de confidentialité. Si jamais
6 il y avait la tenue d'un huis-clos, j'invite mes
7 collègues qui ne l'auraient pas fait, à me
8 contacter en amont s'ils veulent y participer afin
9 que je puisse rapidement mettre en place la
10 documentation qui sera requise.

11 Enfin, évidemment, les consignes d'usages
12 pour essayer de cibler le plus possible le huis-
13 clos, c'était la transmission de questions en
14 amont. Et puis j'invite tous mes collègues à me
15 contacter. Ils ont déjà mes coordonnées. Et, alors,
16 de ne pas hésiter à me faire signe. Et puis je
17 verrai avec eux, selon le déroulement, la meilleure
18 façon afin qu'ils puissent progresser à ce sujet-
19 là.

20 Maintenant, dernière question sur l'aspect
21 du suivi pour le dossier tarifaire deux mille
22 vingt-trois (2023). Ça va jusqu'à maintenant,
23 Monsieur le Président? Pas d'autre...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Tout à fait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. Alors, rapidement, je vais débiter sur
3 la question que vous m'avez... Pardonnez-moi
4 encore... Alors, j'allais débiter, mais je vous
5 offre la possibilité suivante, là. Puisqu'on est
6 avant le témoignage, tout ça, monsieur Verret
7 pourrait s'exprimer à titre... il souhaite le
8 faire, à titre direct pour vous donner son point de
9 vue. Puis si vous aimez mieux qu'il le fasse dans
10 le cadre de son témoignage, ça peut être le cas. En
11 tout cas, monsieur Verret me faisait signe en me
12 disant qu'il est d'accord, il est disponible à
13 s'entretenir dès maintenant avec le panel et offrir
14 un premier point de vue. Vous savez, je n'ai pas de
15 souci. Moi, je m'en remets à vous. Mais si vous
16 préférez que je fasse l'introduction puis
17 qu'ensuite monsieur Verret complète lors de son
18 assermentation, je n'ai pas de souci. On pourrait
19 peut-être... Je lui fais signe, on est dans la même
20 salle. Il pourrait peut-être débiter avec ça
21 directement dans son témoignage aussi. Alors, c'est
22 vraiment ouvert, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bien, peut-être que monsieur Verret pourrait être
25 assermenté et débiter avec ça. Et si la formation a

1 des questions, elle lui posera immédiatement ses
2 questions.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est parfait. Alors, pas de souci avec ça. Alors
5 faisons ça! Donc, je crois que les curriculum vitae
6 de tous les témoins des panels 4, 5, 6 ont été
7 déposés. Alors, vous avez déjà ça en main. Alors,
8 nous en sommes, Monsieur Specte, à l'assermentation
9 des témoins si vous permettez. Ce sera monsieur
10 Verret, monsieur Vézina et monsieur Makhholm.

11

12 PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - Panel 4 - CÉR
13 Dépenses en capital dans la perspective du MRI de
14 deuxième génération

15

16 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce cinquième
17 (5e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

18

19 STÉPHANE VERRET, directeur Affaires réglementaires
20 et tarifaires et Service de transport
21 d'électricité, ayant une place d'affaires à Place
22 Depuis, 8e étage, Montréal (Québec);

23

24 MARCO VÉZINA, directeur Planification financière et
25 Partenaire d'affaires pour le Transporteur, ayant

1 une place d'affaires à Place Depuis, 13e étage,
2 Montréal (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 JEFF D. MAKHOLM, managing director National
8 Economic Researches associates, business address is
9 99, High Street, Boston, Massachusetts (USA),

10

11 WHO, after having made a solemn affirmation, doth
12 depose and saith as follows :

13

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je vais procéder à la reconnaissance du statut
16 d'expert de monsieur Makhholm. Les membres de la
17 formation reconnaissent monsieur Makhholm comme
18 expert dans le présent dossier. Selon votre lettre,
19 c'est expert en économie concernant la régulation
20 économique des industries de réseau. C'est bien
21 cela?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui, c'est ça, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. Vous pouvez procéder avec les témoins. Donc,

1 c'est monsieur Verret peut-être qui...

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Me permettez-vous de procéder d'abord avec les
4 formalités d'usage pour l'adoption de la preuve
5 et...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, absolument. Excusez-moi! J'étais trop
8 pressé.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Non, non, non, c'est juste pour ne pas l'oublier.
11 Dans l'effervescence, vous me comprenez. Alors, il
12 faut faire les choses dans les règles, si vous me
13 permettez. Alors, rapidement, les témoins étant
14 assermentés.

15 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

16 Q. **[1]** Alors, Monsieur Vézina, sur le sujet du compte
17 d'écarts concernant les dépenses en capital dans la
18 perspective d'un MRI de deuxième génération, les
19 pièces HQT-5, Document 1 et des réponses aux
20 demandes de renseignements ont été préparées par
21 vous et vous les adoptez comme votre témoignage
22 dans ce dossier?

23 M. MARCO VÉZINA :

24 R. Oui, tout à fait.

25 Q. **[2]** Merci. Monsieur Verret, sur le même sujet et

1 les mêmes pièces, vous les adoptez comme étant
2 votre témoignage dans ce dossier?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Oui.

5 Q. **[3]** C'est bien. Mister Makholm, regarding the
6 subject, your expert report regarding the Régie's
7 questions on the possibility of setting up a DVA
8 for capital additions. This exhibit, your expert
9 report is at HQT-5, Document 4 and all the
10 responses to IRs. This exhibit and corresponding
11 responses to information requests have been
12 prepared by you, and you added them as your
13 testimony in this file?

14 M. JEFF MAKHOLM :

15 R. Yes.

16 Q. **[4]** Thank you. Ces formalités étant accomplies,
17 Monsieur le Président donc, Mister Makholm just for
18 you to understand, we will start by the preliminary
19 question to mister Verret, and then we will go on
20 with the presentations.

21 Donc, Monsieur Verret, la question
22 principale, vous avez entendu monsieur le président
23 nous interpeller, le Transporteur, sur la suite des
24 choses quant à la, au dépôt d'une demande tarifaire
25 deux mille vingt-trois (2023). Alors, quelle est la

1 position du Transporteur à l'égard de la question
2 énoncée par monsieur le président il y a quelques
3 instants?

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Très bien. D'abord bonjour Madame et Messieurs les
6 Régisseurs. En réponse à la question que vous nous
7 posez, question très pertinente pour la suite des
8 choses. Je vais commencer par donner un petit peu,
9 certains éléments de contexte qui expliquent la
10 position du Transporteur.

11 Tout d'abord, vous êtes certainement au
12 courant qu'au mois de février dernier, Hydro-Québec
13 a annoncé, a fait connaître son nouveau plan
14 stratégique deux mille vingt-deux, deux mille
15 vingt-six (2022-2026). Et également, de manière à
16 pouvoir réaliser les ambitions de ce plan
17 stratégique-là, Hydro-Québec a annoncé une
18 évolution de son organisation vers une Hydro.

19 Et, qu'est-ce que ça veut dire exactement?
20 Ça veut dire que, il y aura un passage d'une
21 structure qui était verticale: la production, le
22 transport, la distribution, à une Hydro-Québec qui
23 va être constituée, construite, à partir des
24 grandes étapes de la chaîne de valeurs, pour
25 refléter l'enchaînement logique des activités clés

1 de la mission de l'entreprise.

2 Donc, c'est un changement, c'est une
3 évolution majeure de l'organisation, et ça a mené
4 l'ensemble des groupes à procéder à une réflexion
5 importante qui s'est déroulée sur les cent vingt
6 (120) derniers jours depuis le mois de février.
7 Alors vers la fin du mois de juin, le vingt-deux
8 (22) juin pour être plus précis, les différents
9 groupes de l'entreprise ont annoncé l'organisation
10 de leurs activités jusqu'au niveau des chefs dans
11 l'organisation.

12 Alors, depuis le vingt-deux (22) juin on a
13 entrepris, ce qu'on appelle la phase 3 de
14 l'évolution de l'organisation, pour réaliser la
15 mise en oeuvre de cette nouvelle organisation-là
16 chez Hydro-Québec.

17 Alors qu'est-ce que ça veut dire
18 exactement? Quel est l'impact sur le dossier, la
19 préparation du dossier tarifaire pour deux mille
20 vingt-trois (2023)?

21 Tout d'abord, il faut comprendre que, il y
22 aura un travail colossal à réaliser par les équipes
23 de finances et les équipes de technologie de
24 l'information, le TIC, pour pouvoir mettre en place
25 cette organisation-là, et être en mesure de bien

1 identifier les coûts associés à la fonction de
2 transport et les coûts associés à la fonction de
3 distribution. Comme on sait, bien que l'entreprise
4 s'est dirigée vers, vers une Hydro-Québec
5 structurée selon, selon la chaîne de valeur de la
6 réalisation de ses activités, il faut comprendre
7 que d'un point de vue réglementaire, les activités
8 de transport sont toujours réglementées par la
9 Régie, les activités de distribution sont toujours
10 réglementées par la Régie.

11 Donc, nous devons être en mesure, dans le
12 cadre de cette nouvelle organisation de pouvoir
13 bien identifier, isoler, les coûts de transport et
14 les coûts de distribution. Et c'est un travail
15 colossal qui doit être réalisé par l'ensemble des
16 équipes de finances.

17 À ce sujet, habituellement on réalise en
18 début d'année une revue 1 budgétaire pour, pour
19 les, les, pour voir l'état d'avancement des, des
20 activités de l'entreprise. Alors, cette revue
21 budgétaire-là n'a pas pu être réalisée, les équipes
22 étaient, sont concentrées à pouvoir identifier
23 l'ensemble des impacts de la nouvelle organisation.
24 Et la revue budgétaire 2 va se produire plus tard
25 cet automne.

1 Donc, les équipes sont actuellement à la
2 tâche pour pouvoir déterminer les différents
3 inducteurs qui seront requis pour pouvoir allouer
4 les coûts de deux entités réglementées. Et ces
5 inducteurs-là bien, devront, doivent être
6 déterminés de manière à assurer qu'il n'y aura
7 aucun interfinancement entre les activités
8 réglementées et non réglementées de l'entreprise.

9 Une fois ces inducteurs bien déterminés,
10 par la suite il sera requis de mettre à niveau les
11 systèmes financiers de l'entreprise pour refléter
12 cette évolution organisationnelle-là.

13 Donc, l'impact sur les dossiers
14 réglementaires, on doit se rappeler d'abord qu'au
15 niveau de la demande tarifaire deux mille vingt-
16 trois (2023), le mécanisme de réglementation
17 incitatif actuel prend fin à l'année deux mille
18 vingt-deux (2022) - et donc, il s'étendait de la
19 période deux mille dix-neuf (2019) à deux mille
20 vingt-deux (2022).

21 Et que l'année tarifaire deux mille vingt-
22 trois (2023) sera une année pour lequel les revenus
23 requis seront déterminés sur une base de coûts de
24 service. Donc, pour la première fois depuis deux
25 mille dix-neuf (2019), nous allons présenter les

1 charges d'exploitation sur la base des coûts de
2 service, et non pas sur la base d'une formule
3 d'indexation de ces charges-là. Alors, la nouvelle
4 organisation, les nouveaux inducteurs seront
5 cruciaux, seront au coeur même de la détermination
6 des charges pour le Transporteur.

7 Alors, considérant les travaux qui sont
8 requis, considérant le temps qui est nécessaire
9 pour les mettre en place, qui devra s'étendre d'ici
10 à la fin de l'année, alors nous n'avons pas le
11 choix que de reporter le dépôt de la demande
12 tarifaire deux mille vingt-trois (2023) à l'an
13 prochain, au mois d'août deux mille vingt-deux
14 (2022). Alors, essentiellement, ce qu'on souhaite
15 faire, c'est la même chose qui a été faite à
16 l'année deux mille vingt (2020), lors de la COVID.

17 Alors on a eu une double tarifaire deux
18 mille vingt et un, deux mille vingt-deux (2021-
19 2022) - on est dans la phase 2 de cette double
20 tarifaire, présentement. Et, de manière à pouvoir
21 bien préparer le dossier, bien faire atterrir la
22 nouvelle organisation, préparer le dossier, alors
23 on n'a pas d'autre choix que de déposer la demande
24 tarifaire deux mille vingt-trois (2023) l'an
25 prochain, en même temps que la demande tarifaire

1 deux mille vingt-quatre (2024).

2 Et il y a également un impact au niveau de
3 la demande d'investissement. Comme je l'ai
4 mentionné, la revue budgétaire 2 va être réalisée à
5 l'automne. Les informations financières sont
6 nécessaires pour pouvoir déterminer les budgets
7 d'investissement. Et donc, la demande
8 d'investissement, la DI... ce qu'on appelle la « DI
9 deux mille vingt-trois (2023) » sera déposée à la
10 fin de l'année, là, au mois de décembre deux mille
11 vingt-deux (2022).

12 Voilà. J'espère que ça répond bien à votre
13 question. Peut-être un peu plus long que souhaité,
14 mais je voulais bien contextualiser, là, la réponse
15 que je vous fournissais.

16 Q. [5] Puisqu'il s'agit d'une question préliminaire...
17 merci, Monsieur Verret. Puisqu'il s'agit d'une
18 question préliminaire, je m'en remets à vous,
19 Monsieur le Président, si vous voulez vider, au
20 bénéfice de tous, cette question-là avec vos
21 interrogations subséquentes, s'il y en avait.
22 Sinon, nous allons procéder avec la présentation
23 des témoins. Et puis, par la suite, là, à la toute
24 fin, comme il est d'usage, le banc pourra
25 interroger le panel. Je m'en remets à vous, là.

1 M. JOCELIN DUMAS :

2 Q. **[6]** Oui, juste... bien, en complément. J'imagine,
3 là, que pour faire le pont, il y aura quelque part
4 une demande de tarifs provisoires? Comment vous
5 voyez ça?

6 R. Absolument. Alors, de manière à pouvoir rétroagir,
7 effectivement, sur des tarifs au premier (1er)
8 janvier deux mille vingt-trois (2023), alors vers
9 la fin de l'année, comme à la coutume, nous allons
10 faire une demande... une demande à la Régie pour
11 faire déclarer les tarifs deux mille vingt-deux
12 (2022) provisoires au premier (1er) janvier. Donc,
13 lorsque la décision sera rendue sur l'année deux
14 mille vingt-trois (2023), il sera possible de
15 rétroagir, s'assurer du bon niveau de tarifs pour
16 l'année deux mille vingt-trois (2023).

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[7]** Maître Duquette?

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Q. **[8]** Monsieur Verret, le Transporteur devait faire
21 un suivi, quant à son MGA... bien, devait le
22 déposer au premier (1er) juin de cette année. Et
23 puis, vous nous avez annoncé en décembre dernier,
24 aussi, que le Transporteur souhaitait faire une
25 analyse du MRI de première génération, des constats

1 et des conclusions. Quant à l'un, au MGA, et quant
2 à l'autre, dans votre perspective, ou dans votre
3 planification, quand est-ce que vous prévoyez faire
4 l'un et l'autre?

5 R. D'abord, pour ce qui est de la planification du
6 reste des travaux, nous avons eu une rencontre
7 administrative avec la Régie, pour exposer ce que
8 je viens de vous exposer, au panel. Et on a pris un
9 engagement, de revenir également auprès de... des
10 gestionnaires de la Régie pour regarder les
11 différents suivis de la décision et voir dans le
12 temps le meilleur... la meilleure disposition, le
13 meilleur moment de réaliser ces différents suivis-
14 là. Pour ce qui est du...

15 Donc, on est dans le processus, là, de
16 déterminer ces suivis-là, puis les meilleurs
17 moments pour les faire. Alors, dès que ce sera
18 disponible, on va pouvoir rencontrer la Régie puis
19 l'informer de ça.

20 Mais pour ce qui est du MGA, le MGA, le
21 bilan a été déposé. Je sais qu'on cherche à
22 planifier une rencontre qui va nous permettre
23 d'exposer le contenu du bilan du MGA et donc, par
24 la suite, là, on verra la façon dont le contenu du
25 bilan sera utilisé par la Régie pour la suite des

1 choses.

2 Pour ce qui est du MRI, bien, comme je
3 l'avais annoncé, on doit compléter la période
4 d'application du MRI actuel avant d'entreprendre le
5 post mortem qu'il est souhaitable de réaliser sur
6 le premier MRI qui a été mis en place. Nous avons
7 des demandes, vous nous avez fait des demandes dans
8 la dernière décision, en termes de suivis, de
9 moments pour lesquels vous nous avez demandé de
10 soit déposer un plan de travail ou soit de faire
11 état du résultat de nos analyses dans le rapport
12 annuel deux mille vingt-deux (2022).

13 Je vous dirais honnêtement que le rapport
14 annuel deux mille vingt-deux (2022) risque d'être
15 trop court comme moment pour les conclusions. Dans
16 la décision, c'est mentionné que si ce n'était pas
17 complété, on informerait quand est-ce qu'on va être
18 en mesure de le compléter.

19 Mais donc, ce post mortem-là sera entrepris
20 en début d'année deux mille vingt-trois (2023).
21 Nous avons la réflexion à faire, à réaliser.
22 Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire
23 le temps que ça va nécessiter pour faire cette
24 réflexion-là. Il y a différents éléments que vous
25 nous avez demandé de considérer, entre autres,

1 l'atteinte des différents objectifs qui étaient
2 prévus par la loi pour la mise en place, là, des
3 objectifs qui devaient être réalisés par la mise en
4 place de ces MRI-là.

5 Vous nous avez également demandé de
6 réfléchir sur une formule d'indexation au niveau
7 des dépenses en capital. Donc, tout ce travail-là
8 devra être réalisé en début de deux mille vingt-
9 trois (2023), en parallèle de la préparation du
10 dossier tarifaire deux mille vingt-trois-deux mille
11 vingt-quatre (2023-2024). Et pour nous, le post
12 mortem, ça va être important de faire état de nos
13 constats, mais comme nous sommes tous partie
14 prenante à l'exercice, il serait important que ces
15 constats-là soient partagés. C'est à voir avec la
16 Régie quel sera le meilleur forum.

17 Je ne suis pas certain qu'un dossier
18 tarifaire est le meilleur forum pour le faire.
19 Donc, il faudra voir avec la Régie le meilleur
20 forum pour pouvoir partager les conclusions du
21 Transporteur sur le premier, le MRI de première
22 génération, si on veut, et voir comment les
23 différents intervenants pourront, pourront faire
24 valoir leur point de vue sur ce premier MRI-là,
25 dans le cadre du post mortem et également voir quel

1 genre de constat la Régie en fera également.

2 Donc, il y a beaucoup de travail qui va
3 être à réaliser. Ce travail-là va se réaliser
4 essentiellement en deux mille vingt-trois (2023)
5 et, mais je ne suis pas en mesure, aujourd'hui,
6 d'aller plus loin, là, en termes de date précise
7 pour la réalisation du dossier.

8 Q. **[9]** Là, je comprends et puis sur les dates
9 précises, là, mais c'est juste qu'on essaie, nous
10 aussi de voir venir avec les informations que vous
11 nous communiquez aujourd'hui.

12 Alors, si vous faites une tarifaire double,
13 l'automne prochain, donc, excusez-moi, ça cogne
14 ici, là, mais... mais donc, si vous faites une
15 tarifaire double l'automne, à l'automne deux mille
16 vingt-trois (2023) pour l'année tarifaire deux
17 mille vingt-trois (2023) et puis vingt-quatre (24).

18 R. Oui.

19 Q. **[10]** Vous feriez, vous n'iriez pas, même si c'était
20 votre conclusion, vous ne demanderiez pas
21 nécessairement la formulation d'un MRI de deuxième
22 génération pour deux mille vingt-trois (2023) en
23 coûts de services et deux mille vingt-quatre (2024)
24 en MRI? Vous seriez nécessairement, même si la
25 conclusion était que le MRI était la septième

1 merveille du monde, là, vous seriez nécessairement
2 sur un MRI pour l'année tarifaire deux mille vingt-
3 cinq (2025)?

4 R. C'est juste que pour deux mille vingt-trois (2023)
5 et deux mille vingt-quatre (2024), je pense que ce
6 n'est pas possible d'agir autrement que d'être sur
7 une base de coûts de services. Il faut se rappeler
8 que la décision de la Régie, normalement, bien,
9 c'est-à-dire que pour l'année deux mille vingt-deux
10 (2022), les tarifs sont connus.

11 En deux mille vingt-trois (2023), on doit
12 normalement se présenter au conseil
13 d'administration du mois de juin, c'est donc dire
14 qu'il faut fermer l'année deux mille vingt-deux
15 (2022), faire la préparation du dossier tarifaire
16 deux mille vingt-trois (2023), réaliser en
17 parallèle le post mortem sur le MRI de première
18 génération.

19 Donc, on ne croit pas que tout ça, avec la
20 nouvelle organisation en place, soit possible pour
21 le mois de juin deux mille vingt-trois (2023).
22 Donc, nécessairement, l'année deux mille vingt-
23 quatre (2024) sera également en coûts de service.

24 Q. **[11]** Je vous remercie beaucoup.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ce sera nos questions, Maître Fréchette, sur ce
3 sujet. Alors vous pouvez maintenant procéder avec
4 vos témoins.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors c'est très bien, Messieurs, alors...

7 LE PRÉSIDENT :

8 En passant, nos excuses pour ce bruit, là, c'est
9 pas une pièce de théâtre, là, c'est pas
10 l'ouverture des rideaux, mais c'est... c'est un
11 peu inattendu et on s'en excuse.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien écoutez, il n'y a pas de souci, vous n'avez
14 pas à vous en faire, là. Depuis quelques années
15 je pense qu'on passe d'épisode particulier à
16 épisode particulier, alors pas de souci. Donc...
17 oui? Est-ce qu'il y avait une autre question?
18 Non, ça va. Alors, Monsieur Verret, Monsieur
19 Vézina, Mister Makholm, alors la parole est à
20 vous pour la présentation.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 Rebonjour. Alors c'est moi qui va débiter à nouveau
23 ma présentation.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Q. [12] Si vous me permettez, Monsieur Verret, ces

1 présentations ont été déposées, tout le monde...
2 elles ont été déposées la veille, vous les avez
3 toutes, elles sont disponibles, là.

4 R. Est-ce que c'est possible de l'afficher, la
5 première présentation du Transporteur, à l'écran?
6 B-243 qu'on me souffle à l'oreille.

7 LE GREFFIER :

8 Alors je regarde ça.

9 R. Donc, pendant que la présentation va être mise à
10 l'écran, je vais tout de même débiter. Alors ce
11 matin nous avons deux présentations à vous offrir
12 concernant le sujet du... du compte d'écarts et de
13 reports pour les dépenses en capital. Une première
14 présentation que le Transporteur va offrir, qui est
15 faite en fonction de l'évolution de son cadre
16 réglementaire, donc c'est une perspective
17 historique. Et une deuxième présentation, qui sera
18 faite par notre expert indépendant, monsieur
19 Makholm, que tout le monde connaît. C'est un
20 économiste avec une très grande expérience au
21 niveau de l'argumentation économique. Alors ce sont
22 les deux présentations que nous allons vous offrir
23 ce matin.

24 LE GREFFIER :

25 Est-ce que c'est bon? Est-ce que ça s'affiche bien?

1 R. C'est un peu... oui, ça s'affiche, mais c'est un
2 peu petit. Je ne sais pas si on peut élargir un
3 peu.

4 LE GREFFIER :

5 Je vais voir si... je vais voir si je peux.

6 R. Sinon, vous allez m'obliger de sortir mes petites
7 lunettes de lecture.

8 LE GREFFIER :

9 Est-ce que là c'est bon?

10 R. Je pense que ça va aller, je pense que ça va aller.

11 LE GREFFIER :

12 O.K.

13 R. Donc, je disais que l'objectif de la présentation
14 ce matin, écoutez, il n'y aura pas de surprise, la
15 position du Transporteur, elle est très claire. Le
16 Transporteur est toujours d'avis qu'il n'est pas
17 opportun d'ajouter au cadre réglementaire actuel un
18 compte d'écarts et de reports pour les dépenses en
19 capital. Donc, l'objectif de ce matin c'est de vous
20 exposer le plus clairement possible les motifs qui
21 supportent cette position.

22 La présentation du Transporteur va vraiment
23 couvrir trois messages clés que nous souhaitons
24 véhiculer ce matin. Le premier message clé c'est
25 que l'utilisation d'une année-témoin projetée, qui

1 a été déterminée comme étant la façon appropriée
2 d'établir les projections des revenus requis il y a
3 de ça plus de vingt (20) ans amène nécessairement
4 des écarts. Il y en a eus dans le passé, il y en
5 aura vraisemblablement dans le futur. C'est
6 implicite, même processus d'établissement des
7 revenus requis en utilisant une année-témoin
8 projetée. Comme on va le voir dans la présentation,
9 il existe toutefois un incitatif à réduire ces
10 écarts-là et des actions concrètes ont été prises
11 par le Transporteur pour les réduire à travers le
12 temps. Donc, premier message : année-témoin
13 projetée égale écarts.

14 Deuxièmement, on a établi qu'il était
15 impossible de distinguer, à moins d'efforts
16 vraiment considérables, la nature de ces écarts-là,
17 que les écarts soient... que les écarts soient
18 générés par des déficiences, par des réductions de
19 coûts, par autres facteurs, la distinction sur la
20 source des écarts est très, très difficile, voire
21 impossible à réaliser. C'est ce qu'on a déjà établi
22 dans les dossiers passés.

23 Donc, en fonction de ces deux éléments-là
24 et de l'ampleur possible des différents écarts,
25 bien la Régie a déterminé... a déjà déterminé qu'un

1 outil approprié pour pouvoir traiter ces écarts de
2 rendement-là était le mécanisme de traitement des
3 écarts de rendement, le MTER, qui est opérationnel
4 depuis deux mille dix-sept (2017). Donc, allons-y
5 avec le plan de présentation, maintenant je le vois
6 à l'écran.

7 Donc, je vais commencer par faire une brève
8 mise en contexte de la question qui a été posée par
9 la Régie. Juste revenir s'il vous plaît à... au
10 plan de présentation. Merci.

11 Deuxièmement, je vais couvrir les
12 fondements, ce que je considère comme étant les
13 fondements du cadre réglementaire actuel.
14 Deuxièmement, mon collègue, monsieur Vézina, va
15 présenter des constats des dépenses en capital du
16 Transporteur. Constats sur ses dépenses en capital
17 et les différentes améliorations sur l'acuité des
18 projections à travers le temps. Et je reviendrai, à
19 la fin, pour faire la conclusion.

20 La prochaine, s'il vous plaît. Donc, mise
21 en contexte. Tout le monde connaît ça, un bref
22 rappel de la décision D-2020-041 de la Régie, où la
23 Régie faisait le constat d'écarts entre les valeurs
24 autorisées et réelles de la base de tarification,
25 au cours des dernières années.

1 Deux sources d'écarts, écarts qui étaient
2 dus à la différence entre les valeurs totales
3 prévues et réelles des mises en service et un écart
4 qui était dû à la différence entre la répartition
5 mensuelle de ces mises en service prévues et
6 réelles.

7 Par rapport à une de ces deux sources
8 d'écart-là, la Régie s'était déclarée satisfaite au
9 niveau de la valeur totale prévue et réelle des
10 mises en service. Mais malgré cette reconnaissance
11 et malgré les efforts constants du Transporteur,
12 bien, dont on a fait valoir, à travers les
13 dossiers, pour améliorer l'acuité de ses
14 prévisions.

15 Bien, la Régie était d'avis qu'il était
16 opportun d'examiner la possibilité de créer un
17 compte d'écart et de report, et nous a demandé de
18 déposer une preuve à cet effet. Ce qu'on a fait et
19 accompagnée de la preuve d'expert de monsieur
20 Makholm au dossier.

21 La suivante, s'il vous plaît. Donc, il y a
22 vraiment deux décisions importantes, deux
23 décisions-clés qui mettent en place le fondement et
24 la détermination des tarifs du Transporteur.

25 Tout d'abord, la première décision, la D-

1 1999-120. On se rappelle, pour ceux qui étaient
2 présents, on se rappelle que c'était une décision
3 qui portait sur les principes pour l'établissement
4 des tarifs du Transporteur, le dossier R-3405-1998.

5 Et il y avait quelques principes, là,
6 quatre, cinq principes, de mémoire, qui avaient été
7 étudiés, dont celui de la meilleure façon de
8 déterminer, sur la période pendant laquelle les
9 tarifs devraient être déterminés. Et après de longs
10 débats, il a été déterminé que l'année-témoin
11 projetée constituait la meilleure façon d'établir
12 le revenu requis pour les tarifs d'électricité du
13 Transporteur.

14 Ce principe-là est en vigueur depuis
15 quatre-vingt-dix-neuf (1999). Donc, a servi à la
16 détermination du premier tarif fixé par la Régie,
17 en deux mille un (2001). Donc, ça fait plus de
18 vingt (20) ans qu'on fonctionne de cette façon.

19 C'était connu, à l'époque, qu'il y aurait
20 des écarts entre le projeté et le réel. Et le
21 docteur Jaccard, qui était un des experts qui a été
22 reconnu à l'audience, avait effectivement fait part
23 de ces écarts comme étant une réalité
24 réglementaire.

25 Et, toutefois, il soulignait qu'il existait

1 un incitatif à réduire ces écarts à travers le
2 temps. Et l'incitatif est tout simplement le fait
3 qu'année après année, le Transporteur doit se re-
4 présenter devant le régulateur et les intervenants
5 pour pouvoir venir expliquer les écarts qui ont été
6 réalisés entre les valeurs projetées et les valeurs
7 réelles.

8 Donc, cet exercice annuel de rendre compte
9 fait en sorte qu'on doit s'expliquer sur les écarts
10 et on cherche les meilleures méthodes pour pouvoir
11 améliorer les prévisions qui sont réalisées d'une
12 année à l'autre. Donc, première décision
13 fondamentale sur l'établissement des tarifs.

14 La deuxième est arrivée plus tard, en deux
15 mille quatorze (2014), dans le cadre d'un dossier
16 au niveau... Si je me souviens bien, c'était au
17 niveau de la détermination du taux de rendement et
18 du mécanisme de traitement des écarts de rendement.
19 Alors, encore une fois, la question se posait au
20 niveau des écarts qui étaient générés entre le
21 prévisionnel et le réel.

22 Et après plusieurs preuves du Transporteur
23 et des intervenants, la Régie en est arrivée à la
24 conclusion, reconnaissait la conclusion du
25 Transporteur qu'il était impossible de distinguer

1 la nature des écarts de rendement. À moins,
2 vraiment, d'efforts qui étaient considérables. Et
3 sur ce fait, la Régie reconnaissait que ces écarts
4 peuvent résulter de différents facteurs, dont les
5 liens d'efficience et autres facteurs.

6 Face à ce constat, la Régie a considéré
7 qu'un partage égal des excédents de rendement, pour
8 les cent (100) premiers points de base, était une
9 façon appropriée de traiter ces écarts-là. Et,
10 donc, c'est le mécanisme de traitement des écarts
11 de rendement qui a été mis en place, où il y a un
12 partage cinquante-cinquante entre l'entreprise et
13 la clientèle pour les cent (100) premiers points de
14 base qui peuvent être générés. Et au-delà des cent
15 (100) premiers points de base, donc c'est un
16 partage, soixante-quinze pour cent (75 %) de la
17 clientèle et vingt-cinq pour cent (25 %) pour le
18 Transporteur.

19 Également, il ne faut pas oublier que ce
20 mécanisme de traitement des écarts de rendement là
21 est asymétrique. C'est à dire que toute perte est
22 assumée cent pour cent (100 %) par le Transporteur.
23 Puis, on sait que c'est arrivé, notamment en deux
24 mille dix-neuf (2019) et en deux mille vingt et un
25 (2021).

1 Donc, ce mécanisme-là, qui a été mis en
2 place, qui est opérationnel depuis deux mille
3 dix-sept (2017), il fonctionne bien. Les écarts,
4 lorsqu'on consulte les différents rapports annuels,
5 on peut voir que les différents écarts qui ont été
6 générés ont toujours été à l'intérieur des cent
7 (100) premiers points de base. Donc, on a en place
8 un mécanisme qui fonctionne pour traiter différents
9 écarts qui peuvent être générés.

10 Page suivante, s'il vous plaît. Marco, je
11 te cède la parole pour les deux prochaines.

12 M. MARCO VÉZINA :

13 R. Oui. Merci, Stéphane. Bonjour à tous. Ça me fait
14 plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui pour cette
15 audience. Donc, à titre de rappel, les dépenses en
16 capital, le rendement sur la base de tarification,
17 et l'amortissement, ça représente environ soixante-
18 quinze pour cent (75 %) du revenu requis, d'où
19 l'importance pour le Transporteur de déployer des
20 efforts sur la clé des prévisions. Et
21 particulièrement les valeurs et les périodes de
22 mises en service de ces investissements.

23 Également, à titre de rappel, voici les
24 arguments du Transporteur à l'égard de la non-
25 pertinence d'établir un compte d'écarts et de

1 reports des dépenses en capital.

2 Tout d'abord, le Transporteur déploie
3 annuellement une preuve détaillée, ce qui permet
4 une démonstration raisonnable des dépenses en
5 capital, et demeure aussi disponible pour répondre
6 aux diverses interrogations de la Régie et des
7 intervenants.

8 Également, le Transporteur réitère que la
9 création d'un compte d'écarts, pour la portion
10 capital, ne correspond pas aux critères
11 actuellement en place, critères qui sont, entre
12 autres, que nous ne sommes pas en présence d'une
13 situation problématique qui échappe au contrôle du
14 Transporteur.

15 En effet, des aléas peuvent survenir dans
16 le cours normal des activités, mais ceux-ci sont
17 inhérents à son modèle de prévision, et le
18 Transporteur est le mieux placé pour gérer ces
19 risques.

20 Ensuite, nous sommes aussi d'avis que la
21 création d'un tel compte ne favoriserait pas
22 l'allégement réglementaire souhaité à travers le
23 temps, puisqu'il ne réduirait en rien le processus
24 actuellement en place.

25 Nous allons enfin mentionner aussi que,

1 lors du dossier deux mille treize, deux mille
2 quatorze (2013-2014), plus précisément la décision
3 D-2014-035, la Régie a conclu de la non-pertinence
4 de donner suite à la demande du CÉR demandée par
5 l'AQCIE-CIFQ. Cette décision de la part de la Régie
6 nous apparaît être encore la bonne à ce jour.

7 Page suivante, s'il vous plaît. Merci.

8 Donc, la qualité de l'acuité de la prévision
9 demeure une préoccupation qui est constante pour le
10 Transporteur, d'où la mise en place de nombreuses
11 mesures déployées au fil des ans, et de façon plus
12 précise, depuis deux mille dix (2010).

13 De manière plus contemporaine, des mesures
14 ont été déployées depuis deux mille dix-huit
15 (2018). Le Transporteur considère que ces mesures
16 ont eu des impacts positifs sur les prévisions
17 relatives aux dossiers deux mille dix-neuf (2019),
18 deux mille vingt (2020) et deux mille vingt et un
19 (2021).

20 À titre de rappel, voici les principales
21 mesures qui ont été mises en place depuis deux
22 mille dix-huit (2018).

23 Tout d'abord, le renforcement de la
24 structure de coordination de projets. Comment on a
25 fait ça, bien par la nomination de chefs

1 Réalisation de projets pour mieux structurer,
2 coordonner et prendre des décisions concernant les
3 projets.

4 Également, il y a eu mise en place d'un
5 comité d'arbitrage et de validation de la
6 priorisation des retraits sur le réseau. Ces
7 retraits, qui sont pilotés par une tour de contrôle
8 dédiée, sont nécessaires pour la réalisation et la
9 mise en service de nos projets.

10 Une autre mesure est le déploiement de
11 suivis de gestion de performance, qui mesurent le
12 respect des cibles mensuelles de mises en service
13 et des heures de projets planifiées. Ces suivis de
14 gestion de performance sont regardés mensuellement
15 et des actions de redressement sont prises en cas
16 d'écarts, et ce, de façon plus attentive à partir
17 de l'automne.

18 Enfin, on a associé les objectifs
19 individuels de rémunération à la réalisation des
20 mises en service.

21 Donc, comme vous pouvez le constater, ces
22 mesures impliquent une multitude d'équipes chez
23 Hydro-Québec et de gens qui ont à coeur de mettre
24 en oeuvre tous les efforts requis pour réaliser les
25 travaux, selon le plan établi, et ce, afin

1 d'assurer la fiabilité du réseau et la qualité du
2 service aux clients du Transporteur.

3 Page suivante, s'il vous plaît. Merci.

4 Donc, comme on l'illustre ici, il y a trois
5 éléments d'écarts qui composent la portion capital
6 du revenu requis : l'écart sur le volume de la base
7 de tarification; l'écart sur le taux de dette; et
8 l'écart sur l'amortissement.

9 Donc, pour l'écart sur le volume de la base
10 de tarification, comme je le mentionnais plus tôt,
11 les mesures mises en place pour améliorer la
12 prévision des mises en service portent fruit.

13 Afin d'apporter un meilleur éclairage au
14 dossier, j'ai intégré les données réelles vingt
15 vingt et un (2021) publiées à notre rapport annuel.
16 On peut voir que pour les années deux mille dix-
17 neuf à deux mille vingt et un (2019-2021), soit les
18 trois dossiers suivant la mise en place de ces
19 mesures, une nette amélioration par rapport aux
20 écarts de prévision et ce, malgré les difficultés
21 supplémentaires engendrés par la COVID en deux
22 mille vingt (2020).

23 Pour deux mille dix-neuf (2019), l'impact
24 sur le revenu requis de l'écart lié au volume de
25 la base de tarification est de douze millions

1 (12 M) défavorables contre huit millions (8 M)
2 favorables en deux mille vingt (2020) et trois
3 millions (3 M) favorables en deux mille vingt et un
4 (2021), soit un niveau moindre que la moyenne de
5 dix-neuf millions (19 M) pour les années deux mille
6 quatorze à deux mille dix-huit (2014-2018).

7 Ces écarts sont traités, le cas échéant,
8 via le mécanisme de traitement des écarts, le MTÉR,
9 comme l'expliquait Stéphane, qui est en place
10 depuis deux mille dix-sept (2017). Ce mécanisme
11 permet en effet un équilibre entre les actions
12 pouvant générer des gains d'efficience tout en
13 évitant d'accroître le bénéfice du Transporteur en
14 raison d'écart de prévisions.

15 Pour ce qui est de l'écart sur le taux de
16 dette, un mécanisme de mise à jour du taux de dette
17 en décembre est en place depuis deux mille quatorze
18 (2014) et vient pallier les variations importantes
19 pouvant survenir, le cas échéant.

20 Le Transporteur constate, de son côté, un
21 écart annuel sur l'amortissement. Plus précisément,
22 ce qui gère la grande majorité de cet écart, est la
23 prévision de la charge annuelle associée au retrait
24 d'actifs non complètement amortis.

25 L'écart sur la charge due au retrait

1 d'actifs est de dix-neuf millions (19 M) en deux
2 mille dix-neuf (2019), vingt-neuf millions en deux
3 mille vingt (2020), et vingt-quatre millions (24 M)
4 en deux mille vingt et un (2021).

5 Actuellement, une formule basée sur les
6 résultats réels de la charge de retrait des cinq
7 dernières années en proportion du montant total des
8 mises en service est utilisée.

9 Cette formule serait, à notre avis,
10 possiblement à revoir pour établir si elle permet
11 encore de bien prévoir la charge annuelle liée au
12 retrait d'actifs.

13 Donc, dans un souci d'amélioration
14 continue, nous croyons que la prévision des charges
15 associées au retrait d'actifs, pourrait être
16 analysée lors du dossier tarifaire vingt vingt-
17 trois (2023) afin de réduire les écarts annuels
18 avec la prévision.

19 Merci de votre attention et je repasse la
20 parole à Stéphane, pour la conclusion.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Merci, Marco. Donc, alors, basé sur ce qu'on vient
23 de vous présenter, donc, pour les raisons
24 suivantes: depuis vingt (20) ans, l'année témoin
25 projetée représente une base qui est solide pour

1 l'établissement des tarifs, là, malgré les
2 questionnements qu'il a pu y avoir à travers les
3 années. Des ajustements ont été apportés au modèle
4 réglementaire qui nous permettent toujours
5 d'utiliser cette base-là solide.

6 Comme on vient de le montrer, le
7 Transporteur travaille constamment pour améliorer
8 ses prévisions. Alors, ce que monsieur Vézina vient
9 de parler s'inscrit tout à fait dans ces travaux
10 qu'on met en place pour pouvoir améliorer nos
11 prévisions à travers le temps.

12 Et que malgré ces efforts, bien, il faut
13 réaliser qu'il demeure et demeurera toujours des
14 écarts entre une donnée qui est prévue et une
15 donnée qui est réelle.

16 Monsieur Makhholm va couvrir, tout à
17 l'heure, l'incitatif qui est implicite à cette
18 façon de procéder là et on croit qu'il est toujours
19 opportun de maintenir cet incitatif dans le régime
20 actuel.

21 Et finalement, comme on l'a vu, le MTÉR est
22 le bon outil pour une approche équilibrée, là, en
23 termes de partage des écarts qui peuvent être
24 générés entre le projeté et le réel.

25 Donc, conclusion on considère toujours

1 qu'il est opportun d'ajouter au régime actuel un
2 compte d'écart et de report au niveau des dépenses
3 en capital. Merci.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Now, we could leave to Mr. Makholm to go on with
6 his presentation. Peut-être, Monsieur Specte
7 afficher également la présentation de monsieur
8 Makholm. Je n'ai pas le B, là, mais elle a été
9 déposée hier soir, Monsieur Specte, je me fie à
10 vous, là, pour la cote, je ne l'ai pas à portée de
11 la main.

12 LE PRÉSIDENT :

13 B-0244.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est bien, merci, vous êtes mon sauveur, Monsieur
16 le Président. Encore une fois, j'ai toujours eu de
17 la misère avec le bilinguisme. Alors voici, donc,
18 Mr. Makholm, là, de... it is up to you, now.

19 M. JEFF MAKHOLM :

20 Okay. Can I be heard? Okay. Let me continue then
21 with my state (sound cut).

22 I would like to just make some comments
23 (sounc cut). My comments (sound cut) to items on
24 next slide.

25 THE STENOGRAPHER:

1 Sorry there's a problem with your sound, it keeps
2 cutting.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Is it possible to raise your, M. Makholm.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Mr. Makholm, I think we have some kind of lagging
7 in your... we have some difficulties hearing you.

8 Is it your mike that is bubbling or...

9 R. Is the mike okay, now?

10 LE PRÉSIDENT :

11 I think it is much better.

12 R. Okay.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Let us try this this way.

15 R. Okay. Let me know, raise your hand if... I am
16 listening to the translation in my ear, I will kick
17 it out and if you have any trouble, just raise your
18 hand.

19 I appear here before the Régie on the
20 question (sound cut), that is a question arising
21 from (sound cut) in decision D-20 (sound cut). That
22 Table shows five years of differences between
23 forecasting actual costs for HQT (sound cut).

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 Ça coupe encore, je suis désolé mais...

1 R. Intervenors have quite (sound cut) accounting
2 revenues to eliminate them.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Mr. Makholm, I am sorry, it seems that it is
5 difficult again for our stenographer to get through
6 your voice.

7 LE STÉNOGRAPHE :

8 Je ne suis pas le seul j'imagine.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Non, c'est sûr que ce n'est pas idéal. Can we maybe
11 just go on with the English, the English portion
12 and maybe not use WebSwitcher at this time, Mr.
13 Makholm, if it is possible? I think he froze. Is
14 it... okay. So maybe with... can you, do you have
15 an alternative or something to please our
16 stenographer?

17 R. Okay. Do you hear me now, in a clear fashion?

18 Q. **[13]** Let's try this way, Mr. Makholm and we will
19 see.

20 R. Yes. Let me begin again and if there is feedback or
21 something critical, we will have to try some other
22 way. I am speaking in this microphone here so that
23 I don't get feedback to my own discussion.

24 I appear here before the Régie because of
25 questions arising from Table 32 in decision D-2020-

1 041. That table shows five year of differences
2 between forecast and actual costs for HQT (sound
3 interference).

4 Interveners have point to that table as a
5 problem, proposing a DVA.

6 LE STÉNOGRAPHE :

7 Ce n'est pas bon.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Est-ce que je peux vous proposer, Monsieur le
10 Président, peut-être une pause d'une dizaine de
11 minutes. On va... je vais redemander à monsieur
12 Makholm de se rebrancher à nouveau.

13 R. (Sound interference) the operation of...

14 Q. **[14]** Mr. Makholm, Mr. Makholm, we are sorry but we
15 are having difficulties to get you and I'm asking,
16 Mr. President, possibly just to have a five minutes
17 recess, just in order for you maybe to try to
18 reboot or try to... in order to avoid these
19 difficulties.

20 Je ne sais pas si cette suggestion vous
21 agréé, Monsieur le Président, là, cinq minutes, là,
22 peut-être le temps...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Je peux même vous en donner dix (10), pour avoir la
25 marge de manoeuvre. Dix heures dix (10 h 10) pour

1 le retour?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est parfait, merci. So, Mr. Makholm, we have ten
4 minutes (10 min) in order to try to reboot, reboot
5 you into it and try to fix this thing.

6 R. Yes. Thank you.

7 Q. [15] Thank you. Merci, Monsieur le Président.

8

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Fréchette?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Oui, rebonjour. Alors, Mr. Makholm, are you back
16 with a fresh link to Montreal? On comprend que
17 monsieur Makholm est à l'extérieur, Monsieur le
18 Président, chez nos voisins du Sud et j'ai vu qu'il
19 avait, nous avons prévu le coup, il était assisté,
20 dans son cabinet bostonien avec les ressources en
21 informatique appropriées pour l'assister s'il y
22 avait des difficultés. Nous avons déjà anticipé,
23 si jamais y avait des difficultés, qu'il puisse
24 être assisté. Donc je ne sais pas si, Monsieur
25 Specte, vous le voyez comme participant? Est-il

1 toujours présent?

2 LE GREFFIER :

3 Je vais regarder.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je ne le vois pas, moi, Monsieur Specte.

6 LE GREFFIER :

7 Pareil pour moi.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Deux secondes. Je vais tenter... O.K. On le
10 contacte de façon parallèle.

11 M. JEFF MAKHOLM :

12 Can I be heard now?

13 Me YVES FRÉCHETTE:

14 Yes.

15 R. I have a wired connexion now and I think that
16 should help. Can you hear me, so I'll continue?

17 Q. **[16]** Yes, I think we are all set. Hoping that
18 everything is fine and that you will be able to, to
19 go on. So, sorry for this small inconvenience that,
20 Monsieur le Président, souhaitons à monsieur Morin
21 également que ce nouveau lien nous permettra de
22 procéder de façon rondement, rondement d'ici la
23 fin. Alors, Mister Makhholm when you are ready
24 let's, let's go on with this new configuration and
25 this new microphone.

1 M. JEFF MAKHOLM :

2 R. Okay. Thank you. Once again, if I cannot be heard
3 on this wired connexion, (sound interference)
4 version 3 if I'm not. But I think we're okay now.

5 I appear here before the Régie because of
6 questions arising from Table 32 in decision
7 D-2020-041. Okay. Yves?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 I'm relying on mister Morin. So, so far so good?

10 LE STÉNOGRAPHE :

11 C'est limite, mais, si vous l'entendez mal, moi
12 j'entends mal aussi. Alors, dites-vous ça.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vais faire un pacte avec vous, Monsieur Morin.
15 On va continuer sur cette voie-là, si c'est trop
16 compliqué, je vais demander encore la permission de
17 monsieur le président pour une autre pause et nous
18 referons une troisième, nous avons une troisième
19 voie qui permettrait peut-être de, de...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Vous pouvez demander à votre témoin de parler plus
22 fort. Ça pourrait peut-être aider.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien. C'est bien.

25 Q. [17] Alors, Mister Makhholm, we'll go on. We'll try

1 to, to go on with this link. The stenographer will,
2 will, will signal us if it's too complicated for
3 him so we'll have to try another, another... let me
4 just one minute, please. So, okay, I'm sorry for
5 that. So, we have a pact with mister the
6 stenographer and if there is some difficulty,
7 Mister Makholm will have to, to try another link. I
8 just received a message from Laura from your
9 office. So, if it's necessary we'll have to do
10 that. So, as Mister President asked you, please
11 speak loudly or louder if you can. And maybe try to
12 be very static with your, your mic, it will help
13 the connexion with, with your testimony. So, let's
14 try this Mister Makholm? Ready to roll? If I can
15 say so.

16 M. JEFF MAKHOLM :

17 R. I apologize. Once again I will speak with my steady
18 voice and that's solely to try to be heard. The
19 Table 32 I was talking about, reflects the
20 operation of a cost cutting incentive program for
21 HQT started in nineteen ninety-nine (1999). You
22 know that. A program designed to assist in the
23 effective regulation of HQT. Those who created that
24 (sound cut) regime intended that there would be
25 positive balances on any such Table 32 as HQT

1 shared with the consumers the gain from reducing
2 cost below forecast. DVA account would effectively
3 end that incentive program and thereby cause more
4 problems for the Régie and HQT and thereby
5 consumers than it would solve. The foundation of
6 the Régie's forecast (sound interference) incentive
7 program are substantia and widely known.

8 Basic North America Regulation is based on
9 facts. Regulation developed this way in North
10 America so that companies service providers and
11 regulators can deal with (sound cut) usefully,
12 contributing just and reasonable rates and services
13 in a long term interest of consumers without (sound
14 cut) unproductive controversy. The Northwest (sound
15 cut) in Canada and the Hope decision in the US
16 (sound interference) from this desire (sound cut) a
17 fact (sound cut) just and reasonable regulatory
18 (sound cut).

19 LE STÉNOGRAPHE :

20 J'ai beaucoup de misère. Je manque des parties de
21 phrases, je m'excuse. J'ai beau essayer...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Sorry to interrupt you again Mister Makhholm, we...
24 the pact with our stenographer seems to...

25

1 LE STÉNOGRAPHE :

2 C'est qu'il manque des petits bouts de mots et je
3 peux pas deviner toujours ce qui se dit.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui, je comprends, je comprends. Écoutez, Monsieur
6 le Président, je suis vraiment confus, c'est la
7 première fois et je peux vous dire qu'on s'était
8 testé auparavant pour s'assurer. Je ne sais pas si
9 c'est le, je comprends toute l'exaspération. Vous
10 comprendrez, on comprendra votre exaspération ainsi
11 que celle de monsieur Makholm. Je ne sais pas si
12 c'est la qualité du micro ou quoi que ce soit.

13 M. JOCELIN DUMAS :

14 Maître Fréchette, vous me permettez une hypothèse?
15 Dans les instructions qu'on envoie aux gens pour
16 participer à Teams, on suggère d'utiliser un casque
17 d'écoute avec micro intégré. C'est important qu'il
18 y ait le micro intégré. Et en général ça fonctionne
19 très bien. Je vois que monsieur Makholm utilise un
20 micro qui ne semble pas intégré à son casque
21 d'écoute. C'est probablement la difficulté.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 On peut peut-être lui énoncer. Vous corrigerez mon
24 pauvre anglais si jamais... Mister Makholm is it
25 possible for you to use another mic? I think,

1 mister Dumas, who is the chairman of the Régie, was
2 suggesting that maybe your mic is not the
3 appropriate one. As you can see, we use most of the
4 time some kind of a system that is linked together
5 which is, the hear buds and the microphone that is
6 along with it. So if you have another system like
7 that so... Could you...

8 M. JEFF MAKHOLM :

9 I was using the mic without the headphone at the
10 suggestion of your technician (sound cut) so I
11 don't get feedback and a delay of my owns words.
12 That's why I had the headphones off while I spoke.
13 That should not be the problem.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 O.K. So, well, it's really a pity, Mister Dumas, as
16 you can see. But can you try it again with... do
17 you have another?

18 M. JEFF MAKHOLM :

19 I will try. I will try with another device. I have
20 written comments... I'll go try in my office. Give
21 me two minutes.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Une courte pause, Monsieur le Président, simplement
24 pour, il va tenter d'utiliser un autre micro. C'est
25 ce que je comprends. Et peut-être, please close the

1 camera.

2 LE PRÉSIDENT :

3 On va vous laisser un petit peu plus d'espace. Là
4 il est 10 h 22. 10 h 30?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Il nous disait deux minutes. Me permettez-vous? Des
7 fois qu'on le verrait réapparaître, Monsieur le
8 Président. Je ne veux pas vous exaspérer.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui oui.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je peux vous dire qu'on avait testé, vraiment. Et
13 il n'y avait pas de difficulté...

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est des problèmes qui surviennent. C'est tout à
16 fait compréhensible.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 So, Mister Makholm. It's, incredible the
19 technology.

20 M. JEFF MAKHOLM :

21 I'm back. Can you hear me now?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Q. **[18]** Well, we will try the sound check and...

24 R. Okay, I will, I will speak for a moment, so that
25 you can hear whether I am coming though clearly, on

1 a sound check, does that sound better?

2 Q. [19] Well, I think Mr. Stenographer will say like
3 me that it seems much better to...

4 THE STENOGRAPHER :

5 It seems at this point, we'll see for how long.

6 R. I apologize to the Régie...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oh, no, no.

9 R. ... and I am sorry for the connexion problems. I
10 wish I were in Montreal like the last time I
11 appeared before the Régie and we would not have
12 these problems. Now, Yves, let me continue.

13 Q. [20] Yes, and Mr. Makholm, be sure that Mr.
14 President is really comprehensive, he really
15 understands the difficulty and there is no harm. We
16 understand that these things happen. So as again,
17 for the third time, I present you, Mr. President,
18 Mr. Jeff Makholm which is a renowned expert in the
19 regulation field in North America. Go on, Jeff.

20 R. And not in Teams, and that's my apology.

21 What I was saying, when technology so
22 rudely interrupted me, was that basic North-
23 American regulation is based on facts and
24 regulation developed this way in North-America to
25 contribute to just and reasonable rates and service

1 without the needless unproductive controversy.

2 And I mentioned the Northwest Utilities
3 Decision in Canada, the Hope decision in the United
4 States, that flow from this desire to base
5 regulation on facts.

6 Regulatory lag promotes cost-cutting
7 behaviour. Everybody know that. All incentive
8 regulation of the type the Régie has pursued is
9 based on regulatory lag. A concept so basic and
10 well accepted that nobody has described it better
11 than my former colleague, Alfred Khan, late
12 colleague, did in his famous book : The Economics
13 of Regulation, more than fifty (50) years ago.

14 Such a foundation not only makes sense as a
15 regulatory matter, but it is supported by
16 economics, in its most comprehensive and useful
17 form. The point of both common sense and economics
18 is to strike a balance in regulation to devise an
19 effective regulatory system to promote the interest
20 of both consumers and service providers.

21 Dr. Jaccard's support of that incentive
22 program in nineteen ninety-nine (1999) before the
23 Régie referred to such a balance in choosing a good
24 incentive regulatory program. The Régie has
25 specifically recognized that its task has that

1 balance The Régie said so in D-2014-034,
2 specifically using the term "balanced approach" in
3 approving earning sharing as part of the incentive
4 program. And economists agree.

5 None of the issues surrounding Table 32 are
6 new. They are not matters of first impression for
7 the Régie. Dr. Jaccard said correctly, in nineteen
8 ninety-nine (1999) that HQT had an underlying
9 incentive to provide accurate forecasts.

10 The existence of positive Table 32 balances
11 would be no surprise to him or the Régie, that
12 propose the incentive regime. The Régie said, in
13 two thousand fourteen (2014), that discovering
14 which part of those differences were inaccuracies
15 in forecasts or productivity would be a very
16 difficult subject to work out. And I think Mr.
17 Verret said virtually impossible to work that out
18 after the fact.

19 Both, Dr. Jaccard and the Régie were
20 dealing with all the parameters of just and
21 reasonable regulatory systems in their discussions.

22 In my opinion, the incentive regime has
23 worked as planned and should be retained. It
24 recognizes the basic fundamental problem of
25 creating and incentive regime program for capital

1 additions. No Canadian regulator has accepted an
2 index only regime for capital additions. The
3 Régie's program, as I said in my testimony, may
4 well be optimal as a way to pursue a regulatory lag
5 based regime on a year-by-year basis. It uses
6 regulatory lag in a way that as long been
7 considered helpful as a means of broadly pursuing
8 just and reasonable rates. It realises that balance
9 in assessing the role of empirical precision versus
10 reasonable implementation of a good regulatory
11 regime. It elicits work from HQT to make its
12 forecasts acceptable to help to preserve an
13 incentive regime that HQT likes and believes is in
14 the interest of consumers by way of efficient and
15 effective regulation.

16 In contrast, the DVA proposal to deal with
17 Table 32 balances, is not helpful. It ends a useful
18 incentive program. It essentially misuses deferral
19 accounting, applying it to all additions rather
20 than simply to smoothing unusually lumpy additions
21 or dealing with unanticipated costs like ice storm
22 damage.

23 As such, a DVA complicates the regulatory
24 assessment of whether capital additions are
25 reasonable, as it would subject such additions to a

1 cost plus approach, without any regulatory lag
2 incentive to keep costs down.

3 And that is the body of my evidence. And
4 the, the general nature of my opinion's here. Thank
5 you once again for your patience. I finally got it
6 out. And I'm glad you could hear me.

7 Q. [21] Before letting you go, Mister Makholm, just to
8 ask Mister Clerk, Mister Specte, to show us exhibit
9 B-0244. Just to, because I didn't want to
10 interrupt, sorry Mister President, I didn't want to
11 interrupt since the connexion was good, Mister
12 Makholm. Just to be sure that we show to hin his
13 presentation that was made. Rapidly my question,
14 Mister Makholm, there's the presentation you had
15 prepared.

16 R. Yes.

17 Q. [22] It's showing. And deuxième page, s'il-vous-
18 plaît, Monsieur Specte.

19 LE GREFFIER :

20 Ça ne veut pas afficher la deuxième page. Je vais
21 essayer de trouver une petite bidouille.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 I understand. It's a nightmare, Mister Makholm. We
24 cannot put on the screen the second page of the
25 presentation, I'm sorry.

1 R. And that is not my fault.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 No. I'm sorry. It's a nightmare this morning, but
4 it works on the resilience of ourselves and Mister
5 Specte. Ha! There they are.

6 Q. **[23]** So, just to wrap it up, Mister Makhholm, the
7 presentation that you had prepared and filed in
8 this file was not, that was filed in this file was
9 not covered while you were testifying because as
10 you know, the connexion was good and... but just to
11 be sure, all these, my question would be. Your
12 comments that you just made were, were, how can I
13 say, attached to these six elements that we can see
14 on this slide? So, just go through very, can you go
15 through very rapidly just to illustrate the
16 testimony that you just gave. Not to start it all
17 over again, but just to illustrate the Régie for
18 them to, to be able to track your testimony with
19 the presentation.

20 R. I wrote these six bullet points. And in saying, in
21 doing though, I said I am here because of a
22 proposal for a DVA. That's what propels me into
23 this case. I think that there's a solid foundation
24 for the Régie's forecast test year incentive
25 program. I said that it links common sense to

1 regulatory economics.

2 I also said, none of the DVA questions in
3 this case are new. They are not matters of first
4 impression. Doctor Jaccard knew all of these things
5 in nineteen ninety-nine (1999). The incentive
6 regime over the past twenty (20) years has worked
7 as planned, and should be retained.

8 A DVA proposal to deal with Table 32
9 balances is not helpful. That's my evidence.

10 Q. [24] Thank you for this, Mister Makholm. So, merci
11 Monsieur Specte. C'est complété pour cette portion-
12 là. Alors, je vous laisse la parole, Monsieur
13 Verret, pour des remarques de... de fermeture ou si
14 ça clôt les témoignages?

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Ça clôt le témoignage, on est prêts pour les
17 questions.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est très bien, alors ça clôt le témoignage,
20 Monsieur le Président. Je vous remercie encore une
21 fois pour votre patience et ainsi qu'à mes
22 collègues, là, pour ces désagréments. Alors les
23 témoins sont disponibles pour le contre-
24 interrogatoire.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Juste un instant, je vais consulter mes collègues.
3 Alors on pourrait procéder... le premier c'est AHQ-
4 ARQ, qui n'a pas indiqué à la Régie de temps de
5 contre-interrogatoire. Est-ce qu'il faut comprendre
6 qu'il n'y en aura pas? Maître Cadrin?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux
9 membres de la Régie, bonjour aux membres du panel
10 également. Simplement une question, Monsieur le
11 Président, ce matin on a eu un échange avec
12 monsieur Verret. Ou enfin monsieur Verret nous a
13 exposé en fait la réponse à votre question que vous
14 avez posée plus tôt ce matin et nous aurions une
15 question à monsieur Verret à cet égard-là, si
16 c'est... si vous nous l'autorisez, c'est la seule
17 question que nous aurions. Nous ne savons pas
18 comment ça cadre dans le panel 4 ou à l'extérieur
19 du panel 4, ça n'a pas été trop clair pour moi.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, c'est une... c'est une réponse qui a été
22 donnée dans le cadre du panel 4.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

24 Q. [25] Alors, avec votre permission, donc simplement
25 une question. Monsieur Verret ce matin vous avez

1 fait référence lorsque vous avez parlé du futur au
2 niveau de la tarification d'Hydro-Québec, vous
3 parliez d'une nouvelle structure organisationnelle
4 d'Hydro-Québec, elle a été adoptée, j'ai compris,
5 le vingt-deux (22) juin, qui revoit jusqu'au chef,
6 là, au poste de chef, là, toute la structure
7 organisationnelle. Est-ce que c'est... je comprends
8 donc qu'il existe un document écrit et que vous
9 pourriez le produire? Je demanderais simplement si
10 c'est possible de nous faire parvenir par
11 engagement la nouvelle structure organisationnelle
12 à laquelle vous faisiez référence dans votre
13 réponse, là, qui servait d'assise, là, pour les
14 causes tarifaires, ce que vous mentionnez au niveau
15 des causes tarifaires.

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Bien écoutez, ce qui existe comme documentation
18 c'est essentiellement ce qui a été véhiculé par les
19 communications à l'interne au niveau de l'annonce
20 des changements organisationnels dans l'entreprise.
21 Il n'y a pas de... il n'y a pas de document qui a
22 été concocté, préparé pour... pour le dossier...
23 pour le dossier actuel, là.

24 Q. **[26]** Bien peut-être... je vous pose la question,
25 peut-être dans un autre sens, peut-être que c'est

1 moi qui avait mal compris votre réponse. Je m'en
2 excuse, là. Vous dites que... « a été adoptée une
3 nouvelle structure organisationnelle d'Hydro-Québec
4 le vingt-deux (22) juin deux mille vingt-deux
5 (2022) ». Alors j'ai présumé que c'était un
6 document qui exposait quelle était la nouvelle
7 structure organisationnelle qui avait été adoptée.
8 Alors qu'est-ce qui a été adopté le vingt-deux (22)
9 juin deux mille vingt-deux (2022)? Si vous pouvez
10 me le préciser.

11 R. Le vingt-deux (22) juin deux mille vingt-deux
12 (2022) ça faisait suite, là, à la première étape,
13 comme je l'ai exposé au mois de février, où
14 l'organisation a été... a été revue, donc a évolué
15 vers une organisation basée sur la chaîne de valeur
16 pour la réalisation des activités globales de
17 l'entreprise.

18 Alors au lieu d'avoir des... des divisions,
19 production, transport et distribution, maintenant
20 c'est organisé en termes de chaîne... d'une chaîne
21 de valeur pour l'organisation. Ça, ça a été annoncé
22 au mois de février dernier. Maintenant il y a eu
23 cent vingt (120) jours pour pouvoir aller un petit
24 peu plus loin au niveau des... de l'organisation.
25 Il y a comme un premier niveau qui avait été

1 annoncé au niveau des vice-présents et direction
2 principale. Et là, l'exercice s'est poursuivi au
3 niveau des directions et des niveaux de chef, donc
4 les chefs qui se rapportent aux différents
5 directeurs. Et ça, c'est la deuxième étape qui a
6 été franchie au mois de... au mois de juin dernier.

7 Et présentement, on est à implanter ce
8 changement-là dans l'organisation et à voir aussi
9 les derniers ajustements qui vont être requis au
10 niveau... au niveau des chefs 5. Donc, c'est
11 toujours en évolution, ça se fait par étape et
12 l'objectif c'est de prendre le temps de bien mettre
13 en place l'organisation jusqu'au niveau des
14 employés.

15 Q. [27] Donc, ce que vous présentez ou ce qui est
16 adopté, là, moi, j'avais noté le mot « adopté »,
17 mais c'est peut-être pas correct, là, c'est donc
18 une proposition d'une structure organisationnelle
19 qui doit, je présume, être sur un écrit et non être
20 une figure de l'esprit, là. Je comprends que ce
21 sont des postes, des classements en vertu de...
22 jusqu'au poste de chef, comme vous venez de le
23 mentionner.

24 R. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a eu
25 des communications à l'interne effectivement pour

1 pouvoir renseigner l'ensemble de l'organisation sur
2 cette nouvelle structure-là, sur l'évolution de
3 cette organisation-là, donc les différents groupes
4 qui ont été créés et les directions qui ont été
5 créées et les postes de chef. Alors ce qu'on... ce
6 qu'il y a comme informations ce sont des
7 communications qui ont été faites à l'interne pour
8 pouvoir présenter cette organisation-là.

9 Q. **[28]** Donc...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Donc, Maître Cadrin...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Oui, excusez-moi, allez-y.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Cadrin, c'était une question d'information
16 tarifaire pour nous, la planification, ce n'est pas
17 comme telle dans le volet 2. Donc, peut-être, de
18 concentrer sur les questions du volet 2.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Non. Ce que je veux dire, Monsieur le Président,
21 d'emblée, là, je comprends que le témoin témoigne
22 sur des éléments informatiques. Ça fait que c'est
23 pour ça que je vous disais que j'aurais des
24 questions sur ce sujet-là.

25 Moi, je voulais simplement... et je

1 présumais qu'il y avait un document qui avait été
2 adopté, le vingt-deux (22) juin deux mille vingt-
3 deux (2022). Là, je ne suis pas trop sûr de savoir
4 s'il y en a un.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Me permettez-vous, Maître Cadrin?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui, allez-y, je m'excuse.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Historiquement, là, dans des cas, on l'a vécu dans
11 le dossier. Si vous me le permettez, Monsieur le
12 Président. Puis vous me direz, Maître Cadrin, si ça
13 concorde un peu avec ce que vous recherchez.

14 Historiquement, on l'a vécu tout récemment
15 dans le dossier des normes de conduite. Alors, il y
16 a toujours un délai entre les annonces qui sont
17 faites au niveau des réorganisations et la vision
18 dans un organigramme pour incarner ces éléments-là.

19 Alors, vous savez, Maître Cadrin, comme
20 monsieur Verret le disait, les derniers ajustements
21 se sont faits en juin. Et avant qu'on voit ça dans
22 un organigramme, ça va prendre certainement
23 plusieurs jours et même plusieurs semaines avant
24 que ça puisse se décliner.

25 Alors, les premiers organigrammes issus de

1 ce qui provenait du mois de février, ça, ceux-là
2 sont publiquement disponibles dans le dossier des
3 normes de conduite. Mais en ce qui concerne ce que
4 monsieur Verret et ce que vous avez questionné sur
5 la finalité, elle-même, si je peux me permettre,
6 les organigrammes associés à ça ne sont pas
7 disponibles, aujourd'hui, là.

8 Me STEVE CADRIN :

9 O.K. Bien, je prends note des informations que vous
10 me communiquez, Maître Fréchette. Je comprends,
11 donc, dans le fond, qu'il n'y en a pas
12 d'organigramme, officiellement adopté, à ce stade-
13 ci, si je résume ce que vous venez de me dire.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 À moins que monsieur Verret ou que monsieur Vézina
16 me corrigent, mais moi, je n'ai rien vu de
17 définitif qui est va jusqu'au niveau de celui que
18 vous recherchez, qui incarne la finalité, si vous
19 voulez, de la réorganisation en juin qui a été
20 initiée en février dernier.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Ce que j'ai vu comme information, comme je l'ai
23 mentionné, c'est au niveau des communications
24 internes pour expliquer la nouvelle organisation.
25 Je n'ai pas vu d'organigramme détaillé pour

1 l'ensemble des structures.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est toujours en...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Ça n'existe pas. Ça n'existe pas. Là, je ne
6 demanderai pas un document qui n'existe pas, bien
7 évidemment, là. Alors, Maître Fréchette, vous avez
8 été complété par monsieur Verret. Alors, je vous
9 remercie, puis je n'aurai pas d'autre question.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Cadrin. AQCIE-CIFQ, Maître Lanoix.

12 Me SYLVAIN LANOIX :

13 Oui, bonjour.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Vous aviez annoncé, je crois, trente (30) minutes?

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Exact.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est toujours... euh...

20 Me SYLVAIN LANOIX :

21 C'est toujours d'actualité.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Parfait. Alors, je vous en prie.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

25 Q. [29] Alors, bonjour aux membres de la Régie.

1 Bonjour, Maître Fréchette, bonjour au panel numéro
2 4. Tout d'abord, ma première question s'adressera à
3 monsieur Verret et monsieur Vézina, concernant les
4 prévisions de mises en service et de bases de
5 tarification.

6 Dans le document « Revenus requis du
7 service de transport 2021 et 2022 », qui est la
8 pièce B-0039. On n'a pas besoin de l'exhiber, à la
9 page 34, HQT prévoyait l'ajout de trois cent
10 quarante virgule huit millions de dollars
11 (340,8 M\$) à la base de tarification pour l'année
12 deux mille vingt et un (2021).

13 HQT affirme que ces prévisions, pour
14 l'année deux mille vingt et un (2021),
15 présentent... affirmait, en fait, à cette époque-
16 là, que les prévisions pour l'année deux mille
17 vingt et un (2021) présentaient un niveau de
18 précision élevée du fait qu'elles étaient basées
19 sur quatre mois réels et huit mois projetés.

20 Monsieur le Greffier, je vais vous demander
21 d'exhiber, dans le présent dossier, la pièce
22 B-0110, à la page 5, alors qui est une présentation
23 qui avait été faite par le panel numéro 1, le neuf
24 (9) décembre deux mille vingt et un (2021), dans le
25 cadre de l'audition sur le volet 1.

1 Alors, dans le cadre de cette présentation-
2 là, qui était donc datée du neuf (9) décembre deux
3 mille vingt et un (2021), HQT avisait la Régie
4 qu'il y avait, au trente et un (31) octobre deux
5 mille vingt et un (2021), un écart de cent dix
6 millions de dollars (110 M\$) à ce qui était
7 initialement prévu pour la moyenne des onze (11)
8 premiers soldes de la base de tarification, et
9 qu'elle s'attendait à une baisse de la moyenne des
10 treize (13) soldes de la base de tarification de
11 deux mille vingt et un (2021), de l'ordre de cent
12 millions de dollars (100 M\$). On voit ça, là, dans
13 la section bleue, à droite.

14 Si vous pouvez aller à la page suivante,
15 Monsieur le Greffier. Donc, à la page 6, HQT
16 déclarait que seulement trente pour cent (30 %) des
17 mises en service prévues de mille quatre cent
18 millions de dollars (1 400 M\$).

19 En fait, quand on regarde la pièce B-0039,
20 je comprends que ça semble être un arrondissement
21 d'un montant qui était de mille trois cent
22 soixante-huit virgule quatre millions (1368,4 M),
23 dans les documents qui avaient été... le document
24 « Revenus requis du service de transport deux mille
25 vingt et un, deux mille vingt-deux (2021-2022) »

1 qui avait été produit au dossier.

2 Donc, trente pour cent (30 %) des mises en
3 service ont été réalisées au trente et un (31)
4 octobre deux mille vingt et un (2021), ce qui
5 est... représente, là, si je fais le calcul de
6 trente pour cent (30 %) de mille trois cent
7 soixante-huit virgule quatre millions (1368,4 M),
8 quatre cent dix virgule cinquante-deux millions de
9 dollars (410,52 M\$).

10 Dans cette page-là, HQT prévoit réaliser
11 pour neuf cent quatre-vingt-dix millions de dollars
12 (990 M\$) de mises en service en novembre et
13 décembre deux mille vingt et un (2021), ce qu'on
14 comprend être les immobilisations corporelles en
15 exploitation - vous me corrigerez si ce n'est pas
16 exact. Et on mentionne que le solde d'ouverture en
17 deux mille vingt-deux (2022), pour les
18 immobilisations, est adéquat.

19 Alors, dans sa décision D-2022-053, au
20 paragraphe 317, la Régie ordonne une réduction de
21 cent millions de dollars (100 M\$) dans la base de
22 tarification deux mille vingt et un (2021), la
23 moyenne des treize (13) soldes mensuels, ce qu'a
24 fait d'ailleurs HQT dans son document de suivi,
25 B-0230, qui fut entériné par la décision 2022-063.

1 À la lumière de cette mise en contexte là,
2 Monsieur le Greffier, je vais vous demander
3 d'exhiber maintenant, dans le cadre du rapport
4 annuel qui fut déposé, eut égard à l'année deux
5 mille vingt et un (2021), dans le dossier R-9000-
6 2021, le rapport annuel du Transporteur deux mille
7 vingt et un (2021), la pièce B-0012, à la page 15.
8 Merci.

9 Alors, on constate que, malgré cet
10 ajustement de cent millions de dollars (100 M\$) qui
11 a été apporté à la base de tarification, il appert
12 du rapport annuel deux mille vingt et un (2021) du
13 Transporteur que l'écart réel entre la base de
14 tarification projetée et la base de tarification
15 réelle au trente et un (31) mars deux mille vingt
16 et un (2021) a été quand même de moins soixante-
17 sept virgule trois millions de dollars (-67,3 M\$),
18 on voit ça à la ligne 11, dans « Écarts ». Donc,
19 entre parenthèses, soixante-treize virgule trois
20 millions de dollars (73,3 M\$).

21 Et la moyenne des treize (13) soldes a été,
22 si on va à la page 16, Monsieur le Greffier, on
23 voit, a été inférieure de cinquante virgule cinq
24 millions de dollars (50,5 M\$) en deux mille vingt
25 et un (2021), de ce qui était anticipé, et même en

1 tenant compte de la ponction de cent millions de
2 dollars (100 M\$) qui a été requise... ordonnée par
3 la Régie.

4 Donc, on constate donc que, même sur la
5 base des données réelles pour les dix (10) premiers
6 mois de deux mille vingt et un (2021), dans son
7 document B-0110 déposé le neuf (9) décembre
8 dernier, le Transporteur avait sous-évalué
9 d'environ cinquante pour cent (50 %) - le cent
10 cinquante virgule cinq millions (150,5 M) versus
11 cent millions (100 M) - l'écart entre le projeté et
12 le réel pour la base de tarification réelle deux
13 mille vingt et un (2021).

14 Dernier élément de mise en contexte que je
15 veux vous exhiber, à la page 14 du même document.
16 Alors, on constate que les mises en service, en
17 deux mille vingt et un (2021), ont été dans les
18 faits de mille cent seize virgule deux millions de
19 dollars (1 116,2 M\$).

20 Si vous regardez à la ligne 1, colonne 2,
21 « Mises en service », vous avez mille cent seize
22 virgule deux millions de dollars (1 116,2 M\$), ce
23 qui représenterait environ sept cent cinq millions
24 de dollars (705 M\$) de mises en service pour
25 novembre et décembre, si on prend pour hypothèse...

1 on soustrait la valeur des mises en service qui ont
2 été déclarées pour les dix (10) premiers mois au
3 montant qui était initialement prévu.

4 Alors, rappelons que le neuf (9) décembre
5 deux mille vingt et un (2021), le Transporteur
6 avait annoncé à la Régie pour neuf cent quatre-
7 vingt-dix millions de dollars (990 M\$) de mises en
8 service pour novembre et décembre deux mille vingt
9 et un (2021).

10 Et en bas du tableau 12, à la page 15, aux
11 lignes 14 et 15, HQT indique que les principaux
12 écarts relatifs aux immobilisations corporelles en
13 exploitation, au trente et un (31) décembre deux
14 mille vingt et un (2021), s'expliquent par des
15 mises en service non réalisées, si on additionne
16 les lignes 13 et 14, de deux cent cinquante-deux
17 virgule deux millions de dollars (252,2 M\$).

18 Alors, ma question : est-ce que vous pouvez
19 nous confirmer le montant exact de la valeur des
20 mises en service finalement réalisées pour les mois
21 de novembre et décembre deux mille vingt et un
22 (2021), que le Transporteur estimait à neuf cent
23 quatre-vingt-dix millions de dollars (990 M\$) le
24 neuf (9) décembre dernier?

25

1 M. MARCO VÉZINA :

2 R. Bien, premièrement, il faut prendre aussi les
3 actifs incorporels dans l'équation, là. Le total
4 des mises en service qu'on estimait, tel que
5 j'avais présenté, c'était mille quatre cent sept
6 millions (1 407 M). Et quand qu'on prend le... la
7 pièce que vous avez exhibée, là, précédent, quand
8 on regarde les actifs incorporels et les actifs
9 corporels, on en a pour onze cent quarante-six
10 millions (1 046 M) de mises en service de réalisées
11 pour l'année au complet en deux mille vingt et un
12 (2021).

13 Donc, quatre-vingt-un pour cent (81 %) de
14 ce qui était estimé a été fait en vingt vingt et un
15 (2021).

16 Q. **[30]** Ce que je cherche à comparer et peut-être,
17 Monsieur le Greffier, vous pouvez revenir à la
18 pièce B-110 du présent dossier, à la page, à la
19 page 6.

20 Alors, vous voyez la deuxième ligne :
21 « Acuité de la base de tarification ». Dans le
22 premier paragraphe, deuxième ligne :

23 Niveau des MES à réaliser de novembre
24 à décembre de neuf cent quatre-vingt-
25 dix millions de dollars (990 M\$).

1 Alors, moi, je veux comparer des pommes avec des
2 pommes. Ma compréhension, c'est que lorsque vous
3 parliez de neuf cent quatre-vingt-dix millions de
4 dollars (990 M\$) à l'époque, vous parliez des
5 immobilisations corporelles en exploitation. Des
6 mises en service des immobilisations corporelles en
7 exploitation. Est-ce que vous pouvez me
8 confirmer...

9 R. Et incorporelles aussi, il faut prendre les deux,
10 là, on parle toujours du total des mises en service
11 des actifs d'Hydro, là.

12 Q. **[31]** Donc, vous me dites que ça, ça incluait
13 également le incorporel dans le neuf cent quatre-
14 vingt-dix millions (990 M), c'est exact?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[32]** Alors, pouvez-vous nous dire, dans les faits,
17 en novembre et décembre deux mille vingt et un
18 (2021), quel a été le niveau de la valeur des mises
19 en service des immobilisations corporelles en
20 exploitation et incorporelles?

21 R. O.K. Je vais vous revenir très rapidement, je vais
22 consulter l'équipe, là, il faut faire une équation.
23 Donc, on prend nos mises en service totales de onze
24 cent quarante-six millions (1 146 M) moins ce qui
25 était fait au trente et un (31) octobre, puis je

1 vais pouvoir vous donner ce chiffre-là rapidement.
2 Là, je n'ai pas la mathématique sous les yeux, là,
3 il faut que j'aïlle chercher mon chiffre au trente
4 et un (31) octobre.

5 Q. **[33]** Est-ce que vous préférez qu'on... on parle
6 d'une minute ou deux ou vous préférez un
7 engagement?

8 R. Bien, je pense que ça peut être très court, là.
9 Moi, je suis à distance...

10 Q. **[34]** Parfait.

11 R. ... mais j'ai probablement quelqu'un qui peut nous
12 aider, là, dans l'équipe à Montréal, là. Stéphane,
13 je ne sais pas si...

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 Oui. Moi, je vous propose qu'on poursuive, là,
16 prenons l'engagement, là.

17 M. MARCO VÉZINA :

18 O.K.

19 M. STÉPHANE VERRET :

20 Je propose qu'on poursuive pendant qu'on va
21 chercher l'information.

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Très bien. Alors, comme premier engagement, nous
24 fournir la valeur des mises en services des
25 immobilisations corporelles en exploitation et

1 incorporelles pour les mois de novembre et décembre
2 deux mille vingt et un (2021) et je vous dirais, vu
3 que ça fait partie de la mathématique, nous
4 confirmer également la valeur de ce que
5 représentait le trente pour cent (30 %) de mises en
6 service effectuées au trente et un (31) octobre
7 deux mille vingt et un (2021), dont il est question
8 à cette présentation B-110.

9
10 E-1 (HQT) Fournir la valeur des mises en
11 services des immobilisations
12 corporelles et incorporelles en
13 exploitation pour les mois de novembre
14 et décembre 2021 et confirmer la
15 valeur de ce que représentait le 30 %
16 de mises en service effectuées au 31
17 octobre 2021, dont il est question à
18 la présentation B-110 (demandé par
19 AQCIE-CIFQ)

20
21 Me SYLVAIN LANOIX :
22 Alors, je vous remercie. Juste, l'engagement porte
23 quel numéro, Monsieur Specte? Parfait.

24 LE PRÉSIDENT :
25 C'est l'engagement 1.

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Engagement 1. Parfait.

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est noté.

5 Me SYLVAIN LANOIX :

6 Merci. Alors, Monsieur le Greffier, pourriez-vous
7 maintenant exhiber la pièce B-0159, au dernier
8 paragraphe de la huitième page du document PDF.

9 Bon, il s'agit du rapport de NERA.

10 Q. **[35]** My next question will be for Mr. Makhholm. The
11 clerk will exhibit a passage of your report that
12 can be found at the last paragraph of its page 6 or
13 page 8 of the PDF version. Thank you.

14 So, yes, at the bottom of the page. So the
15 passage is the following :

16 Such differences, between project
17 forecasts and actuals, reflect how the
18 incentive inherent to such a forecast
19 test year plan is supposed to work.
20 The value of the Régie's longstanding
21 test year regime lies in pushing HQT
22 to beat its forecasts, providing
23 long-term benefits to its customers as
24 capital projects enter the rate base.
25 Persistently beating forecasts is the

1 goal of the regime, not an indication
2 of a problem requiring a change of
3 course or another regulatory remedy.

4 Also, I want to read a passage of page 10 of your
5 report. Alors, Monsieur le Greffier, il s'agit de
6 la douzième page PDF. Le paragraphe qui suit
7 immédiatement le titre de la section 4,
8 « Regulatory Lag », exact, c'est exactement ça.

9 Donc, I will read you the first paragraph
10 of section 4.

11 The source of the incentive on HQT to
12 be efficient in pursuing needed new
13 capital projects is regulatory lag.
14 Such regulatory lag permits regulated
15 companies to earn returns against a
16 pre-determined trajectory of rate
17 control-driving those companies'
18 incentives to keep costs down.

19 My first question, do you agree that what you
20 consider to be an incentive concerns the cost of
21 the new asset or capital addition but not the date
22 of his commissioning. Your mic is off, Mister
23 Makhholm.

24 R. My mic is now on. Thank you. And as I said, I
25 appreciate you're switching to English. But can I

1 impose on you to repeat that question. I missed a
2 word.

3 Q. **[36]** No problem. So, do you agree that what you
4 consider to be an incentive concerns the cost of
5 new assets, but not the date of its commissioning?

6 R. No. In my discussion of the incentive regime
7 pursued and proposed by doctor Jacquard and
8 accepted by the Régie in nineteen ninety-nine
9 (1999), in the formula for implementing that regime
10 it deals with both costs and dates.

11 Q. **[37]** Okay. So how can you consider that HQT would
12 be more efficient by delaying the commissioning of
13 a new asset?

14 R. I do not... I don't use those words and I did not
15 make that point. But the point I did make, and I
16 think I expounded on that point in IR from your
17 side, was that the regime's accounting includes
18 both costs and dates. And to the extent that the
19 company has an incentive to be accurate in his
20 forecast costs and dates of implementation, it
21 keeps both of those in mind. And a slippage of date
22 may cause the Régie to ask a question about that.
23 But to the extent that it involves the whole of the
24 regime and how it's accounted, it's reasonable to
25 deal both with costs and dates. The company has no

1 incentive to inaccurately forecast costs or to
2 inaccurately propose dates of completion of
3 projects. That's my opinion.

4 Q. **[38]** And, what will be the incentive for HQT to
5 estimate correctly or accurately the dates of
6 commissioning?

7 R. It's the same incentive that HQT has to accurately
8 forecast costs. There is an incentive regime that
9 gives it the ability to use regulatory lag to its
10 advantage and its customers advantage. It's part of
11 a larger incentive of the company to pursue that
12 incentive regime and to keep it in good standing.
13 It has an incentive to accurately forecast both
14 costs and dates.

15 Q. **[39]** Do you agree with me that when the
16 commissioning is delayed then the... it doesn't
17 advantage the customer but it advantage HQT by
18 giving him... by the discrepancy that it creates
19 between his forecast and the reality?

20 R. I answered the question in the IR. That same
21 question. And I said, it may, but as part of a
22 larger regime that has the company displaying
23 (inaudible) to be accurate both with respect to
24 costs and dates. That consequence, well, may
25 require an answer to the Régie with respect with

1 any delay that's material. It's simply part of the
2 incentive regime and the company has a persistent
3 incentive to be accurate both with costs and dates.

4 Q. **[40]** Okay. How the Régie can control the
5 reasonableness of the commissioning dates forecast
6 of HQT for its new assets?

7 R. I'm not sure I understand the totality of your
8 question.

9 Q. **[41]** I can repeat it. How, and just tell me which
10 part of it you don't understand, and I will try to
11 help you. How the Régie can control the
12 reasonableness of the commissioning dates forecasts
13 of HQT for its new assets?

14 R. But, you use the word "control". This regime does
15 not, to me, have the Régie controlling the
16 forecasts. The company has the incentive to have
17 accurate forecasts, as doctor Jacquard said when
18 this regime started. So the use of the word
19 "control" leads to a question that I can't agree
20 with.

21 Q. **[42]** So you do not agree that the Régie has the
22 responsibility to control the reasonableness of the
23 forecast dates or even the cost of the new assets
24 projections?

25 R. Let's focus on control. The Régie, to me, has a

1 responsibility to oversee the regime to make rates,
2 including an incentive regime of forecast costs. It
3 controls the regime to specify how HQT can benefit
4 and its customers can benefit, if it beats its
5 forecast in his forecast test the regime.

6 That, to me, is the nature of the Régie's
7 control. It controls the regime. To the extent that
8 there are particular elements of the forecasts that
9 are done and performed by HQT, I don't connect the
10 word "control" to those particular forecasts.

11 Q. **[43]** In the context of your report, did you analyse
12 the reasonableness of the HQT forecast rate-based
13 for two thousand twenty-one (2021) and two thousand
14 twenty-two (2022)?

15 R. As an individual item embedded in this regime, the
16 answer is no.

17 Q. **[44]** In your report, I am just going to make sure I
18 don't go too far, or too fast, okay. In your
19 report, you don't mention the brief produced by
20 AQCIE-CIFQ, my clients, on November fourth (4th),
21 two thousand twenty-one (2021). Did you read it
22 before writing your report?

23 R. Yes.

24 Q. **[45]** Okay. Monsieur le Greffier, pourriez-vous
25 exhiber la pièce dans le présent dossier, C-AQCIE-

1 CIFQ, c'est le 0048, à la page 8, le tableau AQCIE-
2 CIFQ 4.

3 So, I asked the clerk to exhibit the brief
4 at page 8, at the Table AQCIE-CIFQ 4, number 4. The
5 clerk will exhibit this Table.

6 R. It is marked up.

7 LE GREFFIER :

8 Maître Lanoix, pourriez-vous juste me rappeler
9 le...

10 Me SYLVAIN LANOIX :

11 La cote, oui, alors...

12 LE GREFFIER :

13 Oui.

14 Me SYLVAIN LANOIX :

15 Alors, la cote c'est C-AQCIE-CIFQ-0048.

16 LE GREFFIER :

17 Oui, et le tableau, la page du document?

18 Me SYLVAIN LANOIX :

19 La page 8, s'il vous plaît.

20 LE GREFFIER :

21 D'accord.

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Merci.

24 Q. **[46]** So this Table shows the discrepancies between
25 the actual value for a tangible operating assets

1 based on an average of thirteen (13) months and the
2 forecast value for tangible operating assets, based
3 on an average of thirteen (13) months for each year
4 of two thousand fourteen to two thousand twenty
5 (2014-2020) period.

6 We see that the discrepancy varies between
7 minus forty-five dot 3 percent (-45.3 %) to
8 seventy-one percent (71 %).

9 As an expert, do you consider that such
10 discrepancy requires inquiries to be able to
11 determine the reasonableness of the HQT forecast
12 during this period?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Si vous permettez, Maître, just a minute Mr.
15 Makhholm, did you have the chance to have the Table
16 in front of you, Mr. Makhholm, because when we look
17 at the... for me, it is very small, I do not know
18 if you had the chance to look at the Table that Mr.
19 Lanoix is showing you?

20 R. Thank you, I can see the table. It is in front of
21 me and it is large enough for me to read.

22 Q. [47] Is it table... it is Table 5...

23 Me SYLVAIN LANOIX :

24 Table 4.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Table 4, I am sorry. Table 4. So you're okay,
3 Mister Makholm, you saw it?

4 M. JEFF MAKHOLM :

5 R. Yes, I'm O.K. I can answer that question.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Sorry, Mister Lanoix, just to make sure that
8 everybody was on the same page.

9 Me SYLVAIN LANOIX :

10 No problem. You can go ahead with your answer.

11 R. Thank you, Mister Lanoix, for putting that up. I
12 did read the English version of the brief but the
13 numbers are familiar.

14 Q. **[48]** Okay.

15 R. My general statement in my testimony, which I made
16 more than once, was that it's proper for the Régie
17 to ask questions about the nature of the
18 differences. Why negative, why positive. Why large
19 positive. And inquiries into differences between
20 forecasts and actuals are always proper for the
21 Régie or its staff to pose inquiries about and...
22 So the general answer to your question is yes. It's
23 proper for the Régie and its staff to ask questions
24 about the nature of these numbers and their
25 differences.

1 Q. **[49]** So, what kind of explanation would you seek
2 from HQT to evaluate the reasonableness of its
3 forecast rate base?

4 R. Are you talking about before the fact or after the
5 fact?

6 Q. **[50]** After the facts because here you have... I
7 mean, sorry. Before the facts but base on an
8 historic perspective that is showing that they are
9 consistently important discrepancies between the
10 projected forecast or the forecast and the reality
11 or the real value after the fact.

12 R. You use the word discrepancy. Are you talking about
13 a positive balances between forecast and actuals?

14 Q. **[51]** It could be positive or negative. I'm talking
15 about the last column of Table 4 which is the
16 difference between the forecast and the real at the
17 end of the year.

18 R. O.K. That discrepancy is what we expect in a
19 regime, regulatory regime based on regulatory lag.
20 For a company that has an interest in maintaining
21 the regime, they have an interest in forecasting
22 accurately to the extent that there's a discrepancy
23 and the Régie wants to know why. It's useful for
24 them to ask and for the company to provide the best
25 answer it can. That's the extent of my analysis

1 that these kinds of differences.

2 Q. **[52]** But can you provide us more example or a
3 specific example of what kind of explanation you
4 would seek from HQT, or that the Régie should seek
5 from the HQT, to evaluate the reasonableness of his
6 forecasted rate base?

7 R. Well, it depends. This is a practical common sense
8 sort of inquiry. If you have numbers... take two
9 thousand eighteen (2018), 486.5, if I were asking
10 an inquiry with respect to that, I'd say: Why? And
11 I would ask a question, get a response, and if the
12 response prompted more questions, then I'd ask more
13 questions. In the nature of, of investigating those
14 sorts of balances, you ask, you get responses and
15 then if you have more questions you ask again. And
16 you ask more specifically.

17 We know at the beginning of this regime and
18 as the Régie has discussed itself, disentangling
19 forecast inaccuracies from productivity
20 improvement, it's almost impossible. That's very
21 difficult to do. That was their euphemism for
22 almost impossible. Certainly the Régie is going to
23 be satisfied that it's gone to the end of a useful
24 inquiry into what these imbalances are in an
25 incentive regime.

1 Q. [53] Thank you, I have no further question for the
2 panel. Thank you, Mister Makhholm.

3 M. JEFF MAKHOLM :

4 Thank you, Mister Lanoix.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Lanoix. FCEI, Maître Turmel?

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui. Bonjour Monsieur le Président. Bonjour.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vous aviez annoncé je pense, trente (30) minutes?

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Quinze (15) à trente (30) minutes. Je serais plus
13 près du quinze (15) minutes, Monsieur le Président.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Alors bonjour donc, aux régisseurs. Et bonjour à

18 tous les participants ce matin. Si Monsieur le

19 Greffier vous voulez bien prendre la pièce

20 C-FCEI-0028, dans les faits, c'est la preuve, la

21 dernière preuve amendée de la FCEI, C-FCEI-0028, et

22 l'afficher à l'écran si vous voulez bien, à la page

23 5. O.K.

24 Alors, à la page 5, on est donc dans le

25 volet CÉR, à la mi-page, puis je vais juste vous

1 lire... Mes questions vont s'adresser à monsieur
2 Verret, que je salue. À l'égard de l'impact d'un
3 CÉR sur la capacité de gérer les écarts
4 budgétaires. Je vais lire les deux paragraphes.
5 Dans notre preuve, il était dit :

6 Le Transporteur note également que la
7 Régie avait considéré la possibilité
8 pour le Transporteur d'utiliser des
9 leviers de gestion pour respecter ses
10 objectifs financiers et limiter le
11 risque d'écarts négatifs. Il laisse
12 entendre qu'il ne pourrait limiter le
13 risque d'écarts de rendement négatifs
14 en présence d'un CÉR retirant 75% du
15 revenu requis applicable au MTÉR.

16 Et on fait référence à la preuve.

17 À l'instar du Transporteur, la FCEI
18 estime que l'imposition d'un CÉR
19 réduirait la flexibilité du
20 Transporteur pour gérer des
21 dépassements de coûts. Cela dit, cette
22 flexibilité ne serait
23 vraisemblablement pas réduite à zéro.
24 De plus, bien que la Régie ait présumé
25 que le Transporteur disposait de

1 leviers de gestion comme moyen de
2 maintenir un équilibre budgétaire,
3 [...].

4 et, là, on renvoie à la décision en bas de page,
5 là, si vous voulez juste descendre, à la décision
6 D-2014-034, pour que vous le sachiez que peut-être
7 si des gens d'Hydro veulent y aller, je ne pense
8 pas qu'on doit y faire référence, mais dans cette
9 décision-là qui mettait en oeuvre le MTÉR, la Régie
10 disait, elle considérait, elle prenait pour acquis,
11 puis je la cite, là, donc c'est dans la décision
12 D-2014-034, au paragraphe 363, la Régie disait bien
13 qu'elle considérait que :

14 ... les Demandeurs...

15 HQT,

16 ... disposent des outils de prévision
17 et des leviers de gestion requis pour
18 agir en temps opportun afin de
19 respecter leurs objectifs financiers,
20 ce qui limite grandement le risque
21 d'écarts négatifs.

22 Fin de citation de cette décision-là de la Régie.
23 Nous étions en deux mille quatorze (2014) lors de
24 l'adoption du MTÉR. Donc, si je reviens donc pour
25 terminer la citation, je reprends. Considérant

1 qu'une... Pardon. Monsieur le Greffier, si vous
2 voulez, on va revenir où nous étions. Donc je
3 reprends la phrase.

4 De plus, bien que la Régie ait présumé
5 que le Transporteur disposait de
6 leviers de gestion comme moyen de
7 maintenir un équilibre budgétaire,
8 je viens de faire référence à la décision en
9 question

10 ... celui-ci n'a, à la connaissance de
11 la FCEI, jamais confirmé une telle
12 pratique en ce qui concerne le
13 calendrier des mises en exploitation.

14 Fin de la citation. Donc, ma question à vous,
15 Monsieur Verret, est-ce que la pratique à laquelle
16 il est fait potentiellement référence, ou que la
17 Régie a pris pour acquis que vous aviez les outils
18 ou les leviers, dans les faits, est-ce que vous
19 utilisez une telle pratique, de tels leviers
20 aujourd'hui?

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Écoutez, à ma connaissance, la réponse est non,
23 parce que... Et je veux vraiment contextualiser la
24 réponse que je vous fournis. Dans le courant d'une
25 année, il faut penser qu'il y a plus de mille

1 (1000) projets en transport qui se déroulent, qui
2 sont réalisés au fur et à mesure que l'année
3 avance. Ces mille (1000) projets-là doivent être
4 réalisés par l'ensemble des équipes sur le terrain,
5 des fournisseurs, et caetera, doivent être
6 coordonnés à l'interne avec les contrôles de
7 mouvements d'énergie au niveau des retraits qui
8 sont requis sur le réseau pour pouvoir réaliser
9 l'ensemble de ces projets-là. Donc, c'est une
10 planification très importante qui doit être
11 réalisée durant l'année pour pouvoir réaliser ces
12 différents projets-là.

13 Alors, penser que, étant donné que, d'un
14 côté, les charges pourraient être un peu plus
15 élevées que prévues, bien, on va décaler différents
16 projets. À ma connaissance, ce n'est pas quelque
17 chose qui se fait. C'est quelque chose qui est géré
18 par des équipes qui sont différentes dans
19 l'entreprise, les équipes ont des objectifs à
20 atteindre. On met en place des moyens pour
21 s'assurer du déroulement adéquat des projets.
22 Alors, considérant le volume, considérant toute la
23 planification puis l'intégration qui doit avoir
24 lieu entre l'exploitation du réseau et la
25 réalisation des travaux, à ma connaissance, ce

1 n'est pas une pratique qui est faite dans
2 l'entreprise.

3 Q. **[54]** Quand vous dites « à votre connaissance »,
4 donc vous êtes quand même chez HQT depuis, je
5 dirais, quelques... plusieurs années. Donc, vous
6 êtes - comment dire - il n'y a pas de telle
7 politique, là, non plus en préparation par
8 ailleurs?

9 R. J'ai été chez HQT plus de dix ans. Comme vous
10 savez, comme je l'annonçais plus tôt, notre
11 Division transport n'existe plus en tant que tel.
12 Mais, effectivement, j'ai été là plus de dix ans,
13 puis je n'ai pas vu ce genre de pratique être mise
14 en place. Au contraire, j'ai vu une équipe
15 chevronnée mettant en place tous les moyens
16 possibles pour pouvoir réaliser les prévisions qui
17 sont à la base des activités de l'année au niveau
18 du transport d'électricité.

19 Q. **[55]** D'accord. Merci.

20 Monsieur le Président, est-ce que... Je ne
21 sais pas si vous pensez prendre une pause ce matin,
22 parce que j'ai un problème de communication avec
23 mon analyste. Et si jamais vous avez idée de
24 prendre une petite pause, je pourrai revenir et
25 vous dire que je n'ai plus de questions ou que j'ai

1 une question. Mais, là, j'ai un problème de lien
2 avec mon analyste. Je ne sais pas si vous aviez
3 l'intention de prendre une pause maintenant ou pas.

4 LE PRÉSIDENT :

5 J'en parle avec mes collègues.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 O.K.

8 LE PRÉSIDENT :

9 On va prendre une pause santé de dix minutes.

10 Retour à onze heures vingt-cinq (11 h 25).

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Parfait. Merci.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, Maître Turmel?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui, bonjour, rebonjour Monsieur le Président.

20 Alors peut-être Monsieur le Greffier, si vous
21 voulez mettre la preuve de docteur Makhholm B-0159 à
22 l'écran, à la page 3. Si vous voulez. So we, I will
23 have some questions for doctor Makhholm, so we're
24 going back to your evidence, Sir. So I ask the
25 clerk to show us your evidence at page 3. Page 5,

1 obvious bias" (p. 9).

2 My first question to you is: do you see a
3 difference between a "bias" and an "obvious bias"?

4 R. Let me refer, just review what I was taking from
5 the Régie's opinion. No. Not in any practical
6 fashion. Regulatory lag leads the company to want
7 to improve and to cut its costs to its own benefits
8 and to the benefits of its customers in a regime
9 like we have for HQT. So, the term "obvious"
10 doesn't help me at all.

11 Q. **[57]** Just to make sure I understand, when you say
12 "doesn't help you", just want to find out, how it
13 help us, at the Régie, in that hearing? So, at the
14 same time... when and what is "obvious" becomes...
15 when a "bias", is a bias then become an "obvious
16 bias". Is there a point in time, a point in
17 discrepancies that makes that word to gain an
18 adverb.

19 R. It was not my word. It was the Régie's word. And I
20 don't know if there's a translation or an issue
21 associate with that. If it would me I would be
22 using "apparent" and not "obvious" as a qualifier
23 for "bias". Knowing the regulation, as I said, was
24 based of facts, to the extent that something is
25 "apparent" would... and is based on facts would

1 lead the Régie to do something differently.

2 But, your question relate to when something
3 becomes obvious or not, either for me of for the
4 Régie. I don't... I can't speculate on that.

5 Q. [58] Okay. And when you prefer to use the word
6 "apparent", does the word apparent, you mean an
7 "apparent bias", right? It is what you mean? So, is
8 an "apparent bias" the equivalent of a "bias" or it
9 is, an "apparent bias" is something that is a bias
10 that is growing up? Just want to understand where's
11 the frontier of... if there are any difference to
12 that. I don't want to play with words but just,
13 since you are using now the word "apparent".

14 R. We're talking about a regulatory lag based
15 incentive regime, everything we're talking about
16 relates to that. And, I've expressed the opinion a
17 couple of times -- more than a couple of times, if
18 you consider the IR's many more times - that the
19 company has a powerful incentive to keep an
20 incentive regime that can benefit it, that it
21 likes, and customers at the same time, working. To
22 the extent of the company has a bias, the bias is
23 there to preserve the regime that it likes and
24 helps it and customers.

25 I never use those terms with respect to any

1 incentive of the company to game or play with its
2 forecast to make money in a small sense. In fact,
3 I'm saying that's not the way to look at the regime
4 and the way to consider the company's incentive,
5 I'd look at the broader incentive.

6 In my criticisms of your clients or others,
7 is that you have a tendency to view, not you
8 personally, to consider very small issues when
9 using the term "overestimate" or "bias" or such.
10 And I rejected those, that small focus on any
11 implication, any insinuation that the company has a
12 bias to make bad forecasts in order to make money
13 on the particular item being forecast. I always
14 rejected that.

15 So as long as we keep, as long as we keep
16 the focus on the larger regime, I think the
17 company's bias is clear. It wants to preserve it.

18 Q. [59] Thank you. And as a following question of my
19 previous colleague, Maître Lanoix, I think when he,
20 when you answered about the fact that an annual
21 review by the Board would some sort of encourage
22 regulated companies to produce reliable forecast
23 without "obvious bias". I think you said that, and
24 you said that in page 9 of B-0159 but... So, I
25 don't want to misquote you, but are you suggesting

1 that when you say that, well for... the Board is
2 there to ask questions that's okay. But are you
3 suggesting that only asking question by the Board,
4 or by the interveners, will result in better
5 forecast? In itself, taken alone?

6 R. Yes, doctor Jaccard said at the outset, and I agree
7 with him, that an annual review process to examine
8 the outcome of forecast versus actual both in terms
9 of costs and dates, and the ability of the Régie,
10 and interveners to look at these things and ask
11 questions about them and... and endeavour to
12 satisfy themselves with respect that they've got
13 the data that they need. Those help, yes. That was
14 the yearly ongoing process that doctor Jaccard
15 referred to, as supportive of the regime.

16 Q. **[60]** So, and to your knowledge how many rate case
17 or questions would be required for a forecast to
18 be... to improve? Is there a limit? Or it's...

19 R. I don't... Pardon me, Mister Turmel. How many
20 questions doesn't seem to me to be addressing the
21 question, addressing the issue of an ongoing
22 scrutiny of differences between forecast and
23 actual.

24 Q. **[61]** Okay. My question was more, I mean, the
25 question was more in reference to how many rate

1 cases or, I mean, should we have one, two, three...
2 I mean keep questioning, asking questions is enough
3 for you to in itself keeps, well, the forecast
4 within the balance of what should be done. I just
5 want to see... Because, you...

6 R. I can help you formulate that question.

7 Q. **[62]** Yes, please.

8 R. If you go to my page 9, you will see Table 1 that
9 lists rate cases, one rate a case after another
10 rate case. And I list the items and the elements of
11 the work that HQT did to communicate to the Régie
12 and others how it was endeavouring to improve on
13 its performance.

14 That process of continual improvement,
15 inquiries, response to large balances', response to
16 delays, and I would just note that the twenty-
17 twenty (2020) rate case included Project manager
18 compensation-linked objectives to meet
19 commissioning target dates.

20 All of the questions that we are dealing
21 with here come up again and again to the extent we
22 have new rate cases and new abilities to scrutinize
23 the balances that have come before.

24 Q. **[63]** But how many years of questioning are needed
25 for a forecast improvement to materialize?

1 R. There is not limit, you can go on for a hundred
2 years, no limit.

3 Q. **[64]** For eternity.

4 R. As long as we have electricity provided by a
5 company like HQT and its incentive regime is there
6 to use regulatory lag. The best definition of which
7 my former colleague, Alfred Kahn given more than
8 fifty (50) years ago. This is an ongoing process
9 and ongoing questions will be there, as a matter of
10 course.

11 Q. **[65]** So there is a future for attorneys to ask
12 questions. Thank you very much, my last question.
13 Merci, thank you.

14 R. That was the last one or is there one more?

15 Q. **[66]** No, last question. No more questions for me.
16 Thank you.

17 R. Okay, thank you.

18 Q. **[67]** Merci.

19 R. Thank you very much, Mr. Turmel.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Turmel. Option Consommateurs, Maître
22 McDevitt David.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Si vous permettez, Monsieur le Président, j'ai...
25 avant que maître David commence, si vous permettez

1 un instant.

2 Je voulais juste m'enquérir, il nous reste
3 trente minutes (30 min), Maître David, je ne sais
4 pas si vous... comme je vous avais mentionné,
5 Monsieur Vézina est affecté, là. Est-ce que... tout
6 va bien, Monsieur Vézina, là? Je n'ai pas... on est
7 bon pour se rendre jusqu'à midi (12 h 00), là,
8 pour... C'est bien, alors, il m'a fait le petit
9 pouce en l'air.

10 Vous me permettez, en préservant le
11 contre-interrogatoire, je n'ai pas, je n'ai pas
12 encore communiqué avec lui, alors, je voulais
13 m'assurer qu'il était capable de continuer avec
14 nous.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci de l'avoir fait et n'hésitez pas, là, à nous
17 souligner s'il y a un problème.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je présume qu'à midi (12 h 00), il va avoir
20 envie... bien je parle pour lui, là, mais je pense
21 qu'il va avoir envie d'une sieste éventuellement,
22 là, cet après-midi, mais je pense qu'il est là pour
23 ce matin puis prêt à... vous voyez l'effort qu'il
24 fait, là, puis pour être présent puis répondre à
25 mes collègues et vous-même.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, merci. Alors, Maître McDevitt?

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Oui. Bonjour à la formation.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Vous avez annoncé trente minutes (30 min)

7 également. Est-ce que c'est toujours à peu près ce
8 que vous avez en tête?

9 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

10 Oui, ça ne sera pas moins. Ça sera trente minutes
11 (30 min), peut-être un petit débordement, là,
12 quarante minutes (40 min) maximum. Est-ce que vous
13 préférez que je commence maintenant ou vous
14 préférez...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, allez-y.

17 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

18 O.K. Et simplement pour assurer monsieur Vézina,
19 mes questions vont être dirigées à Dr. Makholm.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Principalement.

24 Q. **[68]** Hello, Dr. Makholm, my name is Eric David, I
25 am the attorney for Option Consommateurs, a

1 Consumer Advocacy Group. So I just have a couple of
2 preliminary questions, if you wish, before I delve
3 into the details of your report.

4 First, could you briefly summarize for the
5 Board, the terms of reference and the assignment
6 that was given to you by Hydro-Québec?

7 R. Yes. A brief summary is to, is to review the
8 various briefs associated with the proposal to
9 implement a deferral and variance accounting.
10 Review what those, who have proposed that, and the
11 information that they referred to in proposing that
12 kind of accounting regime, and then reply.

13 Q. **[69]** Okay. And did these scopes of your assignment
14 include analysis of deferral accounts for operating
15 costs, for capital expenditures or for both?

16 R. It would, to the extent that my job involved
17 assessing deferral and variance accounts generally,
18 it would involve any use of those accounts, both.

19 Q. **[70]** So your analysis covers both operating costs
20 and capital costs?

21 R. To the extent that I reviewed the application of
22 deferral and variance accounts in any regulatory
23 setting for any jurisdiction, yes, it would involve
24 both.

25 Q. **[71]** Okay, thank you. I simply wanted to first

1 clarify or better understand your evidence on
2 deferral and variance accounts generally and I
3 refer you to page 23 of your report. Donc, Monsieur
4 le Greffier, si c'est possible de mettre la pièce
5 B-0159, page 23 à l'écran.

6 R. Thank you.

7 Q. **[72]** Okay. Donc, 23, parfait, c'est le tableau en
8 haut. Okay, so I simply had a question regarding
9 Table 2, which is entitled "Typical Deferral and
10 Variance Account Definitions and Examples". So you
11 provide examples of these typical DVAs. Do some of
12 these examples cover capital expenditures and if
13 so, which ones?

14 R. In reading the purposes attached to the eight (8)
15 elements, I'm just picking out, number 6, "Costs
16 related to Electric Vehicle Charging
17 Infrastructure", that is a capital expense, for
18 example.

19 Q. **[73]** Okay. And what about number 3, "Storm-related
20 costs", would those include capital costs?

21 R. I'm sure they would.

22 Q. **[74]** And number 4, "Advanced Metering
23 Infrastructure", would that be considered capital
24 costs?

25 R. Yes.

1 Q. **[75]** Number 5, "Recovery for fixed costs". Is that
2 also capital costs?

3 R. Yes.

4 Q. **[76]** okay. So several of these DVAs that are
5 typical, according to you, cover capital costs, is
6 that not the case?

7 R. Correct, but in terms of the use, the use of the
8 word "typical", that word related to DVA accounts,
9 it is not capital, this is operating typical. Its
10 typical in terms of unexpected or hard to assess
11 and predict. That is the way I would use the word
12 "typical", with respect to the, the accounting
13 literature, regulatorial accounting literature on
14 deferral and variance accounts.

15 Q. **[77]** Okay. Basically... all right, well I think the
16 Table speaks for itself in an event. I refer you to
17 page 22.

18 R. Yes.

19 Q. **[78]** Under the title "Proper Uses for Deferral
20 Accounting" and you quote the Régie, well the
21 translation of the Régie decision and I will just
22 read it if you... for the purpose, for the benefit
23 of the Board.

24 So the Régie in decision D-2007-008, with
25 regards to short term point to point service

1 describes two criteria for establishing a deferral
2 and variance account. And I quote the translation.

3 The Régie recognizes that short-term
4 point-to-point service bookings are
5 subject to many hazards, such as
6 market conditions and hydraulicity.
7 The Distributor's surplus electricity
8 disposal activities are also subject
9 to significant hazards. These various
10 hazards are beyond the control of the
11 Carrier and its customers and can have
12 a significant impact on short-term
13 point-to-point revenues.

14 So from what I understand, this account relates to
15 variations in revenue from point-to-point service
16 by Hydro-Québec Transport. Can you confirm that you
17 are okay with this type of an account?

18 R. What I'm okay with it, I'm not sure it matters.

19 Q. [79] Well, I mean you're an expert and the Régie
20 wants your opinion. So, you know, I think the
21 question is pertinent. My question is: are you okay
22 with this?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Laissez répondre, Maître David, laissez répondre.

25 R. I didn't mean to be curt or peremptory in that

1 answer but I did mean to say that to the extent
2 that the Régie is looking to follow regulatory
3 common law or regulatory practices elsewhere, the
4 question is: does it or does it not, with respect
5 to something like a DVA for the kinds of a thousand
6 (1000) projects a year discussions that Mr. Verret
7 spoke about. Which is another way of saying my
8 personal preferences don't matter, what matters is
9 whether or not the Régie wants to yield to, to be
10 consistent with the way in which an account like a
11 DVA is used generally, and is supported in North
12 America widely among other Regulators.

13 And to the extent that -- I use this quote
14 in order to point to the fact that the Régie does
15 use this kind of device in ways that other North
16 America Regulators do. As I described in the next
17 paragraph. As a way of saying the Régie is
18 consistent with how other Regulators use DVAs.

19 Q. [80] O.K. But basically, you're quoting a specific
20 decision of the Régie, dealing with a specific DVA.
21 Deals with point to point service. So, do I
22 understand from your answer that you don't have an
23 opinion as to whether this particular DVA was
24 appropriate or not?

25 R. I quoted it because it looks like it's appropriate

1 and it's consistent with how other Regulators in
2 North America use DVAs.

3 Q. **[81]** Okay, meaning...

4 R. And I add two elements down below in the succeeding
5 two sentences:

6 The cost is material and extraordinary
7 in nature, and (2) the cost was
8 incremental to what was allowed in
9 rates.

10 Those two aspects are what I had just quoted from
11 the Régie above, to me, signal consistency with
12 what other North American Regulators did.

13 Q. **[82]** Okay. So the short answer is that you do deem
14 it appropriate the DVA that was approved in this
15 decision D-2007-008?

16 R. It looks so to me.

17 Q. **[83]** Thank you. Now, in the following paragraph you
18 note that:

19 The Régie has authorized several
20 deferral and variance accounts for HQT
21 in the past.

22 Did you review these accounts? Do you know how many
23 there are?

24 R. I don't know how many there are. And, I don't know
25 whether I made a list, I discuss the fact of them.

1 But I don't have a list in front of me. And I don't
2 know how many I was referring to.

3 Q. **[84]** Well, do you know if any of them deal with
4 capital expenditures?

5 R. I don't know for sure, but it would not surprise me
6 if some of them did.

7 Q. **[85]** But you didn't review that?

8 R. I cannot recall. I reviewed, but I don't have the
9 list in front of me.

10 Q. **[86]** Now with respect to the, the deferral and
11 variance accounts that has been approved by the
12 Régie in the past, are you of the view that these
13 deferral accounts were justify, that they were in
14 conformity with North American Regulatory Common
15 Law?

16 R. Consistent with the ones I quoted. If the cost is
17 material and was incremental to what was allowed
18 rates, then yes.

19 Q. **[87]** But you haven't done that verification with
20 respect to the specific deferral and variance
21 accounts that you refer to in this paragraph?

22 R. Correct. I don't know of any deferral and variance
23 account previously implemented by the Régie that
24 would violate those parameters of how those
25 accounts are normally used.

1 Q. **[88]** On page 4 of your report, you state that the
2 Régie should not move to a DVA accounting for HQT
3 capital expenditures. That's your fundamental
4 opinion.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Are you quoting something Mister...

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 No, I'm not. I think it's just... I didn't really
9 need to refer to page 4. I apologize for the, for
10 the, whatever.

11 R. I don't mind.

12 Q. **[89]** But, basically I understand that your basic
13 position is that the Régie should not move to a DVA
14 accounting for HQT capital expenditures. Now, my
15 question is: is this because you are generally
16 opposed to DVAs for capital expenditures, or is
17 this your recommendation based on the specific case
18 of Hydro-Québec Transport?

19 R. Your question has an issue that I can't answer
20 because it's target to something else. We started
21 this line of questioning with you asking me whether
22 there were capital additions in the Table that I
23 gave for some other DVA for some of the American
24 Regulators and I said there was. But this testimony
25 doesn't deal with individual accounts, for

1 individual items. Whether it's capital or others.
2 It deals with a an incentive regime based on
3 forecast capital cost for everything, including the
4 thousand projects, that mister Verret referred to,
5 a year. My statement here, in page 4, refers to
6 using DVA for the regime rather than forecast
7 capital expenditures. Not for any individual
8 projects. And your question seems to want to tie me
9 back to individual projects and whether it's
10 capital or not. I think we already dealt with that.
11 DVAs can be properly used for operating or for
12 capital costs if it conforms with those two
13 parameters that I discussed a couple of times. What
14 I'm doing here is saying, that using a DVA to
15 displace a whole incentive regulatory regime on the
16 part of the Régie would, in my opinion, be a
17 mistake.

18 Q. **[90]** Okay. So I understand from your answer, that
19 you are not generally opposed to DVAs for capital
20 expenditures. You're simply opposed in this
21 particular case?

22 R. DVAs are used by a lots of Regulators for a lots of
23 things. If there unpredictable and if they are
24 material. Nothing wrong with that.

25 Q. **[91]** And they can be appropriate...

1 R. Scuse me, but let me finish. Of course. I've said
2 that now two or three times. My point here and the
3 reason why I'm a witness in this case, is that
4 there's a proposal to use a DVA to wipeout an
5 entire incentive regulatory regime for capital
6 additions. And as I say in my testimony, my
7 recommendation would be for the Régie to understand
8 that in my opinion that cause a lot more problems
9 than it would solve.

10 Q. **[92]** Okay. I'd like to now address the issue of
11 regulatory lag, and I refer you to page 10 of your
12 report.

13 R. Yes.

14 Q. **[93]** So, the very first paragraph, you state the
15 following:

16 The source of the incentive on HQT to
17 be efficient in pursuing needed new
18 capital projects is regulatory lag.
19 Such regulatory lag permits regulated
20 companies to earn returns against a
21 pre-determined trajectory of rate
22 control-driving those companies'
23 incentives to keep costs down.

24 So, are you referring here to operating costs or
25 capital costs, or both?

1 R. Both.

2 Q. [94] Okay. Then you go on to quote your late
3 colleague doctor Kahn and, it's at the bottom of
4 that page, I don't', well I can read it it's not
5 that long:

6 The regulatory lag—the inevitable
7 delay that regulation imposes in the
8 downwards adjustment of rate level
9 that produce excessive rates of return
10 and in the upward adjustment
11 ordinarily called for if profits are
12 too low [note omitted]—is thus to be
13 regarded not as a deplorable
14 imperfection of regulation but as a
15 positive advantage. Freezing rates for
16 the period of the lag imposes
17 penalties for inefficiency, excessive
18 conservatism, and wrong guesses, and
19 offers reward for their opposites:
20 companies can for a time keep the
21 higher profits they reap from a
22 superior performance and have to
23 suffer the losses from a poor one.

24 Now, this quote from doctor Kahn was written over
25 fifty (50) years before the installation or the use

1 of Performance-Based-Regulation in North America.

2 In your view, does doctor Kahn's statement hold as
3 true for utilities which are under a PBR, as for
4 those that are not?

5 R. I don't agree with your question. The use of
6 regulatory lag, as a component of
7 Performance-Based-Regulation, was well known when
8 he was writing this fifty (50) years ago. And to
9 the extent that PBR, performance based regulation,
10 is practice in Canada, say, it uses regulatory lag
11 and simply extends it for a definitive known period
12 say five years, like the AUC or the OEB.

13 So that element of regulatory lag based set
14 of regulation was well known to Alfred Kahn fifty
15 (50) years ago. That's not true. The idea that you
16 would try to estimate the effects of inflation,
17 that you could use in order to extend it to a
18 number of years longer than perhaps they did in
19 nineteen seventy (1970), that might be new. But
20 that is just a seasoning of a Régie... of a kind
21 regulatory lag based incentive that he knew well.
22 So I don't agree with the premise of your question.

23 Q. [95] Okay. Can you explain to us how regulatory lag
24 related to capital works in a PBR as opposed to
25 cost of service regulation? What is the difference?

1 R. Once again, cost of service based regulation has as
2 a component of it regulatory lag, unless you do a
3 DVA on all capital expenditures then you have cost
4 plus regulation, not cost of service. That is the
5 principal fault associated with using a DVA for all
6 capital additions, in my opinion.

7 But the idea that you're creating a
8 distinction there is something I do not agree with.
9 We have rate cases, cost of service based rate
10 cases, for instance, in Alberta every five years.
11 Those are regular kinds of procedures that would be
12 known decades ago to economists like Alfred Kahn
13 and others. There is nothing new with that.

14 The only thing that is new is the, is the
15 codification and implementation of a set period of
16 years before those, to allow regulatory lag to work
17 a bit longer, as I quoted the AUC in my evidence,
18 where they said: the foundation for this whole
19 business we are doing in Alberta, is just a
20 lengthening of regulatory lag, according to a set
21 formula. And in that respect it was a sort of
22 modest addition of years to a well-known instead of
23 that's based on cost of service regulation.

24 Q. [96] So if I understand your answer correctly, what
25 you are saying is that regulatory lag works the

1 same way in both cost of service and under PBR. The
2 only difference is the time factor?

3 R. Basically, yes, that's correct.

4 Q. [97] Does regulatory lag benefit both the utility
5 and ratepayers?

6 R. It depends, if you have a sharing system, like you
7 have in Québec, it benefits both.

8 Q. [98] Except the earning sharing that currently
9 exists only covers O&M costs, it doesn't cover
10 capital costs?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 I will object to that, Mr. David. If you want to
13 quote the qualities of the Mécanisme de traitement
14 des écarts de rendement, ce mécanisme-là en couvre
15 très large. Je vous préciserais, je pense qu'il
16 faudrait que vous précisiez une des
17 caractéristiques particulières et interroger...

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Okay, bien écoutez, je vais clarifier cette
20 question-là....

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 À moins que ma compréhension ne soit pas bonne, là,
23 mais le mécanisme de traitement des écarts les
24 traite tous.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 O.K.

3 Q. **[99]** I will just move on to my next question, if
4 you allow. Is it not also true that regulatory lag
5 can also lead to higher rates if there is
6 overspending by the utility?

7 R. If there is overspending by the utility. Can you
8 just, I do not mean to be parsing at your
9 questions, but this is the nature of our
10 discussion. What do you mean by overspending on the
11 part of the utility? With respect to what?

12 Q. **[100]** With respect to what was approved in the cost
13 of service case.

14 R. So, a cost of service case, with a quantity of
15 capital in the cost of service case, that becomes
16 part of the jurisdictional regulated rates. Okay?
17 And to the extent that the company spends more than
18 the dollars that went in to make the rates, your
19 question has to do with that?

20 Q. **[101]** Well, let me...

21 R. If you spend more than what is in the rates, based
22 on the cost of service study, they are not getting
23 that back.

24 Q. **[102]** Okay, but if there is overspending, aren't
25 ratepayers to make up the difference?

1 R. I am sorry, I don't understand the nature of your
2 question. How would that happen? How would
3 overspending of the... of what I talked about,
4 result in ratepayers paying anymore money, if the
5 rates were based on a cost of service that was less
6 than what the company actually spent? Where is the
7 money that is coming out of ratepayers pockets? I
8 don't understand.

9 Q. **[103]** I'm going to move on to the next issue,
10 doctor. I refer to page 14 of your report.

11 R. Yes.

12 Q. **[104]** The second paragraph. So you state:

13 It is not reasonable to presume that
14 the expected value of the practical
15 incentive of beating forecasts is zero
16 based on after-the-fact comparisons.
17 The forecasts are there to improve
18 upon by management action at HQT,
19 otherwise they are an ineffectual
20 incentive mechanism.

21 So are you saying that forecasts are an incentive
22 mechanism?

23 R. But, yes, that is what we have in Québec, for HQT.
24 The company forecasts, there is a lag built into
25 those forecasts and if it beats the forecast, it

1 makes money and it shares that money with
2 consumers. They both gain.

3 Q. [105] And shouldn't forecast aim to be as realistic
4 and accurate as possible?

5 R. Yes and as I mentioned to the previous questioning,
6 I have a Table 9, on page... Table 1 on page 9 that
7 shows continual efforts on the part of the company
8 to improve on its forecasting techniques,
9 forecasting models and all of the elements that go
10 along with its providing forecast that the Régie,
11 that it wants to have the Régie considered genuine
12 and useful.

13 Q. [106] Okay, but as a general rule, would you agree
14 that the incentive is undermined when forecasts are
15 not as realistic and accurate as possible?

16 R. Would the incentive be undermined if we didn't have
17 a company doing the types of things that I listed
18 on page 9? Perhaps, but the company is doing those
19 things.

20 So to the extent that you're talking about
21 some other company in some other jurisdiction, that
22 is advancing or demonstrating the kind of figure
23 with respect to providing useful and accurate
24 forecast, perhaps, but that would be to me a
25 hypothetical, not describing HQT.

1 Q. **[107]** Okay, on page 14, just before your title E,
2 you state the following.

3 It would have been better, in framing
4 the DVA issue, for the Régie to make a
5 distinction between (a) a more
6 detailed review of business plans and
7 (b) after-the-fact comparisons that by
8 themselves simply cannot answer the
9 question of whether forecasts
10 underlying such a PBR plan are
11 reasonable.

12 Can you explain this statement in light of the fact
13 that HQT's capital is not under the PBR plan?

14 R. HQT's capital is not under the PBR plan. The
15 performance-based regulation plan includes the
16 forecasts test year regime. So I don't know if I
17 understand your question? Are you trying to make a
18 distinction between the operating cost version with
19 index and the capital cost version with forecast? I
20 include those all in the characteristics of the PBR
21 regime.

22 Q. **[108]** What are you asking the Régie to do
23 differently? So, for example, are you suggesting
24 the Régie do more ex ante or more ex post reviews?

25 R. Well, first, I am saying: the Régie raised the DVA

1 question. And what I was expressing was for the DVA
2 to recognize, excuse me. For the Régie to recognize
3 the work that's going into twenty (20) years worth
4 of thinking with respect to this forecast test year
5 regime, including all of the activities in the last
6 few rate cases that have shown HQT's desire to want
7 to make the forecast transparent and useful and
8 reliable.

9 In that respect after the fact comparisons
10 of actual versus forecast have balances and there's
11 nothing wrong, as I've said a number of times in my
12 evidence, with the Régie asking questions about why
13 those balances are the way they are. But, the fact
14 of balances and the fact that they are consistent
15 positive balances is not an indictment of this kind
16 of regulatory regime. As it is imply so by a couple
17 of interveners in this case who've talked about
18 median forecasts or other elements that I think are
19 a mistake.

20 The regime seemed to be working as planed.
21 It's consistent but what's doctor Jacquard talked
22 about in nineteen ninety-nine (1999). And in that
23 respect, I think it should be retained.

24 This sentence is my way of saying that a
25 more detail review of business plans is a genuinely

1 useful thing to ask for. That's what HQT is been
2 doing in the past few rate cases as I show on Table
3 1, on page 9.

4 But, my periscopic focus, (inaudible)
5 focus, after the fact comparisons implying that any
6 positive balances is improper, it would be a
7 mistake.

8 Q. **[109]** Okay. I want to address the issue of capital
9 forecasts. Monsieur le Président, je pense j'en ai
10 peut-être encore pour dix (10), quinze (15)
11 minutes. Je continue?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui. Mais là si je comprends on est rendu à
14 quarante-cinq (45) minutes de contre-interrogatoire
15 plus ou moins. Allez-y.

16 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

17 Q. **[110]** So, I want to address the issue of capital
18 forecasts. The core of the interveners' concern in
19 this is the historical data that shows material
20 deviation in costs and in the timing of
21 commissioning. Did you analyse the historic
22 variations between HQT forecasts and actuals? Or
23 did you simply take as a given the numbers and
24 explanations provided to you by HQT?

25 R. Thank you. No, I didn't simply take the numbers

1 given me by HQT. I did ask questions about how the
2 regime worked. I provided a table in my testimony
3 to demonstrate that I knew how the mechanics works
4 for the accounting for these variance balances. I
5 did look at variance balances. But, but
6 descriptions and justifications and explanations,
7 are for the company to do, not me. So, my analysis
8 of the nature of the regime satisfied my
9 expectations on how it worked and what it was
10 about. But I don't have evidence on the details of
11 the projects that go into the overall regime.

12 Q. [111] What specific data did you rely on to reach
13 the conclusion that a capital DVA was not
14 warranted? And if you, sorry, go ahead. That's the
15 question for now.

16 R. A capital DVA not warranted as a replacement for an
17 incentive regime that's been in place for more than
18 two decades. That's the question. And my response
19 is that you would do two undesirable things. One:
20 get rid of the incentive regime that the HQT likes
21 that benefit both itself and its costumers. And
22 employs a kind of incentive mechanism that Alfred
23 Kahn talked about approvingly more than a half of
24 century ago. And second, you'd basically be using
25 costs plus regulation for HQT. Which would invite a

1 whole litany of obligations and examinations
2 because the incentive is gone. And a cost plus
3 regime has its own annihilating problems which is
4 why North American Regulation doesn't use such
5 regimes.

6 Q. **[112]** Dr. Makholm, that wasn't my question. So my
7 question was: what specific data did you rely on to
8 reach the conclusions that a capital DVA is not
9 warranted?

10 R. Thank you, sorry, sorry I apologize for missing the
11 data bit.

12 Q. **[113]** I would make specific references and if you
13 prefer, you can answer by way of an undertaking, I
14 do not want to slow down the proceeding. I think
15 the president would like us to wrap things up. So
16 are you able to answer now or do you prefer to take
17 an undertaking?

18 R. No, there is not data that would, it is not
19 supported by data others than the data that I have
20 in my evidence, showing how I have satisfied
21 myself, how the regime works. You can call that
22 data. But the nature of the regime is based on the
23 principles of incentive regulation. Jacquard didn't
24 use data to promote this when he started. He
25 invoked the principles that those would be helpful

1 to regulators and it is my opinion it has been
2 helpful for these past two decades.

3 So you'll not get any date for me because
4 those conclusions are not based on spreadsheets,
5 they are based on the principles of how a set of
6 regulations works and the principles of how cost
7 plus regulation, with a DVA applied to all capital
8 additions, would hurt regulation and HQT, it is not
9 based on data. So I wouldn't give you anything even
10 if you would ask me to do an undertaking.

11 Q. **[114]** Okay. So you can't refer us to a specific
12 data, per se?

13 R. Correct.

14 Q. **[115]** My next question: is AQCIE's analysis flawed,
15 and if so, how is it flawed?

16 R. Whose analysis?

17 Q. **[116]** AQCIE, sorry, the intervener who provided
18 evidence, it is C-AQCIE-101. I presume you have a
19 translated version? But basically, an analysis
20 done...

21 R. This is the analysis done by Dr. Roger Higgin?

22 Q. **[117]** No, no, that is actually my analyst. I'm
23 talking about the analysis done by the analyst of
24 AQCIE, which are the Industrial Electric Consumers.
25 Did you look at their report?

1 R. Yes, is that the one amended March fourteenth (14),
2 twenty twenty-two (2022)?

3 Q. **[118]** I have the Régie... Hang on, I'm just going
4 to verify the date. I have C-AQCIE-101, which was
5 filed on March twenty-eight (28).

6 R. I have (sound interference).

7 Q. **[119]** Woops, Dr. Makholm, we have trouble with your
8 connexion, right now.

9 R. Hold on. I should be back momentarily. Okay, can
10 you hear me now?

11 Q. **[120]** Yes.

12 R. My apologies, once in a while, predictably, the
13 Gremlin comes in, but the Gremlin goes away. And we
14 are back. Thank you. I have the document, so please
15 go ahead.

16 Q. **[121]** My question was simply: are you of the view
17 that AQCIE's analysis is flawed and if so, how is
18 it flawed?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 It is a general statement but are you referring to
21 any of the recommendation of the AQCIE-CIFQ or...

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 I was referring to the AQCIE report in general.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 The recommendations are on page 10, if you need to

1 look at them, Mr. Makholm.

2 R. Yes.

3 Q. **[122]** Sorry, Mr. David, it was just to make sure
4 that everybody is on the same page.

5 R. Correct. My analysis and my reading of my notes on
6 that evidence leads me to conclude that there's a
7 number of faults with it. And the faults include a
8 excessively loose use, loose use of the term
9 "optimistic forecast", implying that HQT is somehow
10 gaming its forecast. I reject that implication.
11 It's my conclusion that HQT wants its forecast to
12 be as objective as it can be so as to perpetuate a
13 regime that it likes, that benefit itself and its
14 customers.

15 And I also conclude that the charge of
16 recurrent overestimations as listed in that
17 evidence is not reasonable. With respect to other
18 problems that I have with that evidence, risks as
19 described in that evidence is not the same as
20 incentives. And I think that whoever put that
21 evidence together blurred those two items.

22 And in general, going to the conclusions,
23 the brief as its, the evidence that is put together
24 to me appears to be changing the context in a way
25 that I find unacceptable. The context here is to

1 maintain what doctor Jaccard proposed to the outset
2 to the Régie and that the Régie liked at the time.
3 And I think the Régie still has reason to like. And
4 the activities of HQT are responsible in order to
5 perpetuate a regime that it likes, and that benefit
6 both itself and customers.

7 So in those ways while if I'd provide a
8 written response to this I would have more elements
9 to, to discuss and I would, I would order them in a
10 way that was more compact than these comments I've
11 just given. I don't like the evidence as provided.

12 Q. **[123]** Do you know how many times the commissioning
13 dates of Hydro-Québec exceeded the forecast by at
14 least three months? Or you haven't analyse that
15 issue?

16 R. I don't know that number.

17 Q. **[124]** Okay. All right. I'd like to refer you to -
18 well actually I don't think it's necessary to put
19 it on the screen, basically it's an answer to a
20 Régie IR. Just for the stenographer I'm referring
21 to B-190 on page 10. You don't really need to put
22 on the screen but you, the Régie was asking you to
23 explain the substantial variances between the
24 authorized and the actual costs despite the
25 measures put in place by HQT to improve forecasts.

1 And you note that the average balance went from two
2 hundred and sixty-nine million (269 M) to twenty-
3 five million (25 M).

4 R. Yes, that is my answer to the request 1.1.

5 Q. **[125]** 1.7.1. actually.

6 R. No, it started with 1.1.

7 Q. **[126]** Yes. I'm on page 10 of that document.

8 R. Correct. I said "Dr. Makhholm would note however, as
9 in 1.1" above...

10 Q. **[127]** Oh yes. I see. Sorry.

11 R. So it comes up originally in 1.1

12 Q. **[128]** Okay. I stand corrected. My question is, is a
13 twenty-five million dollar (25 M\$) deviation still
14 a material deviation?

15 R. Sure. Of course.

16 Q. **[129]** And its...

17 R. A material deviation that will benefit the company
18 and its customers. It's a tenth of what occurred
19 during the years two thousand fourteen (2014) to
20 two thousand eighteen (2018). But twenty-six
21 million (26 M) is a material number.

22 Q. **[130]** Okay. My last, final question and I'll be
23 finished Mister Chairman. In the, your response to
24 one of the IR that my client asked, Option
25 Consommateurs, I'm in B-0196.

1 R. Can you give me a number of, for...

2 Q. **[131]** Yes, it's on page 11, question 7.

3 R. Okay.

4 Q. **[132]** So, the question relates to the Hydro One
5 Networks Joint Rate Application and you were asked
6 whether you were aware of the account that was
7 created by the OEB, in this case. You said that
8 you weren't aware of the capital insert as a
9 variance account approved by the OEB in a Hydro one
10 Networks joint rate case.

11 Now, this answer was provided on March
12 eighteen (18), since March eighteen (18), have you
13 had a chance to look at this variance account, the
14 one that was approved by the OEB?

15 R. I have not added to my... if I had done an analysis
16 of that, it would be fair for me to describe the
17 analysis. I have not done such an analysis.

18 Q. **[133]** Okay, so you did not think it was relevant to
19 this case?

20 R. For... one company, to do an analysis like that,
21 no.

22 Q. **[134]** No, I mean the precedent...

23 R. I did not.

24 Q. **[135]** Sorry, the precedent treated by the OEB, so
25 you did not think it was relevant for you to

1 analyse this for the benefit of the Board?

2 R. Your use of the term "precedent" and the OEB, I
3 have worked before the OEB, I have appeared before
4 that panel, I know that they have issues and
5 historical issues and operational and industrial
6 issues that are unique to Ontario and it... I did
7 not take on the job of explaining why all those
8 issues may have built to that separately. So no, I
9 do not have an explanation for that. And I did not
10 consider what the OEB did in that case,
11 precedential to this one, there's many differences
12 in OEB.

13 Q. **[136]** I thank you for your answers and I have no
14 further questions.

15 R. Thank you, Mr. David.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître McDevitt. Un instant, s'il vous
18 plaît, je vais converser avec mes collègues.

19 Me LOUIS LEGAULT :

20 Monsieur le Président, écoutez, j'ai quelques
21 questions pour le panel. Essentiellement pour
22 monsieur Makholm. Écoutez, je ne voudrais pas
23 infliger à monsieur Vézina une douleur
24 supplémentaire, là, mais Maître Fréchette, c'est
25 pour vous, si vous n'avez pas, vous, planifié un

1 réinterrogatoire, j'en ai pour une dizaine, une
2 quinzaine de minutes, maximum, puis j'exagère. On
3 pourrait libérer le panel.

4 Mais je n'ai aucune objection à reprendre
5 après le lunch, Monsieur le Président, si c'est ce
6 que vous préférez.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est gentil à vous, Maître Legault. Moi, je... je
9 pense que monsieur Vézina, à moins qu'il nous dise
10 qu'il n'est pas en mesure de terminer, la seule
11 chose que j'aurais, Maître Legault, si vous
12 permettez, c'est que si vous vous en allez pour une
13 dizaine de minutes et que la Régie, ensuite,
14 Monsieur le Président, Madame Duquette, Monsieur
15 Dumas en ont pour une autre... une autre longue
16 période, ça devient difficile pour monsieur le
17 sténographe aussi et puis tout ça, là.

18 Me LOUIS LEGAULT :

19 Exact, non, c'est ça, mais je n'en ai pas pour très
20 longtemps, là, j'ai deux, trois questions.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 On s'en remet à vous, à moins que monsieur Vézina
23 ne me fasse signe, là, qu'il n'est pas en mesure de
24 continuer.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parce que maître Legault pourrait procéder avec ses
3 questions. Les membres de la formation reviendront
4 avec les leurs, après la pause lunch.

5 Me LOUIS LEGAULT :

6 Bon, bien à ce moment-là, je vous suggère qu'on
7 suspende tout de suite, parce que si le panel n'est
8 pas libéré, il n'y a pas de raison, là, de...
9 alors, on se revoit après le lunch.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et on va aller à la pause lunch, il est midi vingt-
12 deux (12 h 22), donc, ça sera treize heures trente
13 (13 h 30). Treize heures trente (13 h 30), est-ce
14 que ça vous convient? Maître Fréchette et autres
15 parties, ça... ça va? Alors treize heures trente
16 (13 h 30), la reprise de l'audience.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, Maître Fréchette. Nous allons continuer le
24 contre-interrogatoire. Maître Legault, pour la
25 Régie.

1 Me LOUIS LEGAULT :

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Est-ce que vous voulez faire un sound check, Maître
5 Legault? Maybe a sound check Mister Makholm?

6 M. JEFF MAKHOLM :

7 Sure. I'm here.

8 Me LOUIS LEGAULT :

9 I can hear you. Bonjour aux membres du panel,
10 Monsieur Verret, Monsieur Vézina, cher confrère
11 Fréchette.

12 EXAMINATION BY Me LOUIS LEGAULT :

13 Q. **[137]** Good afternoon Dr. Makholm.

14 R. Good afternoon.

15 Q. **[138]** Just have a few questions, you know,
16 following this morning, your testimony this
17 morning. First I'd like to draw your attention to
18 an extract from, from AQCIE-CFIQ Exhibit 50. Which
19 is in fact PEG's expert report, at page 46. Alors,
20 Monsieur Specte, AQCIE-CIFQ-0050, à la page 46.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 You have it Mister Makholm?

23 R. I may have it. But...

24 Q. **[139]** You'll give us the sign when you'll ready.

25

1 Me LOUIS LEGAULT :

2 Q. **[140]** At any event, I will read the excerpt which
3 will make it easier.

4 R. Okay.

5 Q. **[141]** So you know, in its written evidence, PEG
6 mentions:

7 If the Régie remains intent on true
8 ups of capital revenue to capital cost
9 they should apply only to underspends.
10 There is precedent for this in the
11 MRIs of New York utilities. A partial
12 true up of revenue to actuals would
13 strengthen HQT's performance
14 incentives.

15 Now, at the Régie, we understand from this, that
16 PEG recommends that if the Régie would opt to
17 create a DVA, that it should be asymmetrical. Are
18 we understanding this correctly? Is it the same
19 thing that you understand from this?

20 R. Here we go. Thank you for letting me get my
21 version. That's what I think mister Lowry of PEG is
22 saying.

23 Q. **[142]** Okay. Now, in the event that the Régie would
24 opt to adopt a DVA on variance related to capital
25 expenditures, in your opinion, in this scenario,

1 that the Régie would opt for this, should the DVA
2 be symmetrical or asymmetrical?

3 R. Anything that is asymmetrical is a, is a profound
4 problem. Because to the extent that there's
5 asymmetry you have a change in whatever incentive
6 you're chasing, with respect to whatever instead
7 (inaudible) upon a service provider like HQT. And
8 there is no way in advance to tell where that kink
9 is gonna occur. That asymmetric kink. Asymmetry in
10 an incentive regime has a general matter us
11 unworkable because you don't know where that kink
12 is gonna occurred. Ad seeing asymmetric issues
13 around the world for decade, I have come to
14 conclude that propositions of any asymmetric for a
15 regime like this is opportunistic. It's not
16 principle. To the extent that there isn't any
17 marginal incentive associated with a kind of
18 performance based regime. And the marginal
19 incentive disappear as soon as you hit the kink.
20 And you don't know where the kink is gonna be. It
21 corrupts the nature of this.

22 So, asymmetry itself has profound problems.
23 Away and apart from a DVA that would turn an
24 incentive regime into a costs plus contract, in my
25 opinion.

1 Q. **[143]** I will now refer you, well HQT's evidence
2 exhibit B-0039, page 31, and I do not think it is
3 necessary to highlight the evidence because it is
4 in French and maybe confrère Fréchette can get to
5 the evidence and... because I'll be translating it
6 with my own words and I don't want to corrupt the
7 language. So...

8 In its evidence, at page 31, lines 6 to 10,
9 again, B-0039, HQT and I'm sorry for referring to
10 HQT, I think it will stay in the culture for many
11 years, although the company is changing its
12 organization but I'm still going to use HQT. We
13 know what we are talking about.

14 In its evidence, mentions and here is my
15 translation that it considers that adding a DVA
16 could hinder the search of greater efficiency,
17 since a hundred percent (100 %) of the gained
18 efficiency would be remitted to consumers without
19 any form of incentive going to the transmitter,
20 which would be contrary to the objectives of an
21 incentive mechanism, which is in essence favouring
22 efficiency gains.

23 Now, I think I have quoted this pretty
24 accurately. In its own evidence, Option
25 Consommateurs mentions that in Ontario, for Hydro

1 One network's transmission, another transmitter in
2 Canada, that there exists a capital in service
3 variations account. And I'll refer you to, and
4 again, an excerpt of Option Consommateurs' report
5 and this time, I am referring to evidence exhibit
6 C, Option Consommateurs 0046 at page 4. And I think
7 we should get to show this evidence, Monsieur
8 Specte, if possible.

9 Again, C-OC-0046, page 4.

10 R. I have it, the English translation.

11 Q. **[144]** Thank you. Well, OC mentions that :

12 The Hydro One Transmission CISVA
13 currently measures the revenue
14 requirement impact associated with the
15 difference between actual in-service
16 additions in relation to OEB-approved
17 in-service additions. It excludes
18 verifiable productivity savings to
19 ensure that true productivity savings
20 are incented through the custom IR
21 term. In addition, the account
22 includes a two percent (2 %) dead
23 band.

24 Now, I know you were asked by maître David earlier
25 if you looked into this, but were you aware of the

1 existence of this capital and service variation
2 account and the fact that it includes a two percent
3 (2 %) dead band?

4 R. You are right. I said, upon questioning, that I did
5 not know of this particular DVA like item for Hydro
6 One, although I am quite familiar with OEB,
7 customer incentive regulation plans having been
8 involved in working through one.

9 But it is, if that discussion seemed self-
10 evidently to me, that just on the basis of I know
11 about Ontario, the Hydro One plan is tied to
12 various elements of the OEB approved custom
13 incentive regulation plan, which itself defines
14 very little productivity savings.

15 And to me, when I saw this, it occurred to
16 me that those elements are unique to the OEB's
17 application, of its set of regulations in Ontario,
18 to reflect that province's unique industrial
19 history.

20 And I did not feel at the time, nor now do
21 I feel that it has a read-across to Québec or
22 anything in Québec, other than in the way that Dr.
23 Higgin in his statement seems to imply.

24 Q. [145] Okay. Now understanding that you don't, you
25 have not gone deeply in studying this ruling from

1 the OEB and the way the scheme works. It appears
2 that the characteristics mention, that is to say
3 that the regulated utility can keep the amounts
4 related to productivity gains which can be clearly
5 demonstrated and verified, combined with the two
6 percent (2 %) non sharing buffer or deadband, as it
7 is called, zone, would not constitute a valid
8 incentive in your view, looking for productivity and
9 efficiency, for a transmitter?

10 R. No. And I don't, I think we've touched on some
11 other answers. The clearly demonstrated
12 productivity gain associated with a difference in,
13 between projected and actual balances, is something
14 that's elusive and I think the Régie believed that
15 it eluded them in two thousand fourteen (2014) in
16 the order that they discussed. That is to say
17 again, separating imperfect forecasts with
18 imperfect information. Which is necessarily the
19 case in doing any forecast with productivity gains,
20 after the fact, is ... I think, mister Lowry, said
21 correctly: It's essentially impossible. And so the
22 idea that there's someone in Ontario who's saying
23 that there's a clear demonstration of productivity
24 gain, I would question that idea.

25 Q. [146] Okay. One last question, and Mister Verret

1 feel free to jump in if you want to complete doctor
2 Makholm's response, but in your view, Dr. Makholm,
3 what is HQT opinion or view on the importance of
4 being able to identify forecast deviations
5 associated with efficiency and productivity, and
6 those relating to forecasts deviations such as a
7 time of commissioning of a project?

8 R. Okay, that's a useful question. It is a question
9 that occurred to me when I was considering whether
10 to put in one boat the size of a project and the
11 timing of a project. And in reviewing, as I showed
12 in one of my appendices, or one of my exhibits, the
13 mechanism for dealing with these forecasts, it
14 became clear to me that timing and the size of the
15 project were both in the same boat. They were both
16 part of the forecast. A necessary part of the
17 forecast. And indeed so much a part of the forecast
18 that, in two thousand nineteen (2019) the companies
19 specifically put in timing related incentive for
20 its management in order to hold to their projected
21 timings.

22 So, in my view, I've come to conclude it's
23 reasonable to view the, the size of the forecast
24 expenditure and the timing to completion, as two
25 sides of the same coin. A necessary part of the

1 incentive regime. They must go together, you cannot
2 separate those two things. And the continued
3 attention on both of those, including management's
4 incentive to get the timing right as they pursue
5 their projects, are just part of a well maintain
6 useful incentive regime. The companies has a lot
7 more to say than me, but that's the way it looks to
8 me.

9 Q. **[147]** Okay. Well that's all for me. Thank you Dr.
10 Makholm. Merci, Monsieur le Président. Je n'ai plus
11 d'autres questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci Maître Legault. Monsieur Dumas?

14 EXAMINED BY THE FORMATION

15 M. JOCELIN DUMAS :

16 Q. **[148]** Hi, Mister Makholm. I have just a few
17 questions. Most probably it will be just an
18 opportunity to, for you to repeat what you already
19 said. But for the...

20 R. I never repeat myself.

21 Q. **[149]** Okay. Good. That's good. In your Powerpoint
22 that has been filed yesterday, on page 2, point 5,
23 you mention:

24 The incentive regime has worked as
25 planned and should be retain.

1 So, "has worked as planned", can you just expand on
2 that, what do you mean by "has worked as planned"?

3 R. As originally proposed, Dr. Jaccard was looking to
4 harness regulatory lag on a year-by-year basis to
5 prove efficiencies at HQT. Knowing that
6 disentangling forecast and accuracy from
7 efficiencies was something that was, beyond the
8 capability to do. But also knowing of the powerful
9 respected economists, like Alfred Kahn, have for
10 any sort of regulatory lag, to keep expenditure
11 down, that eventually it would be in the benefits
12 of consumers. And in that respect, I think that it
13 has worked as planned.

14 Dr. Jaccard's proposal -- nothing here
15 would surprise him -- after all of these years, and
16 after being a commissioner in BC, that there are
17 occasional arguments about perhaps growing and
18 positive balances that some people would like to
19 claim for themselves, the profit MV that Alfred
20 Kahn offered with a smirk. In fact, he didn't put
21 that in his own writings, he only used that word
22 out loud and his acolytes, and his followers,
23 including my colleagues, wrote that in their own
24 papers about Alfred Kahn.

25 So I, it is the reason why, on a couple of

1 occasions, I have said that there are no matters of
2 first impression here, as far as I can see. There
3 is nothing in this proceeding that would have
4 surprised Dr. Jaccard when he outlined the plan in
5 the first place.

6 Q. **[150]** But as you mentioned, the aim of this whole
7 thing should be to improve efficiency?

8 R. Yes, it is to keep costs down for the enjoyment of
9 ratepayers.

10 Q. **[151]** So in the last few years, which amount of
11 cost have been down?

12 R. To the extent that there have been cumulative
13 savings on forecasts, all of those costs have been
14 down. It all had a temporary benefit for HQT and
15 they have all resulted in capital additions that
16 came on line cumulatively, at smaller expense than
17 forecast.

18 Q. **[152]** Where can we find those numbers?

19 R. Adding up the difference between forecasts and
20 actuals is one way to start, looking at those
21 numbers.

22 Q. **[153]** That makes the question...

23 R. Oh, excuse me. Mr. Verret wanted to say something.

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Si je peux me permettre juste un complément, dans

1 les rapports annuels, année après année,
2 l'information est toujours déposée pour les
3 explications entre les écarts qui sont fournis.
4 Alors, donc, dans chacun des rapports annuels vous
5 avez cette information-là.

6 Et dans la preuve aussi, là, il y a un
7 tableau qui reprend certaines années où
8 l'information est présentée. Donc, je crois que
9 l'information, elle est facilement disponible.

10 Q. **[154]** Sur les gains d'efficacité?

11 R. Non pas sur les gains d'efficacité, parce que comme
12 mentionné, depuis deux mille quatorze (2014), après
13 le fait, il est extrêmement difficile de pouvoir
14 distinguer ce qui est des... ce que sont des gains
15 d'efficacité, de la réduction de coûts, d'autres
16 impacts possibles, là, sur les écarts entre le réel
17 et le projeté.

18 Donc, ce que vous allez retrouver, c'est
19 l'écart entre le montant autorisé et le montant
20 réel pour l'ensemble des postes, l'ensemble des
21 écarts, incluant l'efficience, mais pas de façon
22 séparée.

23 Q. **[155]** Bien écoutez, bien simplement, c'était ça mon
24 point, là, c'est qu'on nous dit qu'il serait
25 extrêmement difficile, dans le fond, d'isoler ces

1 gains-là, donc, par contre, on ne peut pas vraiment
2 le mesurer. Je trouvais que c'était peut-être un
3 peu prématuré de conclure que le régime a
4 fonctionné comme prévu, étant donné qu'il n'y a pas
5 vraiment d'observation à cet effet-là.

6 R. Vous savez, dans chacun des dossiers tarifaires qui
7 sont déposés, on fait part, on fait part de toutes
8 les mesures d'efficience que le Transporteur met en
9 place pour pouvoir réaliser de l'efficience dans
10 ses activités. Donc, bien qu'on ne soit pas en
11 mesure d'isoler spécifiquement les gains associés à
12 cette efficience-là, dossier après dossier, nous
13 avons démontré, proposé des mesures d'efficience et
14 démontré les améliorations que le Transporteur
15 apporte dans ses activités.

16 Q. **[156]** D'accord, merci. Another question for you,
17 Mr. Makholm, we discussed a lot this morning about
18 the principles that should apply to regulation, how
19 it is... makes sense from an economic perspective
20 and you also mentioned that it is important for
21 regulation to be based on facts and we discussed
22 about this... well, in your written evidence, you
23 discussed about the North-American Regulatory
24 Common Law, with the prudence principle that is, as
25 you, that you qualify as a North American

1 invention. But this is I guess, this is the answer
2 to the... or the American way, North American way
3 to respond to a more universal principle which is
4 to set utilities rates that are just and
5 reasonable. And it's no news to you that, as a
6 Regulator we are under close scrutiny about that,
7 you know, the public is expecting us to set rates
8 that are just and reasonable.

9 And on the other hand, what we see here is
10 that the numbers that we are using to set those
11 rates are not accurate. I don't imply by that, you
12 know, it's intentional from the utility or there
13 some gaming with that, I don't think about that but
14 the actual fact is that what we see is that
15 forecasts are not accurate.

16 So as a Regulator how can I convince the
17 public that I'm setting rates that are just and
18 reasonable if the numbers are not good?

19 R. Okay. That's a good question. Having had the
20 pleasure of working all over the planet and seeing
21 how other regulators wrestle with these questions,
22 as opposed to North American regulators, you being
23 one. The job of getting private interests to
24 efficiently provide public services, or companies
25 like HQT that are regulated like a private

1 interest, providing public services at reasonable
2 costs, can be done various ways. But there's a
3 thing that distinguishes North America from the
4 rest of the world, and that is almost all of our
5 public services are provided by investors or those
6 who are treated like investors like HQT. And the
7 way we regulate those investors extends to those
8 investors the respect that they know how to be
9 efficient if you let them take action to be
10 efficient.

11 And when you look around the world, at
12 various ways to get public services provided in an
13 efficient ways to users, in ways that recognize
14 risk and cost and politics. North America is vastly
15 more successful in that than any other place on the
16 earth. Prices for electricity are two or three
17 times in Europe what they are in North America.
18 Today gas prices is five times as high in Europe as
19 it is in North America today. Largely, because of
20 the success in regulating private enterprises to
21 provide public services in a way that we do
22 uniquely well.

23 So, in dealing with the unknown, and that
24 is how an investor own, or investor oriented
25 company can decide on how to provide services

1 inexpensively. North America has achieved vast
2 gains over the rest of the world in doing it our
3 way.

4 And I would offer that Table 32, I think,
5 the one I mentioned right at beginning of my, of
6 my evidence. Table 32, those issues do arise, there
7 are differences. And we can look at them. And we
8 can use them to study better, as the company has
9 done, the business of forecasting to improve it
10 over and over again in every rate case so as to
11 track down the best forecasting possible consistent
12 with wise regulation. That's a way of telling
13 ratepayers that everybody's doing their job in
14 order to make the investor own provision of public
15 services even better.

16 And, and, I've never been a Regulator,
17 although I have good colleagues who have been like
18 Alfred Kahn. And to the extent you're pursuing the
19 right principles, you're asking the right questions
20 and listening to the best information as you go
21 along, but not throwing out a useful incentive
22 regime for a cost plus contract, that's the way to
23 do best for ratepayers in my opinion, and in the
24 opinion of the regulators that I've known in my
25 fortress.

1 So, you can't answer every hypothetical
2 counter factual question of what the expenditure
3 would had been in a different regime, but you can
4 pursue as the Régie and HQT have pursued over
5 twenty (20) years of refinements in a plan that
6 was, I think usefully suggested by doctor Jaccard
7 twenty (20) years ago.

8 So you can't answer every question. You
9 can't take Table 32 balances and parse them out
10 into efficiency and forecast accuracy. You would
11 like to, but that is not possible.

12 But you can say that you have pursued a
13 consistent regime of continuing improvement on a
14 one-year lag overlapping application of regulatory
15 lag that has been highly useful for both the
16 company and its ratepayers. That you can still say,
17 and in that respect, the regime worked as planned,
18 even if you can't answer every counter factual
19 question.

20 Q. **[157]** Yes. But from, you know, from the general
21 public that is not aware of all the technicalities,
22 it is... just using their common sense and maybe
23 what you discussed and tell the first impression,
24 or something like that. You know, the very strong
25 impression that they might get is that they are

1 paying for the inaccuracy of the forecast, so this
2 is quite difficult to explain to people.

3 R. Yes.

4 Q. **[158]** Just another question. The first question was
5 from the... let us say the customer perspective. I
6 have a last one from the utility perspective,
7 because the principle of just and reasonable is not
8 only for the customer, of course, it is also for
9 the utility, so the regulator must protect the
10 consumer from unreasonable costs, but he must also
11 provide the utility a reasonable opportunity to
12 recover its costs.

13 So now, if I use a deferral variance
14 account, it seems to me that it provides the
15 opportunity that's hundred percent (100 %) to
16 recover the costs. So DVA, in my view, is giving a
17 guaranteed result to the utility in terms of the
18 amount to which apply the fair rate of return.

19 So as a regulator, how can I consider that
20 the DVA is not a good deal for the utility, as it
21 is giving a hundred percent (100 %) result?

22 R. The... it's not a guarantee. The idea that you will
23 refund all the costs spent by HQT (inaudible) is a
24 practical political anthropological non-stater. It
25 will not take long, in fact, as night follows day,

1 consumers will say that somehow that's unfair. What
2 business does HQT have of automatically getting a
3 hundred percent (100 %) of whatever it spends? The
4 question would turn to: what do you mean by
5 whatever? Meaning the guarantee is a shar. The
6 guarantee, as you stated, as you advance that
7 hypothetical question about what you are supposed
8 to tell customers. That guarantee is a mirage,
9 because HQT will know that there is no guarantee.
10 They will be back as they have said in their
11 written replies to the briefs, that got me to this
12 case.

13 A DVA will cause more discussions, more
14 complaints about overspending, more complaints
15 about a kind of regulatory regime that's costs
16 plus, like you are a defence contractor. That kind
17 of fight, it will, as night follows day, accompany
18 the imposition of a DVA regime, cause more
19 insoluble, unresolvable disputes than anything
20 else. And in that context, for any consumer who
21 might ask the question about the guarantee to HQT,
22 my answer would be: there is no guarantee, that's a
23 mirage. All there is guaranteed, is that there will
24 be a future contention and fight over how the money
25 as spent. Because there's no pay off, visible pay

1 off to HQT for saving money when it can.

2 Q. **[159]** Well, in any case I guess there will be
3 discussions. Thank you, thank you very much.

4 R. Thank you.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Duquette.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Q. **[160]** Thank you. Je voudrais juste... les premières
9 questions ça va être peut-être plus pour monsieur
10 Verret, mais je voudrais reprendre peut-être, suite
11 aux questions de mon collègue, sur l'écart entre le
12 montant autorisé et le montant réel. Vous nous avez
13 dit que le Transporteur souligne à chaque année
14 dans ses dossiers tarifaires les mesures
15 d'efficience qu'il met de l'avant.

16 Mais vous ou le docteur Makhholm, mais ça
17 peut être... là, c'est vous qui avez offert un
18 témoignage un petit peu plus tôt, là, vous n'avez
19 pas fait ces calculs-là pour démontrer que le
20 système...

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. O.K.

23 Q. **[161]** ... mis de l'avant depuis mil neuf cent
24 quatre-vingt-dix-neuf (1999) par le doc... sur les
25 conseils du docteur Jaccard a porté fruits. Vous

1 n'avez pas fait ces calculs-là. Ça fait que ce
2 qu'on peut dire, dans le fond, c'est... ce que vous
3 nous offrez c'est un... pour reprendre un
4 anglicisme, un « educated guess ».

5 R. Pouvez-vous s'il vous plaît répéter? Je ne suis pas
6 certain de bien comprendre.

7 Q. **[162]** C'est parce que vous nous avez dit... puis ce
8 que mon collègue cherchait à savoir ou du moins ce
9 que j'ai compris, ce qu'il cherchait à savoir
10 c'était si vous aviez fait les calculs qui
11 démontraient qu'il y avait eu de l'efficacité par
12 le système mis en place sur les conseils du docteur
13 Jaccard. Pas lui tout seul, mais je...

14 R. Oui.

15 Q. **[163]** C'est principalement lui qui était le porte-
16 étendard de cette façon de faire-là. Donc, vous
17 n'avez pas fait ces calculs-là pour démontrer
18 l'efficacité. Ce que vous nous avez dit c'est que
19 vous avez... vous démontrez à chaque année qu'il y
20 a de l'efficacité que le Transporteur fait, mais il
21 n'y a pas eu une étude faite pour démontrer que ce
22 système-là a porté fruits. Donc, c'est plus un
23 « educated guess » que vous faites.

24 R. Il n'y a pas eu d'étude en tant que telle pour
25 faire une démonstration sur l'ensemble de la

1 période depuis la mise en place du régime en
2 quatre-vingt-dix-neuf (99). Mais... et là, il
3 faudrait retourner dans les dossiers, là, je me
4 rappelle des dossiers deux mille huit (2008) à deux
5 mille douze (2012), deux mille quatorze (2014),
6 dans ce coin-là, où il y avait une démonstration au
7 niveau de l'efficience, qui était réalisée par
8 rapport à une valeur... une valeur référence, là,
9 qui était de mémoire deux mille huit (2008), là.

10 Q. **[164]** La formule paramétrique.

11 R. Oui, exactement. Et on voyait des gains
12 d'efficience qui étaient réalisés année après
13 année, qui étaient quantifiés à travers les
14 différents dossiers tarifaires. Donc, il y a
15 cette... il y a ces... cette démonstration-là de
16 l'efficience qui a été... qui a été faite à travers
17 les années, de ce que je me souviens, donc d'une
18 façon chiffrée.

19 Mais ce que je... ce à quoi je faisais
20 référence pour la question de monsieur le
21 président, c'était en lien avec toute la discussion
22 qu'il y a eue en deux mille quatorze (2014) autour
23 de... du mécanisme de traitement des écarts de
24 rendement et la façon la plus appropriée de traiter
25 de ces écarts-là. Lorsque le mécanisme a été mis en

1 place, on avait eu cette discussion-là et c'est à
2 ce moment-là qu'on avait clairement identifié ou
3 indiqué que c'était extrêmement difficile, voire
4 impossible de pouvoir isoler après les faits les
5 écarts qui étaient dus spécifiquement à
6 l'efficience, de d'autres sources d'écarts.

7 Q. **[165]** Non, je comprends, mais c'est... donc, ma
8 question de base c'est que vous n'avez pas fait ces
9 calculs-là des impacts et donc lorsque vous
10 affirmez que le docteur... que les résultats de la
11 formule mise de l'avant par le docteur Jaccard
12 amène de l'efficience, c'est plus un « educated
13 guess ».

14 R. Bien je ne dirais pas « educated guess », je dirais
15 comme... comme je l'ai mentionné, je pense que
16 les... retournons dans les dossiers tarifaires des
17 années précédentes et on va voir clairement des
18 gains d'efficience quantifiés puis une
19 reconnaissance de ces gains d'efficience-là.

20 Q. **[166]** Je vous remercie. Excusez-moi. Là, je suis un
21 petit peu... j'ai des questions un peu partout, ça
22 fait que... mais je vais vous prendre... Monsieur
23 Verret, je vais continuer avec vous sur la pièce
24 B-0243. Monsieur le Greffier, si vous voulez la
25 mettre, là, si vous l'avez sous la main, mais c'est

1 à la page 8 sur le point 5, qui étaient vos
2 conclusions.

3 R. Si on peut le mettre à l'écran s'il vous plaît.

4 Q. **[167]** Ça s'en vient.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Me permettez-vous pendant cette courte période de
7 m'enquérir : est-ce que vous avez des questions
8 pour monsieur Vézina d'ici la fin du...? Parce que
9 j'avais eu une discussion impromptue avec lui sur
10 l'heure du dîner, mais si jamais le banc n'avait
11 pas de... si monsieur... quoique monsieur Vézina
12 soit prêt, toujours dispo pour compléter, mais si
13 jamais... je sais que maître Legault n'avait pas de
14 questions. Il y a peut-être vous et monsieur Roy ou
15 madame Duquette. Je ne sais pas si vous avez des
16 questions pour monsieur Vézina?

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Si vous me demandez si j'ai des questions sur la
19 section 4 « Amélioration de l'acuité des
20 projections », la réponse est non. Alors, si c'est
21 les seuls sujets que monsieur est prêt à répondre,
22 je n'aurai pas besoin de son témoignage. Je ne sais
23 pas si... Nicolas?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Moi non plus.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 En tout cas, Monsieur Vézina, voyez, si vous vous
3 sentez prêt, advenant que le banc ait une question
4 résiduelle pour vous, qui puisse survenir. Bien, si
5 votre santé le permet et...

6 M. MARCO VÉZINA :

7 R. Je vais demeurer. C'est bon, je vais rester en
8 place.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Excusez-moi de l'initiative, Madame Duquette.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Non, c'est parfait, puis ça a donné...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je me préoccupe de mon prochain. On avait discuté
15 qu'après une petite demi-heure que...

16 Me LISE DUQUETTE :

17 Ça vous honore, Maître Fréchette. Alors, donc, à la
18 question 5 sur les conclusions, sur la première
19 puce, on dit :

20 Depuis 20 ans, l'année-témoin projetée
21 représente une base solide pour
22 l'établissement des tarifs.

23 Ma question est toute simple.

24 Q. [168] Donc, la création d'un compte d'écart, ça
25 n'enlève pas l'utilisation de l'année-témoin

1 projetée?

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[169]** Parfait. Et, vous dites, à la quatrième
5 puce :

6 Le MTÉR est un bon outil pour une
7 approche équilibrée.

8 Seriez-vous d'accord avec moi, cependant, que le
9 MTÉR est un outil plus large, qui inclut l'ensemble
10 des coûts du revenu requis et non pas seulement les
11 écarts liés au rendement sur les coûts en capital?

12 R. Tout à fait. Contrairement à ce qu'indiquait maître
13 David, le MTÉR s'applique pour l'ensemble des
14 écarts de coûts au niveau du revenu requis. Et
15 c'est la façon appropriée qui avait été déterminée
16 de l'appliquer. C'était l'outil qui a été déterminé
17 pour ces écarts-là globaux qui incluent, comme vous
18 le mentionnez, les écarts au niveau des dépenses en
19 capital.

20 Une chose qui est intéressante aussi de
21 savoir, puis on peut retrouver l'information dans
22 les rapports annuels, lorsqu'on regarde les écarts,
23 spécifiquement ceux qui sont engendrés par les
24 dépenses en capital, ces écarts-là se situent
25 également à l'intérieur de la fourchette de cent

1 (100) points de base qui avait été déterminée pour
2 le MTÉR.

3 Donc, bien que le MTÉR s'applique de façon
4 globale et que depuis deux mille dix-sept (2017),
5 on n'a pas eu d'écart au-delà des cent (100)
6 premiers points de base, en prenant de façon isolée
7 les écarts associés aux dépenses en capital, on est
8 aussi à l'intérieur des premiers cent (100) points
9 de base. Donc, on fonctionne très bien à
10 l'intérieur de ce régime-là.

11 Q. [170] Je vous remercie. Je vous entends, mais à
12 peine, Monsieur Verret...

13 R. Oui.

14 Q. [171] Alors, si ça ne vous dérange pas, un petit
15 peu plus fort, les prochaines fois, les réponses.

16 R. Ah, je suis désolé. Est-ce que c'est mieux comme
17 ça?

18 Q. [172] Oui.

19 R. O.K.

20 Q. [173] C'est juste parce qu'à la fin, je ne sais pas
21 si vous vous reculez puis vous êtes plus loin du
22 micro, mais on vous perd...

23 R. Ah...

24 Q. [174] ... tranquillement pas vite quand vous
25 parlez.

1 R. Je vais faire attention.

2 Q. **[175]** Je vous remercie. Concernant l'approche
3 équilibrée et avec les coûts en capital, certains
4 coûts de projets sont significatifs. Alors, si on
5 se souvient, là, par exemple, Chamouchouane, c'est
6 des gros projets qui ont des montants importants.

7 Et on se souviendra, pour ceux qui
8 n'étaient pas là, le Chamouchouane, la mise en
9 service avait été retardée pour des raisons hors du
10 contrôle du Transporteur. Ces grands projets-là ont
11 des impacts significatifs. Seriez-vous d'accord
12 avec moi, Monsieur Verret?

13 R. Bien, c'est sûr qu'il y a certains projets d'une
14 plus grande ampleur que la majorité des mille
15 (1 000) projets dont je faisais référence plus tôt.
16 Donc, effectivement, plus le projet est important,
17 plus il y a un décalage au niveau de la mise en
18 service ou de son devancement, plus il va y avoir
19 un impact par rapport à la prévision qui a été
20 réalisée, effectivement.

21 Q. **[176]** Je vous remercie.

22 R. Et tout ça fait partie des écarts à considérer à
23 l'intérieur du mécanisme de traitement des écarts
24 qui a été mis en place.

25 Q. **[177]** Oui. Je vais vous amener... Bien, c'est à

1 votre preuve, là, c'est la B-0039, c'est à la page
2 31. On n'a pas besoin de la lire, là, mais si vous
3 êtes plus confortable à aller relire.

4 R. Bien, ça serait l'idéal... Si on peut le mettre à
5 l'écran, ça serait vraiment l'idéal.

6 Q. **[178]** Ah, oui. Alors, ça serait la pièce B-0039,
7 monsieur Specte et c'est à la page 31. Et je ne
8 sais pas si... je pense que c'est la même page,
9 PDF, que... On l'a déjà lue, là, c'est la même
10 phrase que monsieur Legault vous a... maître
11 Legault vous a lue un petit peu plus tôt, là, c'est
12 aux lignes 6 à 10, qui dit que le...

13 [...] le Transporteur considère que
14 l'ajout d'un CÉR pourrait s'avérer
15 être un frein à la recherche
16 d'efficience...

17 Est-ce que vous considérez qu'un retard dans les
18 mises en service, c'est de l'efficience?

19 R. Non. Non, je...

20 Q. **[179]** Ce n'est pas nécessairement de
21 l'inefficience, mais ce n'est pas de l'efficience?

22 R. Effectivement. Alors, il faut voir la raison pour
23 laquelle il y a un retard au niveau des mises en
24 service. Est-ce que c'est une difficulté au niveau
25 des approvisionnements, est-ce que c'est une

1 difficulté au niveau d'obtenir des retraits sur le
2 réseau, pour pouvoir réaliser les travaux et mettre
3 en service les équipements?

4 Alors, il peut y avoir plusieurs sources...
5 plusieurs raisons pour laquelle une mise en service
6 peut être retardée. Mais je... Ma première réponse,
7 c'est que, non, je ne considérerais pas ça comme
8 étant de l'efficience. Ça fait partie des autres
9 raisons qui génèrent un écart entre le prévisionnel
10 et le réel.

11 Q. **[180]** Pourriez-vous nous donner un exemple, ou
12 plusieurs, des... du fait que, si on mettait un
13 CÉR, à quelle efficience ça mettrait un frein?

14 R. Je pense que je... je me référerais aux propos
15 de... du docteur Makholm, en termes d'incitatif qui
16 est offert par le régime.

17 Vous savez, n'importe quel régime a ses
18 incitatifs. Et un régime dans lequel les... il n'y
19 a aucun écart qui peut être généré, que ce soit
20 pour de l'efficience ou pour d'autres motifs, qui
21 est profitable à la fois à l'entreprise et aux
22 clients, je ne pense pas que c'est le régime idéal
23 dans lequel on devrait fonctionner. Donc, je
24 pense...

25 Donc, je reviens vraiment sur la question

1 du principe, c'est une question de... on met en
2 place un régime réglementaire, puis ce régime-là
3 devrait inciter l'entreprise à être performante.
4 Et de la façon dont le régime actuel le fait, c'est
5 d'être en mesure de partager tout écart qui est
6 généré en cours d'année par la réalisation des
7 activités - je veux dire, il y a... Comme je le
8 mentionnais, avec mille (1000) projets qui roulent
9 en même temps, on s'efforce toujours de pouvoir
10 réaliser les projets selon la planification.

11 Mais, comme vous savez, bien, il y a des
12 choses qui peuvent arriver, faire en sorte que ça
13 ne se réalise pas de cet... de la façon exactement
14 prévue. Et je pense que le régime actuel est
15 préférable à un régime dans lequel cet incitatif-là
16 ne serait pas présent.

17 Q. **[181]** Parfait. Fait que... c'est le manque d'un
18 incitatif, là, qui créé cet... ces freins-là.
19 Hum...

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[182]** Parfait. Merci. Peut-être juste, quant aux
22 leviers de gestion... Parce que vous avez
23 indiqué... et puis là, je n'ai peut-être pas la
24 page, je m'excuse - mais c'était dans la discussion
25 avec la FCEI. Vous avez indiqué que les coûts en

1 capital, ça représente soixante-quinze pour cent
2 (75 %) du revenu requis, et que si on enlevait les
3 incitatifs, ou enfin, les... si on mettait un
4 compte d'écarts associé à ces coûts-là, ça vous
5 enlèverait des leviers de gestion.

6 Habituellement, les leviers de gestion, si
7 je ne me trompe pas, ce compte-là est (coupure de
8 son) majoritairement positif ou favorable au
9 Transporteur. Les comptes qui sont défavorables au
10 Transporteur, c'est souvent (coupure de son) CNE.
11 Est-ce que... Mais, le fait de créer un compte
12 d'écarts pour la base de tarification...

13 R. Excusez-moi. Je ne sais pas si c'est juste moi,
14 mais ça a coupé à deux reprises pendant que vous
15 m'avez parlé. Est-ce que...

16 Q. **[183]** O.K.

17 R. Je ne sais pas si c'est juste moi, mais ça a coupé.
18 O.K., ça a coupé pour les autres aussi. Est-ce que
19 c'est possible de juste reprendre la question, s'il
20 vous plaît, je voudrais être sûr de la question.

21 Q. **[184]** Bien sûr. Alors, c'est juste sur les leviers
22 de gestion.

23 R. Oui.

24 Q. **[185]** En ce moment, la base de tarification...
25 enfin, les coûts de capital, ça génère

1 généralement, pas toujours, mais généralement un
2 montant positif pour le Transporteur. Là où les...
3 puis vous l'avez souligné en deux mille dix-neuf,
4 deux mille vingt (2019-2020), où les montants
5 peuvent être négatifs, c'est dans vos CNE ou dans
6 le résultat de la formule d'indexation. Mais la
7 création d'un compte d'écarts sur la base de
8 tarification ou les coûts en capital, ça ne vous
9 enlève pas vos outils de gestion pour bien gérer
10 vos CNE?

11 R. Absolument. Lorsqu'on a parlé sur les leviers tout
12 à l'heure ou la discussion avec la FCEI,
13 l'impression que j'avais, c'est qu'on allait jouer
14 avec les mises en service, avec les investissements
15 qu'on réalise parce qu'on était déficitaire au
16 niveau des charges, par exemple, qu'on allait
17 ajuster pour pouvoir avoir un résultat qui serait
18 positif. C'est dans ce sens-là que je disais, non,
19 ça ne fonctionne pas du tout comme ça. On fait la
20 meilleure gestion possible au niveau des charges.
21 On fait la meilleure gestion possible au niveau de
22 nos projets. Puis l'année se termine, là où ça
23 termine malgré tous les efforts qui ont été faits
24 par des gens dans l'organisation. C'est là que je
25 disais qu'il n'y avait pas de leviers entre les

1 deux éléments.

2 Mais au niveau des charges, et je pense
3 que, ça, c'était bien... Quand on regarde les
4 données, ça devient une question de faits, c'est
5 les années pour lesquelles les charges sont
6 déficitaires, s'il y avait un compte qui était
7 uniquement sur les écarts qui étaient générés au
8 niveau des investissements dans la base de
9 tarification au niveau des dépenses en capital,
10 bien, c'est factuel. Là, on verrait qu'il y aura
11 des années, plus d'années dans lesquelles le
12 Transporteur serait déficitaire au niveau du
13 bénéfice global réalisé par rapport à celui
14 autorisé, et donc qui supportait l'entièreté de la
15 perte. C'est une question de faits. C'est une
16 question de données.

17 Q. **[186]** Oui. C'est ça. C'est parce que vous aviez
18 indiqué que ça enlèverait peut-être de vos leviers
19 de gestion la création d'un CÉR. Mais je comprends
20 qu'il n'en est rien, dans le fond. Dans le sens où
21 ça ne vous enlève pas l'ensemble de vos leviers de
22 gestion pour gérer vos CNE?

23 R. Non. C'est vraiment en termes de l'incitatif, le
24 signal que le régime envoie à l'entreprise. C'est
25 ça un régime réglementaire. Peu importe sa forme,

1 il y a une forme d'incitatif à agir d'une façon ou
2 d'une autre. Et c'est ce signal-là qui est envoyé
3 lorsqu'on est en « cost plus » versus dans un
4 régime dans lequel il est possible de générer des
5 écarts et de partager les écarts avec la clientèle.

6 Q. [187] Parfait. J'ai peut-être une petite
7 question... j'ai deux petites questions. Il y en a
8 une qui est pour le docteur Makholm. Maybe I got
9 this wrong so I would like you to correct me if
10 I'm, if I'm wrong. At the page, Monsieur le
11 Greffier si vous pouvez prendre la pièce B-0159.
12 It's your report Doctor Makholm.

13 R. Yes.

14 Q. [188] And it's at the page 23, PDF.

15 R. Is that Table 2 ?

16 Q. [189] No. Vingt-trois de soixante-quatorze. C'est
17 juste avant C. Le titre C. C'est la page 21 du
18 document.

19 R. That's it. That's the end of my evidence.

20 Q. [190] O.K. Juste le paragraphe au dessus de C. Here
21 you say:

22 Both in the use of invested capital
23 (as reflected in the books) and in
24 requiring measures of profitability in
25 similarly risky ventures (as reflected

1 by the capital markets), the Northwest
2 Utilities and Hope decisions sharply
3 limited regulatory discretion and also
4 removed endless contention about
5 utility valuations.

6 I understood that to say that to create a DVA would
7 sharply reduce our discretion when we examined the
8 cost submitted by the HQT. Is that what you meant
9 or I've misunderstood?

10 R. Sadly, that's not what I meant. You did
11 misunderstand what I was trying to say. My fault.
12 What I was talking about there were the elements in
13 what I've called reference to the literature's
14 Regulatory Common Law, to describe why the regimes
15 we have in Canada and in the United States work so
16 well.

17 And, in terms of Northwest Utilities and
18 Hope, Courts in the US and the Supreme... Courts in
19 Canada created precedent in Northwest Utilities.
20 Hope decision was a Supreme Court case interpreting
21 the constitution.

22 That said, if we're going to regulate, we
23 want to regulate on a basis of paid in factual
24 books and records capital. So that we no longer had
25 to argue over the value of the capital. But we do

1 the cost of a capital as it was provided originally
2 in the books and records of those who provided the
3 investment to make public services.

4 When I talked about removing endless
5 contention about utility evaluations, I was
6 discussing a time in both Canada and the US where
7 the rate base was a matter of opinion of experts as
8 to the value of the capital rather than a fact that
9 you could be pointed to in the books and records of
10 the company. Using the fact of books and records
11 and brushing away the opinions of experts saved
12 regulation in both Canada and the US in terms of a
13 reliable mechanism to elicit investor capital to
14 provide public services. That's what that was
15 about.

16 It was the basic foundation of the
17 Regulatory Common Law. I was not describing those
18 things with respect to DVA. I was describing those
19 things, Northwest Utilities and Hope, in terms of
20 laying the groundwork for our system of Regulatory
21 Common Law.

22 But, considering that you've made a
23 connection, and it's a useful connection, and the
24 idea that we're in a case considering whether a DVA
25 would help us? Let me say that what I write on page

1 21 are use against the DVA, because as your fellow
2 commissioned described in his question to me, the
3 idea that a DVA would guarantee payment to HQT is a
4 mirage. It's not real. Because those who want to
5 push to keep their rates down, like interveners or
6 consumer groups and others, will never stop
7 questioning the level of expenditures particularly
8 if they're made under a DVA style costs plus
9 contract.

10 And after the fact, after money is spent,
11 having a whole fleet of experts like me, coming to
12 a proceeding to say: the numbers should have been X
13 or the numbers should have been Y, they spent two
14 times what they should have spent, because some
15 utility in Kansas spent something less for the kind
16 of facilities that you got here in Québec, you
17 would have an endless parade of those offering
18 their own expert opinions on money that is already
19 spent.

20 And, I can't guarantee anything, but I can
21 assure the Régie that that kind of parade of
22 witnesses which would occur, as night follows day,
23 after you spent the money. Because there is no
24 other check evident in a DVA world, a costs plus
25 world would be like the kind of expert witness

1 bickering that almost killed regulation in Canada
2 and in the US before Northwest utilities and Hope
3 made those things objective.

4 Having a company with a responsible
5 forecasting mechanism, spend money against those
6 forecasts and try to save money in that respect
7 helps to cut through an endless parade of experts
8 tell you what they should have spent, which you
9 will get if you toss out the incentive regime and
10 substitute a DVA regime instead and so...

11 If there is any context for page 21, off
12 the page, the DVA is the kind of thinking that led
13 our Supreme Court and your courts to cut through to
14 endless parades of experts with their own opinions
15 on the value of the rate base by substituting the
16 cost instead. That is the type of thing that Dr.
17 Jaccard was proposing to cut through an endless
18 parade of experts, to tell you what you should have
19 spent after you have already spent it, but you
20 don't have an incentive, a tangible incentive on a
21 company to keep its costs down, because it's using
22 regulatory lag to its benefit and hence the
23 customers benefit.

24 Q. **[191]** Thank you. Ma dernière question serait pour
25 monsieur Verret probablement. Donc, ça serait : si

1 la Régie devait se ranger aux arguments de l'AQCIÉ
2 et de la FCEI puis... excusez-moi il y en a un des
3 deux qui dit, je pense que c'est peut-être OC, en
4 tout cas OC qui aurait dit : bien, un des
5 désavantages, c'est que ça serait une mesure
6 temporaire. Ce qui est un désavantage pour eux est
7 un avantage pour vous, des fois, alors si on
8 mettait une mesure temporaire, un compte d'écart
9 comme mesure temporaire, donc, où on devrait, on
10 demanderait à la formation si on devait émettre un
11 compte d'écart à dans trois ans, par exemple, ou
12 dans cinq ans, à revisiter l'enjeu puis de voir si
13 le compte d'écart est toujours utile et nécessaire?
14 J'aimerais avoir votre opinion sur cette
15 possibilité.

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. D'abord, la discussion actuelle, elle est, comme
18 vous l'avez précisé dans votre lettre au mois
19 d'octobre, exploratoire, hein? On comprend que dans
20 le régime actuel, avec le MRI, on n'est pas à
21 déterminer un... ce n'est pas une question qui
22 ferait en sorte qu'il y aura un impact sur la
23 tarifaire deux mille vingt-et-un-deux mille vingt-
24 deux (2021-2022).

25 Donc, si je comprends bien votre question,

1 le banc actuel se prononcerait sur une mesure qui
2 serait mise en place pour un prochain dossier
3 tarifaire?

4 Q. **[192]** Mais ça serait, on pourrait créer le CÉR et
5 dont les modalités seraient à déterminer par une
6 prochaine formation, par exemple.

7 R. Et donc, il serait applicable, non pas dans les
8 années qui sont étudiées présentement par le banc
9 vingt-et-un-vingt-deux (21-22), mais applicable...

10 Q. **[193]** Vingt-trois-vingt-quatre (23-24), par
11 exemple. Vous nous avez dit que vingt-trois-vingt-
12 quatre (23-24), ça serait des années en coûts de
13 service. Bon, évidemment, l'année deux mille vingt-
14 trois (2023), si on devait créer un compte d'écart
15 là puis qu'on devait dire que c'était applicable à
16 deux mille vingt-trois (2023), ça sera revu
17 évidemment l'année prochaine, alors, en faisant
18 deux mille vingt-trois (2023) et deux mille vingt-
19 quatre (2024), mais ça pourrait être le cas et ça
20 serait la même formation qui devrait décider des
21 modalités dans lesquelles ce compte d'écart-là
22 serait disposé.

23 R. Je comprends bien votre question. Je vous dirais
24 que ça ne change pas du tout la position que le
25 Transporteur a fait valoir et ce que monsieur

1 Makholm a également exposé dans ce dossier-ci. Ça
2 ne change pas le changement au niveau de
3 l'incitatif qui serait fourni à l'entreprise pour
4 établir les tarifs performés durant l'année,
5 réaliser ses activités et être en mesure par la
6 suite de partager des écarts qui auraient pu être
7 générés entre l'entreprise et les clients. Donc,
8 pour moi, que ce soit mis en place après le présent
9 MRI, ça ne change pas le retrait de l'incitatif qui
10 existe dans le régime actuel.

11 Q. [194] Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de
12 mes questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 Q. [195] Je n'aurais qu'une question de précision pour
16 monsieur Verret, un suivi des questions de maître
17 Legault et de mes collègues sur l'expérience
18 ontarienne. J'ai cru comprendre du docteur Makholm
19 qu'il n'avait pas une connaissance précise et
20 raffinée de ce nouveau processus. J'aimerais savoir
21 si, vous, dans votre vigie réglementaire à Hydro-
22 Québec, vous aviez noté cette nouvelle façon de
23 procéder et si vous avez développé une opinion,
24 positive ou négative, de sa pertinence pour Hydro-
25 Québec?

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Bien, c'est quelque chose qu'on a vu dans la vigie
3 que l'on fait. Mais je dois vous dire que ce n'est
4 pas quelque chose qu'on a approfondi du fait que
5 l'application... D'abord, il faut bien connaître
6 les particularités du régime dans lequel s'applique
7 cet outil-là qui a été mis en place. Et,
8 deuxièmement, du fait du signal que ça envoie au
9 niveau de l'incitatif qui est enlevé. Ça ne change
10 pas les principes fondamentaux qui sont défendus
11 dans la cause ici, qu'il n'est pas approprié
12 d'avoir ce type de compte-là lorsqu'on a une
13 dépense qui est de la nature de celle dont on
14 discute au niveau des dépenses en capital. Donc,
15 qui n'est pas une dépense qui a des écarts
16 importants hors de contrôle complètement du
17 Transporteur.

18 Donc, on n'a pas approfondi pour voir le
19 précédent que ça pouvait créer ici étant donné que
20 ça ne respectait pas à nos yeux les principes qui
21 sont défendus dans ce dossier-ci.

22 Q. **[196]** Je crois que monsieur Dumas aimerait faire un
23 follow-up comme on dit.

24 M. JOCELIN DUMAS :

25 Oui. C'est ça.

1 Q. [197] Bien, on parle beaucoup de mécanisme
2 incitatif. Bon. Qu'avec la mécanique en place, là,
3 ça fait en sorte que l'entreprise va déployer des
4 efforts pour, dans le fond, réaliser ses projets en
5 dessous de l'enveloppe qui est prévue. Mais
6 concrètement dans le quotidien comment ça se joue
7 ça? Parce que, moi, il me semble que le
8 gestionnaire qui gère un projet de, je ne sais pas,
9 dix millions (10 M\$) à Rivière-du-Loup, il est bien
10 loin du siège social. Puis le siège social est bien
11 loin de Rivière-du-Loup. Alors, t'sais, comment
12 vous faites en sorte pour qu'il y ait comme une
13 pression pour que tout le monde essaie de faire
14 mieux alors que, concrètement ce qu'on voit, puis
15 bien plus souvent, ce n'est pas nécessairement la
16 faute du Transporteur, mais à cause du
17 fonctionnement de l'industrie de la construction,
18 ce qu'on voit bien plus souvent, c'est des
19 dépassements de coûts pour toutes sortes de
20 facteurs impondérables, là.

21 Alors, j'ai de la difficulté à voir comment
22 ce... En théorie, oui, il y a peut-être une
23 incitation, un incitatif, là. Mais en pratique
24 concrètement comment ça se vit dans l'organisation?
25 Comment vous pouvez faire en sorte que cet

1 incitatif-là agisse concrètement?

2 R. Une très bonne question, Monsieur le Président.

3 C'est à travers une multitude de moyens qui sont
4 déployés dans l'organisation pour s'assurer que
5 tout le monde vise à réaliser les actions telles
6 qu'elles sont prévues. Que ce soit à travers des
7 objectifs qui sont fixés pour les différents
8 groupes, les différents cadres dans l'entreprise,
9 que ce soit au niveau des approvisionnements, de
10 quelle façon est-ce qu'on va réaliser des
11 approvisionnements stratégiques pour voir, s'allier
12 avec des fournisseurs, puis s'assurer d'avoir les
13 meilleurs prix possibles, et qui va faire partie
14 des objectifs que les gestionnaires vont avoir en
15 place, que ce soit à travers, une espèce de tour de
16 contrôle qu'on a mise en place pour pouvoir gérer
17 tous les retraits sur le réseau, bien coordonner
18 les retraits, s'assurer d'utiliser au maximum les
19 plages qui sont disponibles pour pouvoir réaliser
20 les différents projets, les listes de projets qui
21 accompagnent les objectifs corporatifs de
22 l'entreprise.

23 Alors, c'est à travers une multitude de
24 moyens qui sont déployés par la gestion et qui sont
25 réalisés par l'ensemble des employés de

1 l'entreprise qu'on peut s'assurer de déployer des
2 mesures d'efficience qui vont être au bénéfice de
3 l'entreprise et de sa clientèle.

4 Q. [198] Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, je crois que... Est-ce que vous avez des
7 questions à poser à vos témoins, Maître Fréchette?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Je ne ferai pas ça à monsieur Vézina. C'est tout.
10 Ça complète. Je vous remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Peut-être, une dernière question, Maître Fréchette.
13 L'engagement numéro 1, avez-vous idée quand vous
14 croyez qu'il pourra être répondu?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 J'ai pas eu... j'ai pas eu la chance de discuter
17 avec les gens, mais je pense que d'ici demain matin
18 il va certainement y avoir un excellent progrès de
19 réalisé, là. Comptez sur moi pour faire le message.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Je crois qu'on peut libérer le docteur Makholm
22 parce que l'engagement numéro 1 ne le concerne pas.
23 Mais assurez-vous d'avoir quand même un témoin pour
24 répondre si la... s'il y a nécessité de revenir sur
25 la réponse de l'engagement numéro 1. Ça vous

1 convient?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Il n'y a pas de souci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors merci beaucoup et bon repos, Monsieur Vézina.

6 Et on vous souhaite une bonne journée. Merci

7 beaucoup. Alors on passe à l'autre panel, je crois,

8 Maître Fréchette?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Écoutez, il y a quand même une installation,

11 désinstallation. Avez-vous dans la perspective

12 d'excéder légèrement? J'imagine que monsieur Claude

13 a aussi sa... sa journée bien remplie. Je ne sais

14 pas quel était votre horizon de terminaison, mais

15 on peut certainement installer le panel et puis à

16 tout le moins faire les... les éléments d'usage, si

17 vous me permettez, là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On avait prévu quinze heures trente-cinq (15 h 35)

20 pour la fin de la journée.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Bien alors...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Monsieur Morin, est-ce que... oui, je crois que

25 oui, on verra si monsieur Morin est en mesure de

1 continuer un petit peu plus tard ou non, là,
2 selon... Mais c'est quinze heures trente-cinq
3 (15 h 35) qui était indiqué.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 L'aspect qui me préoccupe toujours c'est de scinder
6 la preuve en chef, ce que je n'apprécie pas, vous
7 comprendrez très bien, là. Alors certainement qu'on
8 va installer le panel puis procéder aux éléments de
9 base, si vous me permettez. Et puis je vais
10 révérifier avec eux la durée de la présentation de
11 la preuve en chef et puis on...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parce que vous aviez demandé quarante-cinq (45)
14 minutes, je crois.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, bien écoutez, je pense qu'on va être dans ces
17 eaux-là, je vais juste révérifier avec eux. Puis si
18 vous nous donnez un petit cinq minutes, là, pour
19 réinstaller à nouveau.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je vous remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça vous convient? Vous avez besoin de combien de

1 minutes pour installer?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Bien écoutez, là, moi... cinq-dix (5-10) minutes,
4 là, le temps... c'est parce que vous comprendrez
5 qu'on est dans la salle, le temps de changer les
6 écrans, de replacer les gens. Dix (10) minutes si
7 c'était possible, là, si c'était possible ce serait
8 parfait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 On peut revenir à quatorze heures quarante-cinq
11 (14 h 45).

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ça vous donne assez de temps, parfait. Merci.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je vous remercie.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21 (14 h 45)

22 PREUVE DE HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT - PANEL 5 -

23 Balisage de la rémunération globale des employés
24 d'Hydro-Québec

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, Maître Fréchette, nous sommes de retour pour
3 le panel 5.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui. Rebonjour. Oui, tout d'abord quelques points
6 d'intendance sur lesquels on s'est laissé, Maître
7 Roy. Alors, la durée de présentation du panel est
8 de soixante (60) minutes. L'alternative, je vous
9 dis, là, scinder la preuve en chef, vraiment pas à
10 l'aise, mais voici ce que je vous propose. Soit on
11 débute et puis on file ça, si monsieur Morin est
12 d'accord, pour compléter entièrement le témoignage
13 principal, l'interrogatoire en chef du panel, y
14 incluant les formalités d'usage, et caetera. Ou si
15 vous préférez finir un petit peu plus tôt, il est
16 possible de faire les formalités d'usage,
17 assermentation, adoption de la preuve et tout ça,
18 on se revoit, on peut se revoir demain matin dès
19 huit heures quarante-cinq (8 h 45) et puis les
20 quelques minutes d'écart qu'on aura générées, on
21 les aura rattrapées par une gestion efficiente du
22 processus. Alors, je m'en remets à vous. C'est à
23 vous de voir. Je faisais un clin d'oeil à ce
24 qu'on...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vais demander à monsieur Morin de nous informer
3 en premier lieu s'il est en mesure de... jusqu'à
4 quelle heure il peut aller.

5 PAR LE STÉNOGRAPHE :

6 On peut certainement finir le panel, faire la
7 preuve si à peu près une heure, pas de problème.
8 Les notes ne seront pas prêtes de toute façon ce
9 soir à cause de l'anglais et tout ça, mais on va
10 faire au mieux. Ça va?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui. Merci de votre réponse.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Parfait. Merci, Monsieur Morin. Alors, je comprends
15 qu'on y va, Monsieur le Président. On complète la
16 preuve en chef par les présentations du panel.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça devrait fonctionner pour débiter. Puis si
19 jamais, ça serait peut-être bon de commencer par la
20 preuve de l'expert si jamais en s'en allant il y a
21 des problèmes. C'est à vous d'en décider. C'est
22 votre preuve.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bien, écoutez, je vous dis d'emblée, je vous dis
25 d'emblée, scinder la preuve en chef, je ne suis

1 vraiment pas à l'aise.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Vous faites ça selon votre désir.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est bien. On va de l'avant. Merci, Monsieur

6 Morin. Puis on va vous compléter ça...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Je comprends que vous aurez aussi deux experts à
9 faire reconnaître.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, je fais ça tout de suite. Alors, on va faire
12 ça rondement, Monsieur le Président. Tout d'abord,
13 le rappel, vous les avez, je vous les ai transmis,
14 je les ai exprimés ce matin, je ne vous le
15 répéterai pas à nouveau. Mais plus rapidement... Je
16 pourrai le répéter si vous le voulez, Monsieur le
17 Président, vous me ferez signe quand le moment sera
18 venu. C'est la lettre du seize (16) mars deux mille
19 vingt-deux (2022), monsieur Beaudry et monsieur
20 Boucher.

21 Maintenant, je vous présente rapidement le
22 panel. Alors, vous avez madame Marie-Pierre
23 Mailloux qui est directrice Rémunération globale;
24 monsieur François Bédard qui est chef Haute
25 Direction et avantages sociaux. Alors, c'est les

1 deux personnes qui sont... Et vous avez évidemment
2 les gens de chez Normandin Beaudry : monsieur René
3 Beaudry et monsieur Étienne Boucher, ainsi que
4 madame Salhi qui sont présents.

5 Alors, en ce qui concerne madame Mailloux
6 et monsieur Bédard, vraiment, ils vont vous énoncer
7 les positions de l'entreprise en ce qui concerne en
8 écho, les préoccupations qui ont été émises par les
9 participants sur le sujet du balisage. Alors, ils
10 auront une présentation. Et puis par la suite va
11 suivre monsieur Beaudry et monsieur Boucher qui
12 vous entretiendront sur le sujet de leur expertise.

13 Alors voilà, ces quelques petits topos
14 étant faits, peut-être monsieur Specte pourrait
15 assermenter les témoins. Je pourrai par la suite
16 procéder rapidement à l'adoption de la preuve.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce cinquième
19 (5e) jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

20

21 RENÉ BEAUDRY, actuaire, ayant une place d'affaires
22 au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 30e étage,
23 Montréal (Québec);

24

25 ÉTIENNE BOUCHER, associé chez Normandin Beaudry,

1 ayant une place d'affaires au 630, boulevard René-
2 Lévesque Ouest, 30e étage, Montréal (Québec);

3
4 MARIE-PIERRE MAILLOUX, directrice Rémunération
5 globale, ayant une place d'affaires au 75,
6 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

7
8 FRANÇOIS BÉDARD, chef Haute Direction et avantages
9 sociaux, ayant une place d'affaires au 75,
10 boulevard René-Lévesque Ouest, 14e étage, Montréal
11 (Québec);

12
13 WAHIBA SALHI, chef Affaires réglementaires et
14 tarifaires, ayant une place d'affaires à la Place
15 Dupuis, Montréal (Québec);

16
17 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, déposent et disent :

19
20 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Q. [199] Rapidement pour l'adoption de la preuve,
22 Madame Mailloux, Monsieur Bédard. Alors, on va
23 parler spécifiquement de la présentation que vous
24 allez faire tantôt. Alors, c'est la pièce B-0246,
25 la présentation du panel 5 du Transporteur. Alors,

1 Madame Mailloux, cette présentation a été préparée
2 par vous, sous votre contrôle et vous l'adoptez
3 comme étant votre témoignage dans ce dossier?

4 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

5 R. Oui.

6 Q. **[200]** Merci. Monsieur Bédard, même question. Alors,
7 la présentation B-0246 a été préparée par vous et
8 vous l'adoptez comme étant votre témoignage dans ce
9 dossier?

10 M. FRANÇOIS BÉDARD :

11 R. Oui.

12 Q. **[201]** Je vous remercie. Maintenant, ça va être
13 monsieur Beaudry et monsieur Boucher. Alors,
14 Monsieur Beaudry, votre rapport d'expert, soit
15 l'étude de balisage de la rémunération globale des
16 employés d'Hydro-Québec que l'on voit à la pièce
17 HQT-5, Document 3 ainsi que les réponses aux
18 demandes de renseignements ont été préparées par
19 vous et sous votre contrôle et vous les adoptez
20 comme étant votre témoignage?

21 M. RENÉ BEAUDRY :

22 R. Oui.

23 Q. **[202]** Très bien. Monsieur Boucher maintenant.
24 Alors, toujours sur le même sujet. L'étude de
25 balisage qui est la pièce HQT-5, Document 3 et les

1 réponses aux demandes de renseignements ont été
2 préparées par vous et vous les adoptez comme étant
3 votre témoignage?

4 M. ÉTIENNE BOUCHER :

5 R. Oui.

6 Q. **[203]** Alors, dernière mais non la moindre, Madame
7 Salhi. Alors, le dossier qui a été déposé auprès de
8 la Régie pour la détermination des tarifs des
9 années deux mille vingt et un (2021), vingt-deux
10 (2022) a été préparé sous votre contrôle et vous
11 l'adoptez comme étant votre témoignage?

12 Mme WAHIBA SALHI :

13 R. Oui.

14 Q. **[204]** Je vous remercie. Alors, ces formalités étant
15 accomplies, le panel pourra débiter les
16 présentations. La présentation débutera par les
17 experts de Normandin Beaudry et suivra par la
18 suite, Monsieur le Président, madame Mailloux et
19 monsieur Bédard qui présenteront le tout. Alors, je
20 leur cède la parole. Et, évidemment, il y a la
21 formalité de la reconnaissance d'expert, Monsieur
22 le Président, si vous souhaitez que je vous
23 revienne à nouveau avec les qualifications
24 demandées simplement me l'énoncer, puis je vais le
25 faire.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Absolument. On peut procéder à la reconnaissance
3 d'expert. Les membres de la formation sont d'accord
4 pour reconnaître comme expert les deux messieurs
5 Beaudry en rémunération globale. C'est bien ça?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Alors, monsieur René Beaudry, c'est expert en
8 avantages sociaux et régimes de retraite; et pour
9 monsieur Étienne Boucher, c'est au titre d'expert
10 en rémunération globale.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Parfait. Alors, ils sont reconnus comme experts de
13 la sorte.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Très bien. Alors, la parole est à vous. Et puis,
16 Monsieur Specte, j'imagine que vous aurez sous le
17 clic de votre souris la présentation intitulée
18 Panel 5 Normandin Beaudry. Et par la suite suivra
19 la présentation Panel 5 du Transporteur. Ça va,
20 Monsieur Specte?

21 LE GREFFIER :

22 Tout à fait. Je peux afficher maintenant si vous
23 voulez.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, oui, allez-y! Et puis les gens de Normandin

1 Beaudry vous feront signe au fur et à mesure du
2 déroulement de leur présentation.

3 Q. **[205]** Ça va, messieurs Beaudry, Boucher?

4 M. ÉTIENNE BOUCHER :

5 R. C'est parfait. Merci.

6 M. RENÉ BEAUDRY :

7 R. Oui.

8 Q. **[206]** Alors la parole est à vous. Je vous remercie.

9 M. ÉTIENNE BOUCHER :

10 R. On va juste commencer avec notre présentation.

11 Mme WAHIBA SALHI :

12 R. Oui, si vous voulez bien, on va commencer par... on
13 va commencer avec la présentation de Normandin
14 Beaudry qui est la B-0245.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est ça, Monsieur Specte. C'est la 45 et la 46.

17 M. ÉTIENNE BOUCHER :

18 R. Donc, on va commencer... Bien, d'abord, bonjour à
19 tous. Il nous fait plaisir à René et moi d'être
20 avec vous aujourd'hui puis de vous accompagner dans
21 le cadre des audiences. Avant de nous lancer dans
22 le vif du sujet, on a pensé que ce serait bien de
23 prendre deux, trois minutes pour nous présenter
24 brièvement. Donc je vais commencer. Je m'appelle
25 Étienne Boucher. J'ai joint Normandin Beaudry il y

1 a près de dix-sept (17) ans. Je suis maintenant
2 associé dans la pratique rémunération dans laquelle
3 j'ai oeuvré à titre de chef de pratique au cours
4 des six dernières années. René?

5 M. RENÉ BEAUDRY :

6 R. Bonjour, René Beaudry, je suis un des fondateurs
7 de cette firme. Je suis actuaire de formation et
8 mon rôle dans ce rapport a été de faire tout... de
9 coordonner tous les travaux au niveau des régimes
10 de retraite et des avantages sociaux. Merci
11 beaucoup.

12 M. ÉTIENNE BOUCHER :

13 R. Donc, on peut aller à la page suivante, à la page
14 2. Bien on a pensé également que ce serait bien de
15 prendre quelques minutes pour présenter notre firme
16 en particulier pour ceux qui pourraient moins bien
17 nous connaître. Donc, on est une firme en fait
18 québécoise, spécialisée en rémunération globale.
19 C'est notre mission, c'est ce qu'on fait de notre
20 quotidien, qui a été fondée en mil neuf cent
21 quatre-vingt-douze (1992) par René Beaudry et André
22 Normandin. Trente (30) ans plus tard, nous sommes
23 près de trois cents (300) employés, majoritairement
24 basés à notre bureau de Montréal, mais on a aussi
25 un bureau à Québec et un bureau à Toronto. Dans la

1 pratique rémunération, nous étions quatre personnes
2 lorsque j'ai joint Normandin Beaudry en deux mille
3 cinq (2005). L'équipe se compose aujourd'hui de
4 quarante (40) spécialistes en rémunération, ce qui
5 en fait la plus grande équipe au Canada.

6 À travers notre croissance, plusieurs
7 collègues qui se sont joints à nous provenaient
8 d'autres grandes firmes de rémunération. À titre
9 d'exemple, uniquement dans la pratique rémunération
10 il y a cinq de nos collègues qui proviennent de la
11 firme Mercer puis il y a quatre autres collègues
12 qui proviennent de la firme Willis Towers Wilson.
13 Ce sont deux firmes qui sont régulièrement
14 mentionnées dans le cadre de la démarche.

15 Nous avons accompagné plusieurs centaines
16 d'organisations chaque année, qui proviennent de
17 tous les secteurs d'activité. En fait, au niveau du
18 secteur privé on peut penser au secteur de la haute
19 technologie, de l'innovation, du divertissement,
20 des services professionnels, du secteur
21 manufacturier et du commerce de détail, entre
22 autres. On accompagne également plusieurs
23 organisations qui proviennent du secteur public et
24 parapublic. On fait notamment des projets spéciaux
25 pour le Conseil du trésor, puis on est très

1 présents aussi auprès des universités puis des
2 municipalités. En somme, on dessert la grande
3 entreprise, mais aussi la PME et les plus petites
4 organisations, dont plusieurs OBNL.

5 À la page suivante on présente comment se
6 divise notre présentation. Donc, il y a quatre
7 grande sections. Dans un premier temps, je vais
8 rappeler le contexte dans lequel s'inscrit notre...
9 dans lequel s'inscrit l'étude, ainsi que
10 l'objectif. Par la suite, je vais vous faire un
11 résumé de notre démarche puis je vais revenir sur
12 certains éléments clés de la démarche. Puis dans un
13 troisième temps, bien René et moi on va faire un
14 retour sur le rapport d'analyse qui a été déposé
15 par Optimum actuariat conseil, que nous appellerons
16 OAC aux pages suivantes afin d'alléger notre
17 présentation. Puis finalement je présenterai un
18 sommaire rapide en guise de conclusion.

19 Maintenant à la page 4. Donc, pour débiter
20 nous aimerions faire un rappel du contexte dans
21 lequel s'inscrit notre étude. D'abord, la Régie de
22 l'énergie a demandé au Transporteur de présenter
23 une étude de balisage auprès d'entreprises
24 comparables. Faisant suite à cette demande, nous
25 avons été mandatés par Hydro-Québec pour conduire

1 l'étude.

2 Dans ce contexte, notre étude a pour
3 objectif d'aider la Régie à comparer la valeur de
4 l'offre de rémunération globale de l'ensemble des
5 employés d'Hydro-Québec à celle d'entreprises qui
6 sont comparables. Comme nous en sommes à la
7 deuxième étude, l'orientation vise aussi la
8 continuité avec celle qu'on a effectuée en deux
9 mille seize (2016) afin de permettre à la Régie
10 d'apprécier l'évolution de l'offre et de comparer
11 les résultats entre les deux études.

12 Nous avons utilisé les quatre composantes
13 de la rémunération globale identifiées dans la
14 décision de la Régie pour définir le cadre
15 conceptuel de notre étude, c'est-à-dire sur quoi
16 devrait porter notre étude. On parle ici du salaire
17 de base, de la rémunération incitative, du régime
18 de retraite et de l'assurance collective.

19 En réponse aux demandes de renseignements,
20 nous avons aussi fourni de l'information
21 complémentaire sur d'autres composantes, dans la
22 mesure où c'était possible de le faire avec rigueur
23 et aussi lorsque c'était possible de le faire en
24 préservant nos règles de confidentialité. Nous
25 aimerions préciser que chaque étude est unique,

1 c'est-à-dire qu'aucune étude de balisage ne
2 contient les mêmes emplois repères, le même marché
3 de référence, les mêmes composantes à l'étude, ni
4 la même déclinaison méthodologique.

5 À notre avis, il est nécessaire et même
6 souhaitable que la firme qui conduit l'étude
7 établisse un bon cadre conceptuel en fonction du
8 contexte puis de l'objectif qui est visé par
9 l'étude. Puis ça, c'est propre à chaque étude.

10 Nous aimerions aussi partager d'entrée de
11 jeu que, contrairement à ce qui est avancé par OAC
12 à la ligne 36 de son rapport, bien nous considérons
13 que notre étude constitue bien une étude de
14 rémunération globale. Nous allons d'ailleurs y
15 revenir plus en détail à la section 3 de notre
16 présentation.

17 On va aller à la page 5, page suivante.
18 Juste revenir à la diapositive qui précède, oui.
19 Donc ici, en fait à la page 5, comme on a déjà
20 présenté notre étude de manière détaillée le vingt-
21 cinq (25) janvier dernier lors d'une séance de
22 travail, bien nous préférons aujourd'hui nous
23 concentrer à faire ressortir que quelques éléments
24 clés de notre démarche.

25 D'abord, nous aimerions souligner notre

1 choix de reconduire une étude la plus similaire
2 possible à celle que nous avons conduite en deux
3 mille seize (2016).

4 Ce choix a été fortement influencé par la
5 décision de la Régie qui stipulait, entre autres,
6 qu'elle accordait une valeur probante aux résultats
7 de notre étude et jugeait qu'elle avait été
8 réalisée dans les respects des règles de l'art en
9 rémunération globale.

10 Ensuite, nous souhaitons rappeler qu'en
11 plus d'assurer une cohérence avec l'étude de deux
12 mille seize (2016), l'étude de deux mille vingt
13 (2020) comprend plus d'emplois. Donc, que nous
14 avons amélioré la représentativité, cinquante-huit
15 (58) emplois repères, soit cinq de plus,
16 comparativement à l'étude de deux mille seize
17 (2016).

18 Plus d'organisation qui compose le marché
19 de référence, donc un marché plus large, quarante-
20 quatre (44) organisations, une amélioration de
21 trois versus deux mille seize (2016). Les critères
22 de sélection pour les organisations qui composent
23 le marché de référence qui ont été mis à jour et
24 précisés dans les principes directeurs d'Hydro-
25 Québec.

1 Il y a aussi les sources de données
2 bonifiées tant pour Remun, notre propre base de
3 données qui contient plus de données qu'en deux
4 mille seize (2016), qu'avec les enquêtes fermées
5 avec lesquelles on a obtenu un meilleur taux de
6 participation, notamment pour l'enquête dans le
7 secteur industriel où il y a eu onze (11)
8 organisations qui ont accepté de participer versus
9 six, en deux mille seize (2016).

10 En fait, nous avons fait le choix de
11 reprendre la méthodologie des coûts simulés, comme
12 en deux mille seize (2016) parce que nous croyons
13 ou nous avons la profonde conviction que cette
14 méthodologie-là constitue la meilleure et la plus
15 appropriée pour le contexte de l'étude, la plus
16 moderne, et surtout la seule qui permette de
17 comparer la valeur de l'offre, la rémunération
18 globale, de manière cohérente, et ce, pour
19 l'ensemble des composantes, incluant la composante
20 salaire.

21 À la page suivante, page 6. En fait, comme
22 il y a eu certains questionnements sur les bases de
23 données, nous aimerions aussi revenir sur ce sujet.
24 Mais d'abord, nous aimerions rappeler qu'afin
25 d'effectuer une étude de cette ampleur, la matière

1 première réside dans le fait de pouvoir baser les
2 analyses, nos analyses, sur des données qui sont
3 fiables puis des données qui sont disponibles.

4 De par leur nature sensible et
5 confidentielle, ce type de données est difficile à
6 obtenir et doit être utilisé avec beaucoup de
7 précaution. D'abord, d'un point de vue légal et
8 contractuel envers les organisations qui
9 participent à nos enquêtes, et aussi par souci de
10 préserver le droit à la vie privée, les titulaires
11 de ces emplois pour lesquels les salaires sont
12 partagés de manière confidentielle, par leurs
13 employeurs.

14 Il y a peu de firmes au Canada qui
15 possèdent une base de données offrant cette
16 possibilité. Chez Normandin Beaudry, on a eu la
17 chance de développer, de A à Z, notre propre base
18 de données, il y a une dizaine d'années.
19 Aujourd'hui, non seulement elle constitue la plus
20 récente base de données, la plus grande au Québec,
21 mais aussi elle constitue surtout la seule qui
22 contient des données exhaustives sur la
23 rémunération globale pour toutes les organisations
24 qui participent à l'enquête et non pas uniquement
25 sur des salaires et les bonis, comme les autres

1 bases de données existantes.

2 Elle nous permet donc de comparer, de
3 manière cohérente, les différentes composantes,
4 puis aussi d'amener à la Régie une meilleure
5 perspective pour son objectif une analyse qui est
6 plus rigoureuse.

7 En deux mille vingt (2020), l'édition que
8 nous avons utilisée pour conduire la présente étude
9 comprenait trois cent soixante-dix-huit (378)
10 organisations et près de cinq cents (500) emplois
11 repères.

12 Avec la technologie qu'on a développée pour
13 Remun, on conduit également plusieurs enquêtes
14 sectorielles qui ciblent des emplois spécifiques à
15 certaines industries. On peut penser, notamment,
16 aux bureaux d'avocats, aux firmes de génie conseil,
17 aux compagnies d'assurances, aux organisations qui
18 proviennent de la haute technologie, de
19 l'intelligence artificielle, du secteur minier, du
20 secteur manufacturier ou pharmaceutique, pour ne
21 nommer que ceux-ci.

22 On a également développé une plate-forme,
23 avec cette technologie-là qui s'appelle Remun
24 Academic. Puis cette technologie-là est utilisée
25 pour l'enseignement, la rémunération, dans

1 plusieurs universités anglophones et francophones
2 du Québec et de l'Ontario.

3 On peut penser, notamment, à HEC Montréal,
4 à l'ESG de l'UQAM, dans le réseau, l'Université du
5 Québec, à l'Université McGill et Concordia ou
6 encore à l'Université de Ryerson, à George Brown
7 College ou l'Université de Toronto en Ontario.

8 Page 7, page suivante. Donc, ici, au
9 tableau qu'on voit à l'écran, on présente les trois
10 grandes approches méthodologiques afin de réaliser
11 une étude de balisage. La colonne de gauche
12 présente la méthode des débours.

13 Cette méthodologie utilise les salaires
14 versés comparés des organisations, donc, elle
15 compare les coûts. Elle est principalement utilisée
16 pour ce que nous appelons la vigie constante, pour
17 obtenir des résultats rapidement, la plupart du
18 temps à des fins de recrutement, de rétention, ou
19 pour avoir une structure salariale.

20 La grande limite de cette méthodologie
21 réside dans le fait qu'elle ne tient pas compte des
22 biais démographiques, comme l'ancienneté des
23 employés ou le financement des régimes. Et les
24 données qui sont utilisées sont aussi très
25 volatiles.

1 Et on peut penser que dès qu'un employé
2 change d'organisation, qu'il y a des
3 réorganisations, des restructurations, des mises à
4 pied, des départs à la retraite, mais la donnée de
5 marché, elle peut changer de manière importante,
6 particulièrement si l'emploi à l'étude est occupé
7 par un titulaire qui est unique. Elle demeure
8 toutefois très utile pour prendre des décisions
9 rapidement, et c'est pourquoi elle s'inscrit dans
10 une vision, à notre avis, à court terme.

11 La colonne du centre présente la méthode de
12 la valeur au pair. Cette méthode est un entre-deux
13 entre la méthode des débours et celle des coûts
14 simulés. Elle utilise également les salaires
15 versés, mais on vient appliquer un facteur
16 d'ajustement qui peut atteindre jusqu'à quinze pour
17 cent (15 %) afin de simuler des responsabilités
18 similaires, mais aussi afin d'atténuer les biais. À
19 notre avis, cette méthodologie doit être utilisée
20 avec beaucoup de précautions et dans des cas qui
21 sont vraiment très précis, car elle repose sur le
22 jugement du professionnel qui mène l'étude.

23 Ici, nous aimerions souligner qu'en deux
24 mille seize (2016), OAC préconisait l'utilisation
25 de cette méthodologie, alors que cette année, il la

1 passe sous silence et n'en fait aucune mention dans
2 son rapport.

3 Finalement, à droite, on présente les
4 caractéristiques de la méthode des coûts simulés.
5 Bien que plus complexe, et surtout beaucoup plus
6 longue à réaliser que les deux précédentes, elle
7 s'avère par contre être la seule méthodologie qui
8 permet d'évaluer l'offre de rémunération globale,
9 incluant la composante salaires, de manière
10 cohérente.

11 C'est aussi la seule méthodologie qui
12 permet de comparer de manière uniforme l'offre des
13 différentes organisations, en éliminant les biais
14 comme : l'ancienneté, la démographie hommes-femmes,
15 les méthodes de financement des régimes de
16 retraite. Cette méthodologie utilise des échelles
17 salariales pour effectuer la comparaison,
18 comparativement aux salaires versés. Les échelles
19 sont beaucoup moins volatiles et demeurent
20 relativement stables dans le temps, car elles ne
21 changent pas chaque fois qu'un employé quitte ou
22 joint l'organisation.

23 Elle s'avère donc beaucoup plus appropriée
24 si l'objectif de l'étude s'inscrit dans une vision
25 à long terme, et non à des fins de décisions

1 rapides pour agir sur des opérations au quotidien,
2 comme c'est le cas dans la présente étude.

3 À la page suivante, ici, on vous présente
4 le tableau des résultats de notre étude avec une
5 décimale, comme il nous l'avait été demandé dans
6 les demandes de renseignements, donc sans les
7 arrondir.

8 Globalement, l'offre de rémunération
9 globale offerte par Hydro-Québec est assez stable
10 dans son positionnement, relativement à notre étude
11 de deux mille seize (2016), soit à six virgule cinq
12 pour cent (6,5 %), comparativement à six virgule un
13 pour cent (6,1 %), comme on le peut voir en bas à
14 droite, dans le coin du tableau.

15 La majorité de l'écart observé entre la
16 rémunération directe, qui est à deux point six
17 (2.6), et la rémunération globale, qui est à six
18 point cinq (6.5), soit près de quatre pour cent
19 (4 %), provient des régimes d'avantages sociaux, et
20 plus particulièrement du régime de retraite.

21 À la page 9, en fait, afin d'aider à bien
22 interpréter les résultats de notre étude, nous
23 aimerions faire un rappel de ce que nous entendons
24 par une « zone de compétitivité ». Avec l'ensemble
25 des traitements statistiques puis les limites

1 méthodologiques, notamment le fait qu'un emploi
2 n'est jamais exactement pareil d'une organisation à
3 l'autre, bien la donnée du marché calculée n'est
4 pas une valeur absolue.

5 Dans le cadre de notre étude, nous avons
6 utilisé une zone conservatrice de cinq pour cent
7 (5 %). Il faut savoir que dans ce type d'étude,
8 l'étendue de la zone peut varier en fonction du
9 type d'emploi. Dans d'autres études que nous
10 réalisons, ou qui sont réalisées par les autres
11 firmes spécialisées, il est fréquent d'utiliser des
12 zones allant de plus ou moins sept pour cent (7 %),
13 et même dix pour cent (10 %) pour des emplois de
14 professionnels, notamment, des emplois d'experts ou
15 des emplois de gestion.

16 Comme on le voit à l'écran, dans l'exemple
17 que nous présentons, le salaire de cinquante-deux
18 mille (52 000) - c'est le petit triangle jaune - se
19 situe à la médiane du marché, même s'il est au-
20 dessus du salaire médian de cinquante mille
21 (50 000) qui a été calculé, puisqu'il se situe dans
22 la zone de plus ou moins cinq pour cent (5 %),
23 c'est-à-dire la zone qu'on voit en gris.

24 Donc ici, la médiane du marché pour cet
25 emploi, ce n'est pas un point fixe qui est à

1 cinquante mille (50 000). C'est plutôt un
2 intervalle qui se situe entre quarante-sept mille
3 cinq cents (47 500) et cinquante-deux mille cinq
4 cents (52 500). Donc, c'est de ça qu'on parle quand
5 on parle d'une zone de compétitivité.

6 Alors, à la page suivante, page 10, ici,
7 donc, en appliquant la zone aux résultats de notre
8 étude, on constate que le salaire de base et la
9 rémunération directe de l'ensemble des employés se
10 situent à la médiane du marché, ce qui correspond à
11 l'objectif d'Hydro-Québec évoqué dans ses principes
12 directeurs.

13 Lorsque nous ajoutons les avantages
14 sociaux, on constate que l'offre de rémunération
15 globale d'Hydro-Québec est légèrement au-dessus de
16 la médiane du marché de référence, comme en deux
17 mille seize (2016), avec point quatre pour cent
18 (0.4 %) d'écart. Donc, on est à un virgule cinq
19 pour cent (1,5 %), versus un point un pour cent
20 (1.1 %). Encore une fois, là, dans le coin en bas à
21 droite du tableau.

22 Donc, devant ces résultats, nous avons de
23 la difficulté à comprendre pourquoi dans le rapport
24 d'OAC il y a beaucoup de moyens qui sont soulevés
25 afin de rétablir la rémunération globale qui a

1 trait à la rémunération directe, alors qu'elle se
2 situe pourtant à la médiane.

3 Au final, au cours des cinq dernières
4 années, le positionnement d'Hydro-Québec est
5 demeuré stable. Une des raisons dans ce fait, c'est
6 que nous comparons l'offre de rémunération à celle
7 du marché et que les échelles salariales, ainsi que
8 les régimes, comparativement aux salaires, ne sont
9 pas aussi volatiles et changent beaucoup moins
10 rapidement.

11 Donc, on va aller à la page 11. Donc, ici
12 on va passer à la troisième section de notre
13 présentation. Au cours des prochaines minutes nous
14 allons revenir sur différentes sections... sur les
15 différentes sections du rapport d'OAC afin de
16 mettre en lumière nos... les accords les plus
17 forts. En fait, à travers le rapport on a trouvé
18 plusieurs énoncés qui provenaient d'informations
19 qui étaient sélectives, de citations qui étaient
20 prises hors contexte, de propos sans fondements
21 solides, mais nous avons décidé de nous concentrer
22 uniquement sur nos principaux points de désaccord
23 dans chacune des sections.

24 Donc, pour chacune des sections nous allons
25 présenter d'entrée de jeu certains énoncés du

1 rapport d'OAC avec lesquels nous sommes en
2 désaccord, puis nous poursuivrons avec nos
3 explications, les faits et les fondements rattachés
4 à ces désaccords.

5 Donc, à la page 12. Bon, ici à
6 l'introduction du rapport d'OAC. Bien comme on l'a
7 mentionné en présentant le contexte de l'étude, de
8 notre étude, nous sommes en désaccord avec
9 l'affirmation d'OAC dans son introduction, qui
10 affirme que notre étude « n'est pas une étude de
11 rémunération globale puisqu'elle exclut [...] le
12 temps chômé payé [...] ».

13 Pourtant, à la lecture de la section
14 méthodologique de l'étude de Mercer effectuée pour
15 Hydro One, qui est, elle, utilisée comme référence
16 par OAC dans son rapport, bien on voit que cette
17 firme ne considère pas, tout comme nous, le temps
18 chômé payé dans son étude. L'ISQ, elle, exclut la
19 rémunération incitative dans son étude. Ceci est un
20 autre exemple que différentes composantes peuvent
21 être incluses ou non, selon le contexte et
22 l'objectif visé par l'étude. Encore une fois
23 pourtant, OAC nous réfère à cette étude de
24 rémunération globale à plus d'une reprise dans son
25 rapport.

1 En fait, nous en déduisons qu'OAC n'a peut-
2 être pas lu entièrement les sections
3 méthodologiques des études auxquelles il réfère ou
4 encore qu'un choix sélectif d'informations a été
5 fait afin d'appuyer un propos généralisé et pris
6 hors contexte. Ceci démontre à tout le moins, à
7 notre avis, un manque de cohérence.

8 Nous aimerions rappeler encore une fois que
9 chaque étude est unique et différente dans sa
10 composition. Les composantes doivent être
11 sélectionnées en fonction du contexte, de
12 l'objectif, mais aussi de la disponibilité puis de
13 la balance à faire entre l'effort pour obtenir des
14 données qui sont fiables et aussi l'impact que ces
15 données-là vont avoir, réel, qu'elles peuvent avoir
16 sur les résultats d'une étude. C'est d'ailleurs
17 pour ces raisons que nous avons décidé de ne pas
18 ajouter le temps chômé payé aux quatre composantes
19 identifiées par la Régie. Nous allons voir en
20 détail, là, dans quelques instants pourquoi.

21 À la page suivante, page 13. Donc, on
22 poursuit maintenant avec la section 1 du rapport
23 d'OAC, le temps chômé payé. D'abord, nous sommes en
24 désaccord avec l'énoncé du rapport d'OAC, qui
25 stipule encore une fois, je cite : « De façon

1 qualitative, l'ajout de la composante des jours
2 chômés payés ne peut qu'augmenter l'écart de
3 rémunération globale. » OAC mentionne également que
4 les résultats des études de balisage semblent
5 constants depuis deux mille trois (2003), mais que
6 ceci s'explique par le fait que nous n'avons pas
7 considéré le temps chômé, payé dans notre analyse.
8 Nous sommes également en désaccord avec cette
9 affirmation.

10 Finalement, un autre énoncé qui nous a fait
11 sourciller dans cette section du rapport est
12 lorsqu'OAC mentionne qu'Hydro-Québec semble se
13 démarquer au niveau de son offre de vacances et de
14 jours fériés. Nous tenons à souligner ici qu'OAC
15 fait une supposition sans fondement, comme à plus
16 d'une reprise dans son rapport, mais n'est pas en
17 mesure d'appuyer ses propos. De notre côté, nous
18 allons démontrer le contraire et expliquer nos
19 désaccords en nous appuyant sur des faits dans les
20 prochaines diapos.

21 Page suivante, 14. Donc ici, bien
22 premièrement la décision de la Régie évoquait
23 clairement les quatre composantes de la
24 rémunération globale à inclure dans l'étude.
25 Ensuite nous avons précisé dans nos réponses aux

1 demandes de renseignements que, même si nous ne
2 pouvions pas fournir l'information de manière
3 rigoureuse pour chacun des emplois à l'étude avec
4 notre base de données, l'impact sur le
5 positionnement d'Hydro-Québec d'inclure le temps
6 chômé payé serait marginal, soit de plus ou moins
7 point trois pour cent (0,3 %) selon les catégories
8 d'emploi.

9 Maintenant si nous revenons sur le propos
10 d'OAC à l'effet que l'écart de rémunération globale
11 donne l'apparence d'être resté relativement stable
12 depuis deux mille trois (2003), mais qu'il fallait
13 tenir compte du fait que l'étude de Normandin
14 Beaudry excluait de son analyse le temps chômé,
15 payé, comparativement à celle de Towers Perrin en
16 deux mille trois (2003), bien en fait on
17 s'interroge à savoir si OAC a consulté les tableaux
18 présentant les résultats de l'étude à laquelle il
19 réfère.

20 Comme on peut le voir à l'écran en effet,
21 les écarts dus au temps chôme, payé de cette étude
22 représentent de zéro pour cent (0 %) à point trois
23 pour cent (0,3 %), selon les différents groupes
24 d'emploi, dont zéro pour cent (0 %) pour les
25 ingénieurs, les cadres et les spécialistes.

1 des choses sans fondement et sans appui
2 méthodologique. Au final, comme nous venons de le
3 démontrer avec des faits, la considération du temps
4 chômé payé n'a pas d'impact sur le résultat de
5 notre étude. Et contrairement à ce qu'affirme OAC
6 dans son rapport, on peut conclure que les
7 résultats de nos deux études de balisage, ainsi que
8 celles de Towers Perrin sont effectivement très
9 stables depuis deux mille trois (2003).

10 Page suivante. Ici, on enchaîne avec la
11 section 2 du rapport d'OAC, la semaine normale de
12 travail. Alors, dans cette section du rapport, OAC
13 mentionne qu'il est pratique courante de mettre les
14 salaires de toutes les organisations sur une base
15 horaire.

16 En fait, nous sommes en désaccord avec ce
17 propos. Nous croyons que c'est la bonne manière de
18 procéder, mais uniquement pour les emplois
19 syndiqués dont le salaire est basé sur un taux
20 horaire. Et c'est exactement ce que nous faisons
21 pour les emplois syndiqués chez Hydro-Québec, comme
22 on le décrit à la page 13 de notre rapport.

23 Nous sommes donc en désaccord avec les
24 propos d'OAC concernant l'ajustement des salaires
25 en ce qui a trait aux employés avec une

1 rémunération annuelle, tels que les professionnels,
2 les cadres de maîtrise et les cadres
3 intermédiaires.

4 En fait, la rémunération de ces employés
5 est établie en fonction d'une prestation de travail
6 annuelle et non pas pour chacune des heures
7 travaillées ou une prestation pour chacune des
8 heures qui est travaillée et rémunérée.

9 À la page suivante, page 17. Bien, pour
10 appuyer nos propos, on vous présente ici un extrait
11 tiré de la méthodologie du rapport de la firme
12 Mercer utilisé comme référence par OAC, à la ligne
13 532 de son rapport.

14 Comme on peut le voir ou comme on peut le
15 lire, cette étude utilise le salaire de base
16 annuel, sans ajustement, sans ramener les données
17 sur une même base d'heures annuelle exactement
18 comme dans notre étude pour les emplois non
19 syndiqués.

20 En fait, pour l'ensemble des études que
21 nous conduisons et on en conduit quand même
22 plusieurs par année, on tient à réitérer que les
23 salaires annuels sont comparés sans aucun
24 ajustement pour ce type d'emploi non syndiqué.

25 On a vraiment la profonde conviction que ce

1 choix méthodologique est la norme dans l'industrie
2 pour nous, mais aussi pour les autres firmes
3 spécialisées. Vous comprendrez donc qu'on demeure
4 perplexe face aux propos d'OAC dans la section
5 portant sur la semaine normale de travail.

6 Page 18. On va passer à la section 3 du
7 rapport, la méthodologie pour le salaire de base.
8 Ici, nous aimerions revenir sur la méthodologie
9 dite normalement utilisée qui est décrite par OAC
10 dans cette section de son rapport.

11 Bien, d'abord, au-delà des erreurs qu'on a
12 trouvées dans ses tableaux, nous devons souligner
13 que nous avons eu de la difficulté à comprendre
14 cette section du rapport et avons dû la relire à
15 plusieurs reprises afin de nous faire une idée de
16 son propos.

17 À notre avis, la tentative de démonstration
18 est difficile à suivre, apporte davantage de
19 confusion que de clarté ou de pistes d'amélioration
20 pour notre études ou les études qui viendront.

21 Dans son rapport, OAC mentionne que pour
22 des employés non syndiqués, le maximum mérite ne
23 devrait pas être utilisé puisque seulement une
24 minorité des titulaires parviendront à ce niveau-
25 là. Nous sommes en désaccord avec cette

1 affirmation.

2 À la page 19, ici, afin de mettre en
3 lumière notre désaccord, bien, nous aimerions
4 d'abord ré-expliquer la méthodologie que nous avons
5 utilisée pour évaluer l'offre de détermination
6 globale.

7 Aux fins de cet exemple, nous avons utilisé
8 une échelle salariale avec un minimum de soixante
9 mille (60 000 \$) et un salaire maximum de cent
10 mille (100 000 \$). Donc, comme on peut le voir à
11 l'écran.

12 Donc, dans cette échelle, les employés peu
13 expérimentés devraient habituellement se situer
14 près du minimum de l'échelle. Les employés qui sont
15 en progression, près du point milieu, alors que les
16 employés très expérimentés se retrouveraient dans
17 ce que nous on appelle le « haut de l'échelle »,
18 c'est-à-dire entre le point milieu et le maximum.

19 Comme nous l'avons déjà mentionné, plus de
20 la moitié des employés Hydro-Québec pratiquent un
21 métier qui est peu commun, très spécialisé, et
22 plusieurs sont très expérimentés. Pour cette
23 raison, une bonne proportion des employés d'Hydro-
24 Québec se trouvent au maximum de leur échelle
25 salariale.

1 Pour simuler l'offre de rémunération du
2 marché de référence, nous avons calculé un salaire
3 moyen pour chaque emploi à l'étude et pour chacune
4 des organisations évaluées, en utilisant la formule
5 qui est présentée à la page 13 de notre rapport,
6 soit... On va passer à la diapositive suivante. Là,
7 c'est une animation mais... O.K., ça se passe bien.

8 Donc, le pourcentage des employés Hydro-
9 Québec qui sont au maximum de leur échelle
10 salariale, multiplié par le maximum de l'échelle,
11 auquel on a additionné - un autre clic, page
12 suivante - le pourcentage des employés Hydro-Québec
13 en progression, multiplié par le point milieu de
14 l'échelle.

15 Donc, comme on peut le constater, cette
16 approche nous permet de simuler l'offre de
17 rémunération globale du marché aux employés Hydro-
18 Québec, en tenant compte de l'ensemble de l'échelle
19 salariale.

20 Maintenant, si on passe à la page 22, donc
21 ici, on revient sur le rapport d'OAC. Puis, ce
22 qu'on comprend, c'est qu'il est en accord, toujours
23 selon notre compréhension, qu'il est en accord avec
24 la façon dont on compare les emplois syndiqués avec
25 les emplois syndiqués, et comment on compare les

1 emplois non syndiqués avec les emplois non
2 syndiqués. Toutefois, il serait en désaccord avec
3 notre méthode des coûts simulés lorsqu'on compare
4 des emplois syndiqués avec des emplois non
5 syndiqués.

6 Mais pour notre part, on est en désaccord
7 avec au moins deux points de la démonstration qu'il
8 a faite aux pages 19 et 20 de son rapport.

9 Premièrement, dans ces exemples fictifs que
10 nous avons illustrés à l'écran, OAC... pour OAC,
11 ces deux échelles salariales seraient équivalentes.
12 Donc, vous comprendrez que, pour nous, ça ne fait
13 pas beaucoup de sens. Une échelle de soixante mille
14 (60 000) à cent mille (100 000) n'a pas la même
15 valeur qu'une échelle de quatre-vingt mille
16 (80 000) à cent vingt mille (120 000). Son exemple
17 fictif est difficilement concevable dans la
18 réalité. En fait, si les organisations agissaient
19 ainsi dans la gestion de leurs salaires, pour un
20 emploi équivalent, une entreprise syndiquée
21 paierait pour un jeune ingénieur soixante mille
22 (60 000), alors qu'une entreprise non syndiquée
23 paierait quatre-vingt mille (80 000).

24 On va cliquer, aller à la page suivante.
25 Bon, deuxièmement, selon la méthodologie qu'OAC

1 définit comme étant la pratique courante, un seul
2 point d'ancrage de l'échelle qui couvre une
3 minorité d'employés devrait être considéré dans
4 notre comparaison. À notre avis, ceci ne permet pas
5 d'apprécier la pleine valeur de rémunération des
6 échelles salariales.

7 On va cliquer à la prochaine diapositive.
8 Donc, comme on peut le voir en rouge, bien, la
9 comparaison qu'ils préconisent ignore,
10 contrairement à la nôtre, l'étendue des échelles et
11 les pratiques de rémunération qui y sont
12 rattachées. Ceci témoigne à notre avis d'un manque
13 de réalisme, d'une conception qui est très
14 théorique, puis qui n'est pas ancrée dans la
15 réalité du marché du travail actuel.

16 En fait, le point principal à retenir dans
17 cette section, c'est que, contrairement à
18 l'approche qui est suggérée par OAC dans son
19 rapport, en utilisant deux points d'ancrage dans
20 les structures salariales pour comparer les
21 emplois, la méthodologie des coûts simulés que nous
22 utilisons permet de tenir compte de l'ensemble des
23 échelles salariales. Elle permet aussi d'évaluer le
24 réel potentiel de la rémunération qui est offerte
25 par les organisations, tout en comparant de manière

1 uniforme l'offre de rémunération globale du marché
2 à celle d'Hydro-Québec.

3 Je vais laisser mon collègue vous présenter
4 la section 4 du rapport.

5 M. RENÉ BEAUDRY :

6 R. Merci, Étienne. Alors, sur la page suivante, je
7 vais traiter de la section 4. La section 4
8 s'intitule « Surreprésentation d'organisations des
9 secteurs municipal, universitaire et de sociétés
10 d'État. »

11 Alors, si je résume cette section comme je
12 la comprends, monsieur Saint-Laurent semble sous-
13 entendre que nous avons surreprésenté les villes,
14 les universités et les sociétés d'État pour mieux
15 positionner Hydro-Québec. Parce que ces
16 organisations offrent des régimes à prestations
17 déterminées, qui sont plus généreux que ceux du
18 secteur privé.

19 Alors, une des premières affirmations, à la
20 page 22 de son rapport, c'est que :

21 Dans le cas d'Hydro-Québec, [il y a]
22 près du tiers des organisations de son
23 groupe de référence [qui] font partie
24 des secteurs...

25 que je viens de mentionner.

1 [...] alors que pour Hydro One, ce
2 pourcentage est de l'ordre de dix pour
3 cent (10 %).

4 Alors, il dit :

5 En somme, ces secteurs sont
6 surreprésentés par près de trois fois
7 lorsque nous comparons Hydro-Québec à
8 Hydro One.

9 Le tableau qui suit parle de vingt-sept pour cent
10 (27 %). Alors, vingt-sept pour cent (27 %), c'est
11 pas mal plus proche du quart que du tiers, là, mais
12 ceci est anecdotique.

13 On est fortement en désaccord avec le fait
14 que des secteurs soient surreprésentés et... Que ce
15 soit l'étude pour Hydro One ou celle que nous avons
16 faite pour Hydro-Québec, c'est des études qui ont
17 été bien faites, qui ont été faites par des firmes
18 expertes, mais il y a des raisons pour lesquelles
19 il y a des différences d'échantillon d'entreprise
20 ou de marché de référence pour ces deux
21 organisations-là.

22 Au Québec, il y a des villes qui produisent
23 puis qui distribuent de l'électricité : Magog,
24 Sherbrooke, Westmount. Il y a des grandes villes
25 qui compétitionnent pour des emplois similaires :

1 Montréal, Québec, Longueuil. En fait, il y a plus
2 d'employés à la Ville de Montréal qu'il y en a dans
3 l'entièreté d'Hydro-Québec dans la province. Il y a
4 des universités qui sont des grands employeurs,
5 mais surtout, c'est peut-être ça qui est le plus
6 important, Hydro-Québec c'est une société d'État.
7 Et ses mandats de rémunération, ils sont approuvés
8 par le Conseil du trésor, puis Hydro-Québec négocie
9 avec des syndicats qui, eux aussi, négocient dans
10 un environnement public et parapublic.

11 Alors c'est quoi la comparaison avec Hydro
12 One en Ontario? Bien Hydro One c'est pas une
13 société d'État. C'est peut-être pour ça d'ailleurs
14 que la rémunération globale qu'offre Hydro One est
15 bien supérieure à celle qui est offerte par Hydro-
16 Québec. Alors nous réitérons la qualité puis la
17 représentativité du marché de référence, que nous
18 avons utilisé pour cette étude.

19 Si on passe à l'autre page, à la page
20 suivante de cette section qui en comporte deux,
21 donc à la page 23, il y a d'autres énoncés avec
22 lesquels on n'est pas vraiment d'accord... en fait,
23 on est fortement en désaccord. Le premier c'est que
24 la majorité des organisations du secteur privé
25 offre un régime à prestations déterminées, qui est

1 moins généreux dans la majorité des cas que les
2 régimes de retraite offerts par les organisations
3 du secteur public. Écoutez, ça c'était assez vrai
4 il y a dix (10), quinze (15) ans. Mais dans notre
5 étude puis en général maintenant, sauf exception,
6 tous les régimes à prestations déterminées qui
7 existent valent entre sept (7 %) à dix pour cent
8 (10 %) de la rémunération.

9 Dans les villes puis les universités
10 (coupure de son) cinquante pour cent (50 %) depuis
11 deux mille treize (2013). Il y a eu pas mal de
12 changement dans...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Q. **[207]** Je vous interromps, Monsieur Beaudry. Je
15 pense qu'on vous a perdu pendant quelques secondes,
16 là, si vous pourriez reprendre, là. Moi, je suis
17 convaincu... moi, je vous ai perdu. Le signal s'est
18 perdu.

19 R. Oui. Alors...

20 Q. **[208]** Bien peut-être reprendre, là.

21 R. Vous m'excuserez, je reprends... je reprendrais la
22 page?

23 Q. **[209]** Bien écoutez, j'ose pas vous dire où est-ce
24 que vous étiez précisément, mais en tout cas...

25 R. O.K.

1 Q. [210] ... à un moment donné on vous a perdu.

2 R. Parfait. Alors je m'en excuse, là, j'ai dû appuyer
3 sur quelque chose.

4 Q. [211] Ah non, non, c'est la journée des écarts.

5 R. Alors ce que je disais pour cette page-là, pour la
6 page 23 du rapport d'OAC, il y a des énoncés avec
7 lesquels nous sommes en désaccord. Le premier c'est
8 que monsieur Saint-Laurent nous dit que la majorité
9 des organisations du secteur privé offre un régime
10 de retraite à prestations déterminées, qui est
11 moins généreux dans la majorité des cas que les
12 régimes de retraite à prestations déterminées qui
13 sont offerts par des organisations du secteur
14 public.

15 Alors c'était assez vrai il y a dix (10),
16 quinze (15) ans, mais aujourd'hui et dans notre
17 étude, en général dans le marché, sauf quelques
18 exceptions, tous les régimes à prestations
19 déterminées valent entre sept (7 %) à dix pour cent
20 (10 %) de la rémunération. Et une des raisons c'est
21 que dans les villes, les universités au Québec
22 depuis deux mille treize (2013) il y a eu des
23 changements législatifs, les employés partagent les
24 coûts, dans la majorité des cas, à cinquante pour
25 cent (50 %).

1 Il y a une autre affirmation qu'il fait aux
2 pages... aux lignes 563 à 565, où il dit qu'en
3 conséquence, plus la proportion au secteur public
4 est important dans le marché utilisé, moins l'écart
5 entre Hydro-Québec puis sont groupe de référence va
6 être important pour la valeur du régime de
7 retraite. Bien c'est vrai pour le régime de
8 retraite, mais c'est mineur parce qu'à peu près
9 tous les régimes à prestations déterminées, comme
10 je le disais, qu'ils soient dans le secteur privé
11 ou dans le secteur parapublic, valent maintenant
12 entre sept (7 %) et dix pour cent (10 %).

13 Je vous dirais par contre que ce qui est
14 beaucoup plus important mais qui n'a pas été
15 mentionné, c'est qu'il y a une prédominance
16 actuellement des régimes à cotisations déterminées
17 dans le secteur privé, ça c'est plus important. Et
18 les régimes à cotisations déterminées c'est vrai
19 qu'ils ont des coûts inférieurs. Alors un régime à
20 cotisations déterminées a des coûts entre... dans
21 notre étude, cinq (5 %) à huit et demi pour cent
22 (8,5 %). Un grand nombre sont entre six (6 %) et
23 sept pour cent (7 %). Ça fait que les régimes à
24 cotisations déterminées, oui, plus principalement
25 dans le secteur privé, ont des coûts entre six

1 (6 %) et sept pour cent (7 %). Et les régimes à
2 prestations déterminées, en général, il y en a
3 encore dans le secteur privé aussi, ont des coûts
4 entre sept (7 %) et dix pour cent (10 %). Grosso
5 modo, les régimes à cotisations déterminées ont des
6 coûts environ de un (1 %), deux (2 %), parfois
7 trois pour cent (3 %) inférieurs à ce qu'un régime
8 à prestations déterminées aurait.

9 Pourquoi? Bien parce que les régimes à
10 cotisations déterminées se sont beaucoup améliorés
11 au cours des trois à cinq dernières années parce
12 qu'on doit attirer de jeunes salariés dans un
13 contexte de pénurie de main-d'oeuvre, puis ce genre
14 de régime-là constitue un élément attractif des
15 offres de rémunération.

16 Il y a une autre affirmation, une
17 quatrième, qui est sur cette page-ci, qui est qu'il
18 y a une plus forte - c'est ça, merci - qu'il y a
19 une plus forte proportion des organisations dans le
20 groupe de référence, et puis que ça, ça génère un
21 plus faible écart pour la comparaison des régimes
22 de retraite. Et par conséquent, ça réduit l'écart
23 de rémunération global.

24 Écoutez, comme je le disais, là, c'est une
25 mauvaise prémisse de comparer des régimes à

1 prestations déterminées, cette affirmation-là
2 devrait référer aux régimes à cotisations
3 déterminées.

4 Puis, l'affirmation qu'une plus forte
5 proportion dans le secteur public génère un plus
6 faible écart pour la comparaison des régimes, c'est
7 vrai, mais c'est mineur, à cause du faible
8 différentiel entre les différents régimes. Puis
9 aussi, somme toute, parce qu'il y a peu
10 d'organisations du secteur public dans notre étude.

11 Mais où ce n'est pas vrai du tout, c'est
12 que cette causalité semble se traduire pour lui par
13 un plus faible écart de rémunération globale. Ça se
14 peut que l'écart, dans les régimes de retraite,
15 soit un petit peu plus large, mais ça serait très
16 fortuit que ça se traduise par un écart de
17 rémunération globale. Ce n'est certainement pas à
18 cause ou grâce aux régimes de retraite que le
19 positionnement de la rémunération globale est
20 différencié entre les différents groupes.

21 J'aimerais souligner le dernier élément
22 qu'on a sur cette page-là, qui est une citation de
23 son rapport. C'est que... Il n'a pas eu accès, ou
24 dit ne pas avoir accès à d'autres sources
25 d'informations, et que tout ceci n'est apprécié que

1 qualitativement.

2 Alors, autre page... Alors, sur la base des
3 données... sans base de données, c'est-à-dire, il y
4 a une théorie qui a été élaborée sur des écarts
5 estimés au niveau des régimes de retraite. C'est
6 intéressant, mais ça ne considère pas les autres
7 volets de la rémunération globale. Puis, notre
8 étude, ce qui nous a été demandé, c'est de comparer
9 la rémunération globale.

10 Fait que, si on revient sur les quatre
11 éléments, dans les régimes de retraite, je viens de
12 dire que : peut-être que le secteur privé a des
13 coûts de régimes de retraite un à trois pour cent
14 (1-3 %) des salaires inférieurs. C'est très à la
15 marge. En assurance collective, la portion
16 employeur, elle est généralement moindre dans le
17 secteur public que dans le secteur privé. Puis,
18 comme nous le savons pas mal tous, la rémunération
19 incitative, elle est pratiquement inexistante dans
20 les villes et les universités.

21 Finalement, ce serait toute une affirmation
22 d'un expert en rémunération directe - heureusement,
23 elle n'a pas été faite cette affirmation-là - de
24 dire que les salaires sont supérieurs dans les
25 villes et les universités, versus les grandes

1 entreprises du secteur privé.

2 Donc, si je me résume, le fait qu'il y ait
3 des différences au niveau des régimes de retraite
4 n'explique rien et ne peut pas créer de situations
5 directes sur les différences entre la rémunération
6 globale du secteur privé et public.

7 Je ferais un dernier petit commentaire sur
8 les régimes de retraite. Peut-être que c'est
9 d'intérêt pour la Formation. De la même façon qu'on
10 l'a vu dans notre étude de deux mille seize (2016),
11 le régime d'Hydro-Québec, c'est un bon régime de
12 retraite, il vaut environ onze pour cent (11 %) du
13 salaire. La médiane, dans notre étude, pour des
14 régimes de retraite, elle est autour de sept pour
15 cent (7 %) des salaires. Il y a un différentiel de
16 quatre pour cent (4 %).

17 Il n'y a pas une équation directe, mais
18 certainement ça explique la majorité de l'écart
19 entre les positionnements de la rémunération
20 directe, comme mon confrère vous l'a dit tout à
21 l'heure, puis celui de la rémunération globale.

22 Donc, à ce moment-ci, je repasserais la
23 parole à mon collègue pour ses commentaires sur la
24 section 5 du rapport de OAC.

25

1 M. ÉTIENNE BOUCHER :

2 R. Parfait. On va aller à la page 29, donc section 5
3 du rapport. En fait, bien que cette section du
4 rapport vise davantage les pratiques d'Hydro-Québec
5 que notre étude, on ne pouvait pas passer sous
6 silence que, contrairement à ce qu'OAC affirme dans
7 son rapport, les postes-cadres chez Hydro One, dans
8 l'étude de Willis Towers Watson, n'ont pas vu leur
9 semaine de travail passer de trente-cinq (35)
10 heures à quarante (40) heures, et ce, sans
11 ajustement salarial.

12 En réalité, la semaine de travail de ces
13 emplois était déjà à quarante (40) heures lorsque
14 l'étude a été conduite.

15 En fait, lorsqu'on retourne plus en détail,
16 lorsqu'on va lire plus en détail le rapport, on
17 apprend que ce passage réfère au fait que les
18 employés qui sont syndiqués, qui pourraient
19 potentiellement combler des postes-cadres - puis,
20 ils sont nommés les « feeders » dans l'étude - ont
21 une semaine de travail basée sur trente-cinq (35)
22 heures. Il est donc... il y a donc peu d'incitatifs
23 pour eux à appliquer sur un emploi-cadre, notamment
24 parce que la semaine de travail de ces emplois est
25 de quarante (40) heures. Donc, la réalité est

1 exactement l'inverse de l'idée puis de
2 l'argumentaire qu'il développe par la suite dans
3 cette section de son rapport.

4 Au-delà du fait que les propos qui sont
5 rapportés sont erronés, ce qui est en soi
6 troublant, bien, ici, ce qu'on aimerait surtout
7 faire ressortir c'est que, comme on l'a mentionné à
8 plus d'une reprise dans la présentation, chaque
9 étude est unique puis elle peut viser un objectif
10 qui est bien différent d'une étude à l'autre. C'est
11 donc vraiment important de la situer, l'étude, dans
12 son contexte, avant d'avancer des généralités.

13 En conclusion, page 31. Donc, ce que nous
14 aimerions faire. En fait, ici, nous aimerions faire
15 un résumé des éléments-clés de notre étude puis les
16 mettre en relief, mettre les différences en relief
17 avec celles qu'on retrouve dans le rapport d'OAC.

18 Donc, en premier lieu, comme nous l'avons
19 fait ressortir à maintes reprises et à travers
20 notre présentation, bien le rapport d'OAC se base,
21 malheureusement, sur des affirmations qui sont
22 prises hors contexte, parfois fausses, et basées
23 sur des fondements non appuyés ou erronés, pour
24 bâtir son argumentaire.

25 De notre côté, on demeure dans l'idée que

1 notre étude a été réalisée selon les règles de
2 l'art, tout comme celle de deux mille seize (2016)
3 puisqu'elle a été menée avec une équipe de
4 multispécialistes en rémunération globale qui
5 possèdent une expertise de pointe et qu'elle a été
6 conduite à l'aide des meilleurs outils qui sont
7 disponibles.

8 On pense également que notre choix de ré-
9 utiliser la méthodologie des coûts simulés, en
10 incluant la composante salaire, est adapté au
11 contexte spécifique d'Hydro-Québec comme employeur,
12 et que notre étude vient répondre à l'objectif visé
13 par la Régie.

14 Puis finalement, à la page suivante. Ici,
15 nous aimerions rappeler, une fois de plus, que
16 notre étude a été menée à partir de la seule base
17 de données en rémunération globale au Canada,
18 qu'elle utilise un marché de références et un
19 échantillon d'emplois qui est large, qui est
20 stable, qui est représentatif. Qu'elle a été
21 conduite à partir de la seule méthodologie qui
22 permet d'évaluer la valeur de l'offre de
23 rémunération globale.

24 Puis on aimerait ça, aussi, rappeler qu'en
25 plus d'amener des résultats pertinents, rigoureux,

1 notre étude constitue bien une étude de
2 rémunération globale. Par le fait qu'elle s'inscrit
3 dans la continuité de celle de deux mille seize
4 (2016), au plan méthodologique, elle permet aussi à
5 la Régie de comparer l'évolution de l'offre sur les
6 cinq dernières années. Donc, ça terminerait notre
7 présentation. On passerait la parole aux gens
8 d'Hydro-Québec.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Alors, avant qu'on débute, Monsieur Specte, alors
11 merci, Monsieur Boucher. Alors, monsieur Specte,
12 donc, ça sera la pièce, maintenant, B-0246. Et,
13 donc, lorsqu'elle sera projetée, madame Mailloux et
14 monsieur Bédard pourront vous présenter la
15 présentation, leur témoignage pour le Transporteur.
16 Alors, c'est à vous.

17 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

18 R. Merci. Donc, bonjour, je me présente, Marie-Pierre
19 Mailloux. Je suis la directrice rémunération
20 globale pour Hydro-Québec. J'ai joint
21 l'organisation à pareille date, l'année dernière.
22 Je suis accompagnée, aujourd'hui, par mon collègue
23 François Bédard, chef haute direction et avantages
24 sociaux.

25 À la page suivante. Alors, en réponse à la

1 section 5 du rapport d'analyse préparé par OAC,
2 nous allons vous parler des moyens déployés par
3 Hydro-Québec afin de maintenir la rémunération à
4 l'intérieur de la zone de compétitivité.

5 Plus précisément, nous allons discuter de
6 l'actualisation des principes directeurs de
7 rémunération globale. Ensuite, on va s'attarder à
8 l'étude de balisage de la rémunération globale
9 d'Hydro-Québec, principalement le positionnement en
10 fonction du marché.

11 Par la suite, nous allons vous parler de la
12 gouvernance, de la rémunération directe et des
13 régimes de retraite depuis deux mille quinze
14 (2015).

15 Nous allons revenir sur la fréquence des
16 balisages de la rémunération globale. Et ensuite de
17 ça, comme complément d'information, on voulait
18 revenir sur l'enquête de rémunération globale
19 d'Hydro One et nous allons conclure.

20 À la page suivante. En deux mille dix-neuf
21 (2019), la mise à jour des principes directeurs de
22 la rémunération globale de quatre-vingt-dix-sept
23 (1997) a été approuvée par le comité des ressources
24 humaines du conseil d'administration d'Hydro-
25 Québec.

1 Nous avons maintenu, dans cette mise à
2 jour, quatre principes importants, soit la
3 compétitivité pour offrir une rémunération globale
4 à la médiane du marché en se comparant à des
5 organisations où Hydro-Québec compétitionne pour
6 ses talents.

7 Ensuite de ça, la performance, ses liens
8 entre l'atteinte des objectifs d'entreprise, la
9 performance individuelle et la rémunération offerte
10 qui est primordiale, la flexibilité, souplesse
11 d'application afin de pouvoir s'adapter facilement
12 aux besoins spécifiques. L'équité, qui est la
13 rémunération similaire pour des emplois de valeur
14 équivalente.

15 Et, finalement, nous avons ajouté un
16 principe, qui est la simplicité pour que nos
17 programmes soient clairs, compréhensible, autant
18 pour les employés, les gestionnaires, que la
19 direction. À la page suivante.

20 L'étude de balisage de la rémunération.
21 Donc, notre positionnement en fonction du marché.
22 Lorsqu'on compare les deux études effectuées à la
23 demande de la Régie, les résultats sont constants
24 et demeurent dans la zone de compétitivité qui vous
25 a été expliquée par Normandin Beaudry. Il y a

1 seulement un écart un pour cent (1 %) sur la
2 période de cinq ans ou, tel que mentionné par
3 Normandin Beaudry, zéro point quatre pour cent
4 (0,4 %), si on regarde les données avec une
5 décimale. Et c'est principalement en raison du
6 régime de retraite.

7 Hydro-Québec a donc géré au cours des
8 dernières années la rémunération directe et son
9 régime de retraite en conséquence. Et c'est ce que
10 mon collègue François et moi allons vous démontrer
11 aujourd'hui. À la page suivante.

12 Alors qu'est-ce qu'on a fait en termes de
13 gouvernance depuis deux mille quinze (2015)? Moi,
14 je vais vous parler des employés non syndiqués.
15 Donc, il est important de mentionner qu'il y a
16 seulement quinze pour cent (15 %) de notre
17 population qui est non syndiquée. Alors il faut
18 vraiment en tenir compte afin de pas créer d'écart
19 entre ce qui a été négocié pour nos employés
20 syndiqués et il pourrait résulter de créer des
21 iniquité salariales entre les deux groupes.

22 La majoration des échelles de deux pour
23 cent (2 %) à chaque année était vraiment en
24 cohérence avec le marché. OAC affirme que les
25 budgets d'augmentation au mérite d'Hydro-Québec

1 sont supérieurs aux pratiques de marché. Hydro-
2 Québec est vraiment en désaccord avec les... avec
3 cette affirmation pour les raisons suivantes.

4 Le CA octroie le mandat salarial en
5 fonction de l'analyse de nos besoins d'affaires,
6 des prévisions des grandes firmes de rémunération
7 et de l'équité interne avec les employés syndiqués.
8 Et après l'exercice de révision salariale, nous
9 faisons toujours une analyse poussée de notre masse
10 salariale et on constate que l'augmentation réelle
11 du salaire moyen est de près de deux pour cent
12 (2 %), car ça tient compte des mouvements
13 démographiques, tels que les départs à la retraite,
14 les arrivées d'employés avec moins d'expérience,
15 donc avec des salaires plus bas.

16 Le maintien du positionnement de la
17 rémunération directe à l'intérieur de la zone de
18 compétitivité démontre qu'Hydro-Québec a effectué
19 une gouvernance serrée et que nous sommes vraiment
20 au diapason avec le marché. Je cède la parole à mon
21 collègue, François Bédard.

22 M. FRANÇOIS BÉDARD :

23 R. Merci, Marie-Pierre. Si on regarde maintenant ce
24 qui a été fait depuis deux mille quinze (2015) pour
25 maintenir la rémunération directe des employés

1 syndiqués à l'intérieur de la zone de
2 compétitivité, bien pour les deux dernières
3 conventions collectives qui touchent la période
4 entre deux mille quinze (2015) à deux mille vingt
5 (2020), soit la convention de deux mille quatorze
6 (2014) à deux mille dix-huit (2018) et la
7 convention de deux mille dix-huit (2018)... en
8 fait, deux mille dix-neuf (2019), pardon, à deux
9 mille vingt-trois (2023), bien les hausses des
10 échelles salariales des employés syndiqués ont été
11 de dix-huit point vingt-cinq pour cent (18,25 %)
12 sur dix (10) ans.

13 Pour la période spécifique entre les deux
14 balisages, c'est-à-dire de deux mille quinze (2015)
15 à deux mille vingt (2020), la hausse des échelles
16 salariales des employés syndiqués... la hausse a
17 été de neuf virgule soixante-quinze pour cent
18 (9,75 %) sur cinq ans. Donc, dans les deux cas
19 légèrement inférieure à deux pour cent (2 %) par
20 année.

21 Les pièces auxquelles il faut faire
22 référence pour les ajustements aux échelles
23 salariales des employés syndiqués, là, se
24 retrouvent dans les conventions collectives aux
25 pièces HQT-10, 3.5... 3.3.5 et HQT-10, 1.6.5. C'est

1 des informations qui proviennent de la convention
2 collective des employés de bureau.

3 On veut aussi rappeler que chez Hydro-
4 Québec les mandats de renouvellement de convention
5 collective sont approuvés par le conseil
6 d'administration et, compte tenu de l'environnement
7 législatif, ils sont également approuvés par le
8 Conseil du trésor, ce qui a évidemment été le cas
9 lors du dernier renouvellement des conventions
10 collectives.

11 Donc, pour les employés syndiqués on devait
12 prendre action pour maintenir la rémunération
13 directe à l'intérieur de la zone de compétitivité.
14 C'est ce qu'on a fait et c'est globalement ce que
15 les résultats de deux mille vingt (2020) nous
16 reflètent. À la page suivante.

17 Des actions différentes devaient être
18 prises cependant pour le régime de retraite car,
19 comme on l'a vu précédemment, c'est le principal
20 élément qui expliquait que la rémunération globale
21 était légèrement à l'extérieur de la zone de
22 compétitivité lors du balisage de deux mille quinze
23 (2015). Et c'est ce que nous avons fait.

24 Des changements à la baisse ont été
25 apportés pour la première fois dans l'histoire du

1 régime au régime de retraite lors du dernier
2 renouvellement des conventions collectives. On va
3 vous donner quelques exemples des... les principaux
4 changements qui ont été apportés.

5 Notre régime prévoit que la rente de
6 retraite payable à compter de soixante-cinq (65)
7 ans est réduite pour tenir compte de la présence
8 des régimes publics. Comme vous le savez, le régime
9 de rentes du Québec a été amélioré par le
10 gouvernement du Québec à compter de deux mille dix-
11 neuf (2019) et nous avons donc convenu d'augmenter
12 la réduction applicable dans notre régime à
13 soixante-cinq (65) ans. On est un des rares
14 employeurs à avoir effectué ce type de modification
15 à la baisse afin de prendre en considération
16 l'amélioration du régime de rentes du Québec.

17 Nous avons aussi augmenté les pénalités
18 applicables dans notre régime de retraite pour les
19 gens qui prennent de façon anticipée leur retraite,
20 augmentant ainsi l'effet de rétention de notre
21 régime sur nos employés.

22 Si on retourne un peu plus loin dans le
23 temps, on a aussi convenu en deux mille treize
24 (2013) d'un partage cinquante-cinquante, coût du
25 régime, avec nos employés, qui a été implanté

1 progressivement. Comme on peut le voir, la
2 cotisation des employés au régime a ainsi augmenté
3 de plus de quatre pour cent (4 %) de la masse
4 salariale entre deux mille treize (2013) et deux
5 mille vingt (2020).

6 Bon. Des actions ont été prises
7 concrètement dans le régime de retraite pour
8 rapprocher la rémunération globale, chez Hydro-
9 Québec, de la zone de compétitivité. Ce qui
10 explique cependant la hausse de l'écart au marché
11 de zéro virgule quatre pour cent (0,4 %) entre les
12 balisages de deux mille quinze (2015) et deux mille
13 vingt (2020), comme les gens de chez Normandin
14 Beaudry l'ont démontré, c'est que les régimes de
15 retraite sur le marché ont été davantage réduits
16 que celui d'Hydro-Québec.

17 À la page suivante. Il ne faut cependant
18 jamais oublier l'importance que joue le régime de
19 retraite comme outil de rétention des employés pour
20 Hydro-Québec, et également l'importance de la
21 rétention de nos employés dans le contexte actuel :
22 un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, un
23 contexte où on a des types d'emplois chez Hydro-
24 Québec qui sont très spécialisés.

25 Si on prend comme exemple, pour un monteur

1 transport, la durée de développement est de l'ordre
2 plus ou moins cinq ans avant d'être pleinement
3 qualifié, c'est-à-dire avant d'être en mesure
4 d'effectuer l'ensemble des tâches d'un monteur.
5 Donc, quand on développe nos employés, on veut
6 qu'ils restent.

7 On a un régime de retraite qui fait en
8 sorte qu'on est légèrement à l'extérieur de la zone
9 de compétitivité, on parle de un point cinq pour
10 cent (1.5 %) avec les données à une décimale. Ce un
11 point cinq pour cent (1.5 %) là est beaucoup plus
12 efficace en matière de rétention quand il provient
13 du régime de retraite que s'il était... que si
14 c'était en raison - pardon - d'éléments de
15 rémunération directe.

16 Notre régime de retraite est avantageux, on
17 ne s'en cache pas, on ne s'en est jamais caché. Il
18 y a deux choses, cependant, qu'il ne faut pas
19 oublier avec le régime de retraite : les employés
20 en paient cinquante pour cent (50 %), les employés
21 se paient un régime avantageux. Il constitue
22 également un outil important de rétention, et
23 particulièrement dans le contexte actuel de pénurie
24 de main-d'oeuvre, un outil dont on n'a pas
25 nécessairement les moyens de se passer.

1 Je te retourne la parole, Marie-Pierre.

2 Mme MARIE-PIERRE MAILLOUX :

3 R. Merci, François. Alors, à la page suivante, nous
4 aimerions vous parler des fréquences... de la
5 fréquence des balisages de la rémunération globale
6 pour faire suite au mémoire de la FCEI, qui a
7 soulevé le sujet du prochain balisage dans le
8 dossier du Distributeur.

9 La meilleure pratique d'affaires adoptée
10 par les grandes entreprises est la réalisation d'un
11 balisage de la rémunération globale espacé de cinq
12 ans ou plus. La particularité à Hydro-Québec est
13 principalement qu'il y a peu de volatilité dans la
14 rémunération globale, depuis l'enquête de Willis
15 Towers Watson de deux mille trois (2003). On parle
16 ici d'une période de presque vingt (20) ans, les
17 chiffres n'ont pas bougé.

18 Aussi, on est dans le même cycle au niveau
19 des conventions collectives. Nos conventions
20 collectives, qui encadrent la rémunération de
21 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de ses employés,
22 comme je vous ai mentionné, se terminent à la fin
23 deux mille vingt-trois (2023).

24 De plus, il y a un risque faible d'un taux
25 de participation des entreprises sondées dans les

1 enquêtes fermées du balisage. En bon français, on
2 va brûler le marché avec des enquêtes fermées. On
3 l'a vécu lors des deux derniers balisages, c'est
4 très difficile d'obtenir un bon taux de
5 participation. Il y a plusieurs relances qui
6 doivent être faites pour les entreprises ciblées.
7 Ça demande énormément de temps à ces entreprises-là
8 de compléter le balisage, puis ils n'ont pas
9 toujours les effectifs pour pouvoir le faire.

10 Donc, le présent balisage, aussi, vise les
11 emplois de chez Hydro-Québec, et non spécifiquement
12 chez le Transporteur.

13 Q. **[212]** Je vous interromps, Madame Mailloux.

14 R. Oui?

15 Q. **[213]** On a manqué un petit bout, je crois, Monsieur
16 le Sténographe. Au tout début de la rubrique,
17 « risque d'un faible taux de participation des
18 entreprises », là? Si je viens de vous faire... la
19 lecture. Est-ce que je me trompe, Monsieur le
20 Sténographe, ou pas?

21 LE STÉNOGRAPHE :

22 Je croyais l'avoir pris, mais O.K., c'est bon.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Q. **[214]** Je crois qu'au tout début... Est-ce que vous
25 permettez, Madame... Madame Mailloux, qu'on

1 reprenne rapidement? Juste cette section... juste
2 cette rubrique-là, pour nous assurer... Sauf
3 erreur, là, à moins qu'on me dise que je suis dans
4 les patates, là, mais je suis assez convaincu qu'on
5 a manqué un petit bout de votre... de votre
6 allocution.

7 R. Il n'y a aucun problème. Donc, ce que je disais,
8 c'est qu'il y a un risque d'un faible taux de
9 participation des entreprises sondées dans les
10 enquêtes fermées du balisage. J'utilisais
11 l'expression qu'on va brûler le marché avec des
12 enquêtes fermées. On l'a vécu lors des deux
13 derniers balisages. C'est déjà difficile d'obtenir
14 un bon taux de participation. On doit faire
15 plusieurs relances. Les entreprises ciblées parfois
16 n'ont pas les effectifs pour compléter ces
17 sondages-là. Donc, ça va être difficile d'obtenir
18 des bons résultats.

19 Le présent balisage vise les employés
20 d'Hydro-Québec et non spécifiquement chez le
21 Transporteur. L'étude, selon nous, demeure
22 contemporaine pour le dossier du tarifaire chez le
23 Distributeur. Puis étant donné que nous ne voyons
24 pas de valeur ajoutée pour la Régie, Hydro-Québec
25 ne prévoit pas réaliser de balisage de la

1 rémunération globale avant au moins deux mille
2 trente (2030).

3 À la page suivante. En complément
4 d'information, on trouvait important de partager à
5 la Régie les résultats de notre positionnement
6 provenant de l'étude de rémunération de la firme
7 Mercer de deux mille dix-huit (2018) pour Hydro One
8 à laquelle nous avons participé et qui a été citée
9 à la page 25 de la section 5 du rapport d'OAC.
10 Comme chaque étude fermée de ce type, pour nous
11 inciter à partager nos données et nous remercier
12 pour notre participation, la firme spécialisée
13 mandatée pour effectuer l'enquête, en l'occurrence
14 Mercer, nous a remis un rapport sommaire
15 personnalisé pour Hydro-Québec.

16 Bien que nous soyons l'organisation
17 comptant le plus d'employés et les revenus les plus
18 importants du marché de référence de cette étude,
19 les résultats stipulent que, globalement, notre
20 positionnement est de douze pour cent (12 %)
21 inférieur à la médiane du marché et que, pour
22 certains groupes d'emplois importants, comme les
23 ingénieurs, nous sommes bien en dessous de la
24 médiane.

25 Évidemment, et comme les experts de

1 Normandin Beaudry l'ont précisé lors de leur
2 présentation, chaque étude est unique et s'inscrit
3 dans un contexte et un objectif spécifique. Nous
4 aimerions donc préciser que l'étude de Mercer
5 n'utilise pas le même marché de référence que
6 l'étude de Normandin Beaudry et ne couvre pas les
7 mêmes emplois repères et utilise la méthodologie
8 des débours, soit la méthodologie des salaires
9 versés. Néanmoins, devant le propos exprimé par OAC
10 dans son rapport, nous trouvions vraiment important
11 de rétablir les faits.

12 À la page suivante. En conclusion, Hydro-
13 Québec vous a fait la démonstration du déploiement
14 d'initiatives visant à maintenir la rémunération
15 globale à l'intérieur de la zone de compétitivité.
16 Pour la rémunération directe, en deux mille quinze
17 (2015), nous étions à l'intérieur de la zone de
18 compétitivité. Alors, nous avons pris des
19 initiatives de maintien qu'on vous a élaborées
20 durant notre présentation. Pour le régime de
21 retraite en deux mille quinze (2015), nous étions
22 légèrement à l'extérieur de la zone de
23 compétitivité. Alors, nous avons pris des
24 initiatives de rapprochement du marché.

25 Bref, en conclusion, Hydro-Québec vous a

1 fait la démonstration que la critique d'OAC dans la
2 section 5 de son rapport est vraiment sans
3 fondement. Merci.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Alors, je vous remercie, Madame Mailloux. Alors, ça
6 complète, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
7 les régisseurs, alors, ça complète les
8 présentations des témoins. Nous en sommes à une
9 heure pile. Alors, nous avons commencé à
10 cinquante-huit (58) et nous terminons à cinquante-
11 cinq (55). Alors, le timing a été respecté, et même
12 avec un peu d'efficience. Voilà! Sur ce, je vous
13 dirais, on se revoit demain à neuf heures (9 h), à
14 moins que vous ayez quoi que ce soit de
15 particulier. Je retiens pour l'engagement 1 d'en
16 faire le suivi et de vous annoncer ce qu'il en est
17 demain matin.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. À demain matin neuf heures (9 h) pour le
20 début des contre-interrogatoires.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Bonne soirée.

25

1 AJOURNEMENT

2

3

4 Riopel Gagnon Larose & Associés.

5